Soixante-dix-neuvième année — N° 4073 2 joumada I 1411 (21 novembre 1990).

ISSN 0851 - 1217

ROYAUME DU MAROC

BULLETIN OFFICIEL

ÉDITION DE TRADUCTION OFFICIELLE

Le prix du numéro : 4 DH — Numéro des années antérieures : 6 DH — Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés

ÉDITIONS	TARIFS D'ABONNEMENT AU MAROC 6 mois	AU MAROC 1 an	A L'ÉTRANGER	DIRECTION ET ADMINISTRATION
Édition générale	50 DH	90 DH	Par voie ordinaire ou aérienne, les tarifs prévus ci-contre sont majorés des frais d'envoi, tels qu'ils sont fixés par la réglementation postale en vigueur.	ABONNEMENT ET PUBLICITÉ
Édition des débats de la Chambre des Représentants		80 DH		IMPRIMERIE OFFICIELLE
Édition des annonces légales, judiciaires et administratives	50 DH	90 DH		Rabat - Chellah
Édition de traduction officielle	45 DH	80 DH		Tél. 76.50.24 — 76.50.25 / 76.51.79 — 76.54.13
				C.C.P. 101-16 à Rabat

L'édition de traduction officielle contient la traduction officielle des lois et règlements ainsi que le texte en langue étrangère des accords internationaux lorsqu'aux termes de ces accords, ledit texte fait foi, soit seul, soit concurremment avec le texte arabe.

SOMMAIRE

TEXTES GÉNÉRAUX

Pages

Bank Al-Maghrib.

Rapport sur l'exercice 1989 présenté à Sa Majesté le Roi par M. Mohamed Seqat gouverneur de Bank Al-Maghrib 508

Fonds d'équipement communal. — Garantie de l'Etat aux emprunts.

Décret n° 2-90-831 du 19 rebia II 1411 (8 novembre 1990) accordant la garantie de l'Etat aux emprunts à émettre par le Fonds d'équipement communal à concurrence d'un montant nominal maximum de trois cent millions de dirhams (300.000.000 DH) 565

Convention de crédit acheteur conclue entre le Royaume du Maroc et l'Union de banques arabes et françaises.

Décret n° 2-90-779 du 24 rebia II 1411 (13 novembre 1990) approuvant la convention de crédit acheteur de 4.996.330,90 $ US conclue le 18 moharrem 1411 (10 août 1990) entre le Royaume du Maroc et l'Union de banques arabes et françaises U.B.A.F., pour le financement de l'acquisition de deux avions de transport civil Beechcraft Super King Air 300 565

Homologation de normes marocaines.

Arrêté du ministre du commerce et de l'industrie n° 1127-90 du 25 rebia I 1411 (16 octobre 1990) portant homologation de normes marocaines 565

Cahiers des prescriptions communes applicables aux marchés d'études.

Arrêté du ministre des travaux publics, de la formation professionnelle et de la formation des cadres n° 833-87 du 2 rebia II 1411 (22 octobre 1990) portant approbation du cahier des prescriptions communes applicables aux marchés d'études relatives au calcul statique des tuyaux enterrés pour canalisations d'assainissement 566

Pages

Arrêté du ministre des travaux publics, de la formation professionnelle et de la formation des cadres n° 834-87 du 2 rebia II 1411 (22 octobre 1990) portant approbation du cahier des prescriptions communes applicables aux marchés d'études relatives au calcul des surcharges dues au vent 566

Combustibles liquides et gazeux. — Prix de vente.

Arrêté du ministre de l'énergie et des mines n° 1183-90 du 6 rebia II 1411 (26 octobre 1990) modifiant l'arrêté n° 1192-84 du 15 safar 1405 (9 novembre 1984) relatif à la fixation des prix de vente des combustibles liquides et gazeux 566

Émission d'emprunts du Trésor à trois ans.

Arrêté du ministre des finances n° 1246-90 du 11 rebia II 1411 (31 octobre 1990) relatif à l'émission d'emprunts du Trésor à trois ans auprès du public 567

Émission d'emprunts du Trésor à un an.

Arrêté du ministre des finances n° 1247-90 du 11 rebia II 1411 (31 octobre 1990) relatif à l'émission d'emprunts du Trésor à un an auprès du public 567

Émission d'emprunts du Trésor à cinq ans.

Arrêté du ministre des finances n° 1248-90 du 11 rebia II 1411 (31 octobre 1990) relatif à l'émission d'emprunts du Trésor à cinq ans auprès du public 568

TEXTES PARTICULIERS

Société SOMACA. — Autorisation de montage de la voiture particulière Fiat Tempra.

Arrêté du Premier ministre n° 3-43-90 du 2 joumada I 1411 (21 novembre 1990) autorisant la Société SOMACA à procéder au montage de la voiture particulière Fiat Tempra 569

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

TEXTES GÉNÉRAUX

RAPPORT

SUR L'EXERCICE 1989

présenté à Sa Majesté le Roi

par Monsieur Mohamed SEQAT

Gouverneur de Bank Al-Maghrib

SIRE,

En application de l'article 64 du dahir du 23 hija 1378 (30 juin 1959), j'ai l'honneur de présenter à Votre Majesté le rapport concernant l'année 1989, trente et unième exercice de l'Institut d'émission.

L'évolution de l'environnement économique international a été marquée en 1989 par une accentuation des disparités entre le monde industrialisé et les pays en développement et s'est avérée, dans l'ensemble, peu favorable à ces derniers.

Ces pays se sont en effet ressentis de la baisse sensible des prix de nombreuses matières premières, des fluctuations des monnaies de facturation et particulièrement du dollar et, pour nombre d'entre eux, de la remontée des cours du pétrole, alors même qu'aucun progrès décisif n'a été réalisé dans la réduction des obstacles structurels qui s'opposent à une amélioration durable de la conjoncture à l'échelle mondiale, qu'il s'agisse des déséquilibres internes et externes des pays développés, dont le financement aboutit à réduire les flux de capitaux si nécessaires aux économies en développement affectées par l'endettement, du renforcement des réactions protectionnistes, ou de l'absence d'un système économique et financier international stable.

Au surplus, la poursuite de la croissance économique en 1989 dans la plupart des nations développées a contribué à stimuler le commerce mondial et à améliorer la situation de l'emploi dans ces pays, mais a eu également pour effet de faire renaître les craintes d'une résurgence des tensions inflationnistes. Face à ce risque, les principaux pays industrialisés ont essentiellement resserré leurs politiques monétaires en relevant les taux d'intérêt. Ces mesures, certes justifiées par le danger d'une nouvelle montée des prix, ont néanmoins entraîné des répercussions préjudiciables aux économies des pays endettés.

Dans ces conditions, le rythme de la croissance mondiale ne s'est infléchi que très modérément, revenant de 4 % à 3,1 % ; cependant, le recul a été plus accentué dans les économies en développement.

Dans les pays développés, le taux de progression de l'activité s'est maintenu en moyenne à un niveau encore élevé comparé à celui de la première moitié de la décennie, passant en un an de 4,4 % à 3,5 % dans la zone de l'Organisation de coopération et de développement économiques et de 3,7 % à 3,5 % au sein de la Communauté économique européenne, avec toutefois des résultats sensiblement meilleurs pour certains pays tels que l'Allemagne Fédérale et le Japon. Parallèlement, le taux de chômage est tombé à 6,5 %, son niveau le plus bas des années 1980. Les mesures de limitation de la demande adoptées par plusieurs pays industriels ont par ailleurs permis de contenir l'accélération de la hausse des prix, passée de 3,3 % à 4,4 %.

En revanche, les fragiles progrès acquis par les pays en développement sur la voie de la restauration des équilibres ont été compromis dans de nombreux cas par un environnement extérieur défavorable. Un faisceau de facteurs a contribué en effet à annuler en partie leurs efforts d'ajustement, destinés à leur assurer des surplus, en grevant leurs comptes extérieurs, en maintenant à un niveau élevé la charge de l'endettement et en réduisant leur capacité de financement et d'investissement. Leur croissance a été limitée en définitive à 2,9 % et a subi à des degrés divers l'impact d'un regain de protectionnisme dans un contexte de concurrence exacerbée, de la baisse des cours des produits de base, du renchérissement des importations, du relèvement des prix du pétrole, de la hausse des taux d'intérêt et de la faiblesse des entrées de capitaux destinés pour une large part à faire face à l'amortissement des emprunts. En outre, malgré les tentatives de stabilisation, l'inflation dans cet ensemble de pays s'est amplifiée, passant en moyenne de 71 % à 104 % et pour la seule Amérique latine, où l'activité économique a du reste connu une stagnation, de 286 % à 531 %. En Afrique, où la croissance n'a pas dépassé 2,8 %, le chômage s'est encore étendu tandis que le rythme de progression démographique est demeuré très élevé. Seules certaines économies asiatiques ont continué de bénéficier d'une croissance forte, quoiqu'un peu ralentie en raison de politiques financières plus restrictives et d'un infléchissement de la demande.

Dans les pays d'Europe de l'Est, la croissance est revenue globalement, d'une année à l'autre, de 2,2 % à 0,4 %. Confrontés à des difficultés structurelles, nombre de ces Etats se sont engagés dans un processus de transformation profonde de leur système socio-économique axée sur un rôle accru du secteur privé et des lois du marché, ainsi que sur une ouverture plus grande de l'économie au reste du monde.

L'expansion en volume du commerce international s'est poursuivie cette année, au rythme de 7,5 %. Cette progression a bénéficié pour l'essentiel aux principaux pays développés ainsi qu'à ceux nouvellement industrialisés d'Asie, dont les exportations ont augmenté respectivement de 7,7 % et 10 %. En revanche, malgré l'amplitude des dévaluations, l'accroissement des ventes des autres pays, limité à 2,3 % en Afrique et à 2,8 % en Amérique latine, est demeuré généralement insuffisant pour leur permettre de faire face au règlement de leurs importations et surtout au service de leurs dettes. De fait, les dispositions protectionnistes, notamment sous forme de subventions accordées à l'agriculture et à l'industrie, n'ont pas été réduites au sein du monde développé, alors même que des efforts d'ouverture ont été entrepris par de nombreux pays en développement. Sur une base régionale, la libéralisation du commerce a cependant progressé, notamment à l'intérieur de l'Europe des Douze et entre le Canada et les Etats-Unis. Dans un tel contexte, les craintes d'une concentration des échanges au sein de blocs commerciaux sont restées vives parmi les pays tiers, notamment ceux d'Afrique, d'autant que les négociations au sein de l'Uruguay Round sont surtout menées entre les Etats-Unis et l'Europe et ne tiennent pas compte des intérêts des pays du Sud.

En valeur, le commerce mondial a porté sur plus de 3.100 milliards de dollars, marquant ainsi une hausse de 7,5 % à laquelle a contribué, pour une large part, le redressement de 21,5 % des prix du pétrole, consécutif en particulier à une augmentation de la demande. En revanche, les cours des autres matières premières ont globalement marqué un repli de 2 %. Des baisses notables ont affecté les denrées tropicales, dont les cours déjà déprimés se sont infléchis de près de 15 % en raison d'une offre pléthorique et de l'absence d'une régulation efficace des marchés. Seuls les prix des minerais et métaux, bénéficiant de la vigueur persistante des activités industrielles dans les pays développés, ont encore augmenté quoiqu'à un rythme limité à 5,4 % et largement inférieur à celui de 40,3 % observé en 1988. Quant aux prix des produits manufacturés, ils ont pratiquement stagné après un développement notable durant les trois dernières années. Aussi, les termes de l'échange des pays exportateurs de pétrole ont-ils marqué une amélioration de l'ordre de 9 %, tandis qu'ils sont restés quasiment stables tant pour les autres pays en développement que pour les pays industrialisés.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Parallèlement, les soldes des balances des paiements ont évolué de manière nettement divergente d'un groupe de pays à l'autre et cette disparité s'est accompagnée au demeurant, comme par le passé, d'un élargissement des différentiels de taux d'intérêt et du maintien de vives tensions sur les marchés des changes, accentuant encore les risques liés aux règlements internationaux. C'est ainsi que les pays en développement non producteurs de pétrole ont enregistré un déficit de 7,2 milliards de dollars, consécutivement au repli des cours de nombreuses matières premières et au ralentissement des exportations de produits manufacturés, alors qu'ils avaient dégagé un excédent de 7,2 milliards de dollars un an auparavant. De même, les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques ont connu un déficit en alourdissement, pour la troisième année consécutive, lequel s'est élevé à 84 milliards. Seul le solde négatif des pays producteurs de pétrole a été réduit, revenant de 20 milliards à 4,5 milliards de dollars. En outre, des écarts importants ont encore été observés au niveau des résultats des balances des paiements des pays d'un même groupe.

Les besoins de financement résultant de tels déséquilibres ont largement influé sur les taux d'intérêt, d'autant que des incertitudes continuent de peser sur la conjoncture internationale. Dans ces conditions, l'évolution des principales monnaies sur les marchés des changes a été caractérisée cette année, en dépit de l'action régulatrice opérée individuellement ou de façon concertée par les banques centrales, par une certaine instabilité qui a abouti à un net affaiblissement du yen, de plus de 13 %, et de la livre sterling, de l'ordre de 11 %, vis-à-vis du dollar, alors même que celui-ci a connu une évolution contrastée au cours de la première et de la seconde partie de l'année et s'est lui-même infléchi, de près de 4 %, à l'égard de l'Ecu européen. En revanche, les parités des monnaies formant le Système monétaire européen, parmi lesquelles la Peseta espagnole a été admise en septembre 1989, n'ont pas été modifiées et les écarts entre elles ont été limités.

Parallèlement, le marché de l'or est resté peu animé, en raison de l'attraction exercée par le niveau des taux d'intérêt et la multiplicité des placements offerts. C'est pourquoi le cours de l'once d'or est demeuré pratiquement inchangé d'une fin d'année à l'autre aux environs de 410 dollars.

Sur le marché international des capitaux, le total des ressources collectées est resté stationnaire, de l'ordre de 430 milliards de dollars et le monde industrialisé a encore recueilli cette année l'essentiel des fonds alors que la part allouée aux pays en développement est demeurée très faible, de 4 % environ. Une telle tendance révèle à nouveau la réticence des banques commerciales à accorder des facilités supplémentaires à ces pays ainsi que l'attrait exercé par le niveau élevé des taux d'intérêt offerts par les nations les plus nanties.

En outre, à la faiblesse des capitaux privés, s'est conjuguée celle des concours publics, lesquels d'ailleurs ont été le plus souvent consentis sous forme de rééchelonnements et complétés par des facilités commerciales et des aides à la balance des paiements, ce qui constitue en fait un encouragement aux exportations de biens et services des pays développés. Au total, l'encours de la dette des pays en développement est demeuré pratiquement stable, de quelque 1.290 milliards de dollars. Au surplus, les déboursements au titre des charges en capital et intérêts de cette dette ont atteint le montant de 153 milliards de dollars et ont largement excédé les entrées de capitaux, constituant ainsi un lourd handicap pour le développement des pays du Tiers-Monde. En définitive, si le niveau de la dette n'a guère augmenté, il n'en reste pas moins vrai qu'il apparaît élevé compte tenu des possibilités de paiement des débiteurs, en dépit des efforts qu'ils consentent pour redresser et assainir leur situation financière et pour se procurer, parfois au prix de lourds sacrifices, les devises nécessaires pour le règlement de leurs engagements.

Au demeurant, les préoccupations suscitées par le problème de l'endettement et qui intéressent l'ensemble de la Communauté internationale ont fait l'objet depuis de nombreuses années déjà d'une prise de conscience générale, mais les solutions préconisées jusqu'à présent n'apparaissent pas encore en mesure d'aboutir à un règlement global de la question. Parmi celles-ci, la proposition faite en mars par le Secrétaire américain au Trésor Mr. Brady s'avère, à l'analyse, partielle et ne concerne que les créances des banques commerciales. Cette initiative prévoit la réduction de l'encours de la dette et de son service ainsi que l'apport éventuel d'argent frais ou l'une de ces options seulement, au choix des banques et selon l'effort d'ajustement consenti par les pays sous l'égide du Fonds monétaire et de la Banque mondiale. Au terme de l'exercice 1989, ce plan n'avait pas encore reçu d'application effective. Par ailleurs, les nations les plus riches ont annoncé à Toronto leur intention de renoncer à la perception d'intérêts et même de capital sur certains pays débiteurs à revenu faible. Enfin, le Club de Paris comme celui de Londres ont accepté le rééchelonnement, à concurrence de 25 milliards de dollars, de la dette de quelques pays qui ont appliqué un programme de restructuration conformément à la conditionnalité du Fonds monétaire international.

Face à cette situation, les concours effectifs des organismes internationaux sont restés nettement en dessous des possibilités de tirages et leurs ressources n'ont pas augmenté en proportion des besoins des pays endettés. En outre, leurs interventions ont continué de reposer sur une approche de redressement des déséquilibres par trop rapide et comportant un coût social souvent fort élevé. Par ailleurs, ces institutions ne sont pas parvenues à renforcer de manière notable leur rôle dans l'assainissement des économies ni dans le processus d'allégement de la dette et de son service. A cet égard, elles ont été associées dans le cadre de l'initiative Brady pour soutenir les opérations de réduction de la dette en intérêts et principal, et des montants relativement importants sont prévus à cet effet, mais se révèlent néanmoins nettement insuffisants face à l'ampleur de l'endettement.

Durant l'exercice 1989, le Fonds monétaire international a porté ses ouvertures de nouveaux crédits de 3,6 à 10.3 milliards de droits de tirage spéciaux dont 7,2 milliards au titre des accords élargis et le reste sous forme de crédits de confirmation et de facilités d'ajustement structurel. Cependant, compte tenu du caractère toujours contraignant de la conditionnalité, ses déblocages dans le cadre des 51 accords en vigueur à fin 1989 se sont limités à 4 milliards de droits de tirage spéciaux. En outre, il n'a pas été possible de procéder à une nouvelle émission de droits de tirage spéciaux ou à une augmentation du capital du Fonds monétaire international, en raison de l'opposition de certaines nations développées.

Pour sa part, la Banque mondiale s'est efforcée d'intensifier son action de lutte contre la pauvreté, notamment en prenant davantage en compte la nécessité de sauvegarder l'environnement afin de prévenir une utilisation irrationnelle des ressources dans les pays les moins nantis. Durant l'exercice clos le 30 juin 1989, ses autorisations de prêts ont été accrues de 14,8 à 16,4 milliards de dollars, dont près de la moitié en faveur des pays à revenu intermédiaire lourdement endettés ; mais les décaissements, proches de 11 milliards, sont demeurés inchangés. Par ailleurs, elle a porté de 6,6 à 9,9 milliards le montant de ses opérations de cofinancement conclues avec les banques commerciales et les institutions de développement bilatérales ou multilatérales et a encore renforcé ses fonds par le produit d'emprunts de 9,3 milliards de dollars sur le marché international des capitaux.

Sa principale filiale, l'Association internationale de développement, a ouvert des lignes de crédit à très long terme pour un montant de 4,9 milliards de dollars, essentiellement en faveur des pays d'Afrique subsaharienne, et a effectivement débloqué 3,6 milliards, niveaux qui apparaissent en légère progression par rapport à l'année précédente. Dans le cadre de la neuvième reconstitution de ses ressources pour la période triennale commençant en juillet 1990, elle a par ailleurs obtenu en décembre quelque 15 milliards de dollars auxquels s'ajouteront, à concurrence de 2 milliards, les amortissements des prêts venus à échéance et qui remontent aux premières années de son existence.

Quant à la Société financière internationale, elle a participé au financement de 90 projets d'investissement dont le coût global s'élève à 7,9 milliards de dollars, mais son apport sous forme de prêts et prises de participation a été limité à 1,7 milliard.

Enfin, le Fonds monétaire arabe a consenti des prêts nouveaux pour un montant d'environ 74 millions de dinars arabes ou quelque 285 millions de dollars. Dans le même temps, les remboursements effectués par l'ensemble des pays membres ont porté sur 45,4 millions de dinars arabes.

Au total, l'environnement économique et financier international reste fondamentalement instable et, de ce fait, peu propice aux pays en développement. Les fluctuations amples et imprévisibles qui affectent les prix sur les marchés internationaux, qu'il s'agisse de ceux des matières premières ou de ceux de l'énergie, ou encore des cours des monnaies de facturation, déjouent toute tentative de planification et le prélèvement qu'elles opèrent par le biais de la détérioration des termes de l'échange excède de loin le

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

surplus difficilement acquis grâce aux efforts consentis pour le redressement. De surcrot, s'y ajoute la permanence des comportements protectionnistes qui entravent tout particulièrement les ventes du Tiers-Monde. De même, les déséquilibres internes et externes des pays développés contribuent à la hausse des taux d'intérêt, laquelle aggrave davantage encore le problème crucial de la dette dont le fardeau s'oppose à une amélioration significative de la croissance des pays en développement et de leur situation financière. Dans ces conditions, une action concertée pour la remise en ordre des mécanismes économiques et financiers mondiaux s'avère indispensable. Certes, une prise de conscience de la gravité des problèmes et de la nécessité de leur apporter une solution est manifeste, mais, en pratique, très peu de progrès ont été accomplis dans cette voie en 1989.

Pour leur part, les pays du Maghreb ont constitué en février 1989 une Union, cadre structurel et institutionnel de concertation et d'actions communes, devant permettre non seulement la création d'une entité économique unifiée mais également une harmonisation des politiques afin de faire face ensemble et dans de meilleures conditions à un environnement économique rendu d'autant plus difficile que des blocs puissants et relativement fermés se constituent au détriment du reste du monde. Cette Union s'est d'ailleurs révélée nécessaire lorsque des événements imprévisibles se sont produits en Europe de l'Est, entraînant un bouleversement des données du contexte international et risquant fort d'influer sur les relations Nord-Sud.

L'évolution économique nationale a été affectée cette année par un retournement des tendances favorables tant internes qu'externes qui avaient prévalu l'an passé et, de ce fait, la croissance réelle est apparue limitée et nombre d'indicateurs financiers ont enregistré une détérioration d'autant plus ressentie qu'elle s'est avérée brutale, d'une large ampleur et qu'elle s'est révélée contraire aux mouvements de progression observés depuis quelques années.

De fait, au plan externe, la demande, notamment de produits alimentaires et phosphatés, a été faible et les exportations ont diminué, non seulement en tonnage mais également en valeur, les prix pratiqués ayant baissé pour affronter l'âpre concurrence s'exerçant sur les marchés les plus intéressants et les obstacles dressés par un protectionnisme de plus en plus agissant et sophistiqué. De surcroît, les cours du pétrole, ceux de la plupart des produits et notamment alimentaires, le niveau des taux d'intérêt et les variations des taux de change ont exercé un impact négatif sur les échanges et les règlements.

La même orientation défavorable a caractérisé un certain nombre de facteurs internes agissant sur la production nationale. En premier lieu, les conditions climatiques ont permis au total une production agricole légèrement supérieure à celle d'il y a un an mais les autres secteurs ne sont parvenus à enregistrer que de faibles augmentations, voire des régressions tel le secteur minier qui a souffert d'un net recul de la demande extérieure. Au demeurant, face à cette offre limitée, la demande intérieure, émanant tant du secteur public que privé et sous l'impulsion des résultats positifs de 1988 et de l'amélioration des traitements et salaires des particuliers intervenue en 1989, s'est révélée forte aussi bien en ce qui concerne la consommation que l'investissement et même le renforcement des stocks.

Dans ces conditions, le produit intérieur brut a enregistré un taux de croissance de 2,2 % seulement après celui exceptionnel, il est vrai, de 10,4 % atteint un an auparavant. De surcroît, les secteurs primaire et secondaire n'ont globalement que peu contribué à cette croissance qui a émané pour l'essentiel du commerce et de l'administration publique.

Toutefois, la hausse des prix à la consommation est demeurée modérée, se situant à 3,1 %, en dépit de l'apparition de certaines tensions durant la deuxième moitié de l'année.

Ainsi, l'activité économique a trouvé son origine dans une demande interne soutenue, en particulier pour ce qui est des investissements qui se sont sensiblement accrus mais aussi en ce qui concerne la consommation dont la part dans le revenu national est demeurée élevée.

En effet, l'investissement s'est renforcé, en partie du fait de l'accroissement des dépenses d'équipement de l'Etat. Dans le même temps, dans le secteur privé, la propension à investir s'est développée à la suite des différentes mesures visant à promouvoir le potentiel productif. Il s'agit en premier lieu des instructions Royales en vue de la simplification des procédures d'agrément des investissements. De même, ont été prises des mesures d'allégement des modalités d'octroi des concours à la petite et moyenne entreprise et de la révision des critères d'éligibilité au refinancement de la Banque centrale. En outre, les conditions de l'offre ont été améliorées notamment pour ce qui est des approvisionnements grâce à la fois à la poursuite de la libéralisation des échanges, à la simplification de la réglementation des changes et à la suppression de l'obligation de dépôt préalable pour achat de devises.

Par ailleurs, la situation du Trésor s'est dégradée en enregistrant un déficit nettement plus important que celui prévu. Un tel retournement de tendance a résulté d'un accroissement des recettes sensiblement moins accentué que celui des dépenses, en particulier celles d'équipement. Aussi, le Trésor a enregistré une reconstitution des arriérés et a fait appel dans de fortes proportions au financement monétaire.

Au surplus, le déficit commercial s'est sensiblement alourdi et a pesé sur le solde du compte courant de la balance des paiements, apparu déficitaire pour la première fois depuis trois ans. Au demeurant, son financement a nécessité à nouveau un recours aux concours extérieurs pour des montants d'autant plus importants qu'il fallait assurer en outre la couverture des charges du capital de la dette.

Dans ces conditions, des pressions se sont exercées sur la création monétaire. Dans ce domaine, l'objectif poursuivi visait à la fois la stabilisation des prix et le soutien de la croissance. A cet effet, une norme de progression de la masse monétaire avait été retenue, tenant compte d'un sensible renforcement du niveau des réserves de change et d'une augmentation mesurée des crédits intérieurs. Le dispositif d'encadrement du crédit a été reconduit, mais des mesures d'ordre sélectif ont été prises en faveur de l'investissement et des exportations. C'est ainsi notamment que l'accord préalable de la Banque centrale tant pour la mobilisation des crédits de préfinancement à l'exportation que pour les opérations sur les billets de trésorerie, a été supprimé. Dans le même temps, un rôle plus actif a été dévolu au maniement de la réserve monétaire. En définitive, le rythme de progression des moyens de paiement est ressorti en moyenne annuelle à 13,2 %, découlant exclusivement des crédits intérieurs et dépassant largement le taux d'accroissement de 7,5 % en prix courants du produit intérieur brut. Au total, la liquidité de l'économie, pratiquement stable l'an dernier, s'est notablement renforcée cette année.

L'ensemble des ressources comprenant le produit intérieur brut de 194,1 milliards de dirhams et les transferts bruts estimés à 14,1 milliards ressort à 208,2 milliards en 1989. Face à une consommation totale évaluée à 152,7 milliards, l'épargne a atteint 55,5 milliards de dirhams. En regard, l'investissement, qui s'est pourtant renforcé cette année à la suite d'un net élargissement de la formation brute de capital fixe et d'un gonflement notable des stocks, a été financé entièrement par les ressources nationales et un excédent de 4,5 milliards a même pu être dégagé pour couvrir une partie des charges de la dette, laquelle a opéré une ponction d'autant plus importante qu'elle a limité la possibilité de renforcer les investissements. Pour le surplus, soit 14,5 milliards de dirhams, il a été nécessaire de faire appel au financement extérieur afin d'assurer la couverture intégrale des seules charges effectives de la dette extérieure qui ont représenté environ 10 % du produit intérieur brut, en dépit du rééchelonnement de quelque 11 milliards de dirhams.

La production

Le produit intérieur brut calculé aux prix du marché de l'année 1980 est estimé, sur la base de données encore provisoires, à 103,7 milliards de dirhams, en croissance de 2,2 % seulement. Toutefois, celle-ci intervient après l'essor exceptionnel de 10,4 % enregistré une année auparavant. Ce ralentissement a concerné la plupart des activités, en particulier l'agriculture qui a peu progressé et la production des phosphates et dérivés qui a subi une chute brutale reflétant l'impact défavorable d'un retournement de facteurs exogènes. Ainsi, la contribution des secteurs primaire et secondaire à la croissance globale, malgré la progression remarquable réalisée par le bâtiment et travaux publics, a été limitée à 11 % tandis que celles des activités tertiaires et des services non marchands des administrations publiques ressortent respectivement à 57 % et 32 %.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Dans ces conditions, la structure du produit intérieur brut s'est légèrement modifiée. Les parts des secteurs primaire et secondaire chiffrées respectivement à 19,4 % et 28,3 % se sont quelque peu contractées au profit de celles du secteur tertiaire et des administrations publiques passées à 36,9 % et 15,4 %. (1)

La production agricole, dont l'expansion avait été remarquable et généralisée en 1988, a été caractérisée cette année par des évolutions contrastées, aboutissant au total à une hausse limitée à 1 %. C'est ainsi que la récolte des quatre principales céréales est revenue à 73.3 millions de quintaux et s'avère en recul de 6,4 % imputable à une diminution de 10 % des rendements. De même, ceux-ci ont chuté de près du quart pour ce qui est des légumineuses dont la production n'a pas dépassé 3,5 millions de quintaux. Les cultures sucrières n'ont pour leur part fourni que 4 millions de tonnes, mais ont permis d'assurer la couverture de deux tiers des besoins de consommation en sucre. En revanche, la production d'agrumes a atteint un niveau record, de l'ordre de 1,5 million de tonnes et s'est accrue de plus de 17 % et celle des primeurs s'est développée d'environ 30 %. Quant à l'effectif du cheptel, il s'est élevé à plus de 22 millions de têtes, en accroissement de près de 7 %. Enfin, les apports de la pêche se sont établis à 516 mille tonnes, en recul de 6 % d'une année à l'autre.

Dans le secteur des mines, qui a connu globalement une année difficile du fait d'une conjoncture extérieure défavorable, la valeur ajoutée a régressé de plus d'un cinquième. Cette chute reflète essentiellement celle de 28 % de la production de phosphates qui a été ramenée à 18 millions de tonnes et dont les livraisons tant à l'exportation qu'à l'industrie locale ont marqué des contractions prononcées.

La valeur ajoutée de la branche « énergie et eau » s'est élargie de 5 %, résultat d'une part d'une progression de 8,4 % de la production d'électricité et de celle de 6,6 % de l'activité de raffinage de pétrole, et d'autre part d'une baisse de plus d'un cinquième de l'extraction de charbon. En regard, la consommation d'énergie a augmenté de 8,4 % et le déficit énergétique s'est ainsi maintenu à près de 90 % des besoins.

L'industrie manufacturière a globalement stagné à la suite d'un fléchissement de 20 % de l'activité des industries chimiques et parachimiques à peine compensé par la progression qui a prévalu dans les autres branches et qui s'est révélée particulièrement nette pour les matériaux de construction.

En effet, le secteur du bâtiment et des travaux publics a connu un nouvel essor de 14,5 % suscité à la fois par le développement de la construction de logements et par l'aménagement d'infrastructures à la faveur de la relance des dépenses d'équipement de l'Etat.

Pour leur part, les activités tertiaires ont enregistré un accroissement de 3,4 % traduisant une augmentation presque au même rythme des transports et communications, du commerce et des autres services.

Enfin, le développement des services non marchands des administrations publiques ressort à 4,6 % soit un taux nettement plus élevé que celui de l'an dernier et proche de ceux des années antérieures.

Exprimé en prix courants, compte tenu d'une hausse des prix à la production estimée à 5,2 %, le produit intérieur brut a atteint 194,1 milliards de dirhams, en accroissement en un an de 13,6 milliards ou 7,5 % au lieu de 22,7 milliards ou 14,4 % l'année précédente. Ainsi, le produit national brut, qui comprend en outre les revenus nets de l'extérieur estimés à 3,7 milliards, s'est établi à 197,8 milliards et s'est élargi de 6,6 % au lieu de 11,8 % en 1988.(1)

De fait, à l'analyse, il apparaît que le revenu disponible sur le territoire a atteint 208,2 milliards de dirhams et a permis de faire face à la dépense nationale et de laisser un excédent de 4,5 milliards venu couvrir en partie le paiement du service de la dette.

La demande

En effet, à elles seules les dépenses totales de consommation et d'investissement ont atteint 203,7 milliards de dirhams. Par rapport aux ressources internes, elles ont dégagé un déficit de 9,6 milliards de dirhams, de plus du double que celui de l'an dernier, soit 4,9 % du produit intérieur brut. En revanche, les ressources disponibles, soit 208,2 milliards de dirhams, se révèlent supérieures mais insuffisantes pour faire face à l'ensemble des dépenses qui se sont élevées à 222,7 milliards de dirhams dont près de 19 milliards au titre du remboursement de la dette extérieure en intérêts et principal.

La consommation publique et privée s'est chiffrée à 152,7 milliards de dirhams, en augmentation de 7,3 % et sa part dans le produit intérieur brut est demeurée pratiquement inchangée d'une année à l'autre.

Quant à la formation brute de capital fixe, elle s'est établie à 44 milliards de dirhams, en expansion de 19,6 %, soit le rythme le plus rapide observé depuis sept ans, et le taux d'investissement a été relevé de 20,4 % à 22,7 % en un an. Compte tenu d'un gonflement de stocks de 7 milliards suscité notamment par les approvisionnements de précaution particulièrement en produits importés, les investissements bruts ressortent à 51 milliards de dirhams, en accroissement de près d'un cinquième.

En définitive, le besoin de financement ressort à 14,5 milliards de dirhams et a été couvert par des concours extérieurs. (1)

Les relations financières avec l'étranger

Les flux commerciaux ont laissé un solde négatif correspondant pratiquement au double de celui de l'année précédente. La forte détérioration ainsi observée cette année, que reflète une chute du taux de couverture de 76 % à 60,7 %, a résulté d'une augmentation de 7,5 milliards de dirhams des importations alors que les exportations ont baissé de 1,5 milliard. De fait, celles-ci se sont limitées à 28,3 milliards de dirhams par suite surtout d'une contraction de plus des deux tiers des ventes d'acide phosphorique. Quant aux importations, évaluées en termes C.A.F., elles ont atteint 46,6 milliards, marquant une expansion de 19,1 % à laquelle ont contribué tous les groupes de produits à l'exception des matières premières minérales.

Cette forte dégradation des échanges commerciaux, conjuguée à un alourdissement des intérêts de la dette extérieure, n'a pu être compensée par l'accroissement des revenus du tourisme et la reprise des transferts des travailleurs marocains à l'étranger. De la sorte, la balance des paiements courants a dégagé un déficit de 5,5 milliards de dirhams, représentant 2,8 % du produit intérieur brut et qui contraste avec les excédents importants enregistrés au terme des deux dernières années.

Au total, c'est au prix d'un appel au financement extérieur que l'équilibre final de la balance des paiements a pu être assuré mais le niveau des réserves de change n'a pu être renforcé.

Les finances publiques

En dépit des efforts déployés dans le cadre du redressement et de l'assainissement des finances publiques, les résultats se sont avérés décevants et la tendance à la résorption progressive du déficit budgétaire a été interrompue.

C'est que les recettes du Trésor ont été limitées à 44 milliards de dirhams et n'ont pas atteint le montant escompté tandis que les charges globales ont excédé 64 milliards, en raison notamment de la revalorisation du régime indemnitaire et de l'accélération des dépenses d'investissement.

Dans ces conditions, le financement du déficit s'est révélé ardu et, outre une reconstitution d'arriérés, a nécessité un appel aux concours extérieurs et une création monétaire élevée.

Ainsi, malgré l'impact du rééchelonnement du service de la dette extérieure, les besoins de trésorerie ont dépassé 20 milliards de dirhams et le déficit budgétaire, ne prenant pas en compte les remboursements en capital, s'est établi à 10,2 milliards soit 5,3 % du produit intérieur brut au lieu de 3,3 % un an auparavant, dépassant ainsi l'objectif retenu.

La monnaie et le crédit

La politique de la monnaie et du crédit a continué de s'insérer dans les orientations du programme de redressement des équilibres de base, en reconduisant le contrôle quantitatif mais en élargissant le champ d'application du financement hors encadrement.

(1) Voir annexes statistiques 1 et 2.

(1) Voir annexes statistiques 3 à 5.

(1) Voir annexes statistiques 6 et 7.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Dans ce contexte, la masse monétaire s'est chiffrée à 96,8 milliards de dirhams en accroissement de 11,8 % d'une fin d'année à l'autre et de 13,2 % en moyenne. Cette accélération a concerné aussi bien la monnaie scripturale que la quasi-monnaie, mais surtout la monnaie fiduciaire.

L'évolution des contreparties s'est révélée par ailleurs en opposition par rapport aux prévisions, et au lieu du renforcement escompté, les avoirs extérieurs ont marqué une stagnation, de sorte qu'en définitive, ce sont les augmentations, plus élevées que prévu, des créances sur le Trésor et des crédits à l'économie qui ont été à l'origine, à hauteur respectivement de 59 % et 41 %, de la création monétaire nouvelle.

Appréciée sur la base de la moyenne des fins de mois, la progression de la monnaie ressort à 13,2 %, rythme nettement supérieur à celui du produit intérieur brut à prix courants. Aussi, le taux de la liquidité de l'économie, demeuré stable en 1988, s'est sensiblement renforcé cette année, favorisant une demande excédentaire qui s'est accompagnée d'une certaine pression sur les prix et surtout d'une détérioration du compte extérieur.

L'AGRICULTURE ET LA PECHE

Le secteur de l'agriculture et de la pêche dont la production avait atteint au terme de l'exercice précédent un niveau inégalé jusque là, a enregistré globalement en 1989 un nouvel accroissement, certes modeste et au demeurant limité à certaines branches. C'est ainsi que la campagne agricole s'est révélée dans l'ensemble satisfaisante alors que la pêche a marqué un recul. De tels résultats ont trouvé leur origine principalement dans des conditions climatiques relativement propices et à un moindre degré dans les mesures de soutien prises en faveur du secteur.(1)

De fait, des pluies suffisantes en octobre et novembre 1988 et au printemps 1989 ont favorisé une extension des superficies emblavées et ont été bénéfiques pour le développement de l'ensemble des cultures ainsi que pour l'élevage. Néanmoins, une certaine faiblesse des précipitations, accompagnée de froid en décembre et en janvier, a affecté les rendements et les récoltes des céréales, des légumineuses et des cultures industrielles. Sur le plan régional, seul l'Oriental a de nouveau souffert du manque d'eau.

Par ailleurs, l'effort de l'Etat consenti en faveur de l'agriculture qui offre près de 40 % des emplois et constitue la source des revenus de plus de la moitié de la population, s'est traduit par un certain nombre de mesures, dont en particulier la révalorisation de 10 % du salaire minimum garanti aux ouvriers agricoles et le relèvement en début de campagne des prix à la production, gelés depuis 1986, des principales variétés végétales. En outre, l'activité de l'élevage qui avait été entravée l'an passé par l'application de la taxe à la valeur ajoutée pour les aliments composés destinés à l'alimentation du bétail au taux de 14 %, a bénéficié d'une réduction de celui-ci qui a été ramené à 7 % ; de même, la surveillance de l'état de santé du cheptel est demeurée vigilante et a été notablement renforcée pour faire face à l'apparition de foyers de peste équine importée d'Espagne. Enfin, concernant le secteur de la pêche, le renforcement de l'infrastructure portuaire, l'installation de chaînes de froid et l'édification d'usines de traitement se sont poursuivis.

Au total, la valeur ajoutée du secteur de l'agriculture et de la pêche s'est élevée à 20 milliards de dirhams en prix constants et apparaît en hausse limitée à 1 % par rapport au niveau, il est vrai, exceptionnel enregistré en 1988. Néanmoins, sa part dans le produit intérieur brut est revenue en un an de 19,6 % à 19,3 %.

Par ailleurs, des contraintes continuent de peser sur l'écoulement à l'étranger des produits d'origine végétale en raison de leur caractère périssable, des coûts relativement élevés du transport et surtout de la modification des relations commerciales avec la Communauté économique européenne, principal client. Celle-ci, élargie depuis 1986 à l'Espagne et au Portugal, leur a accordé les mêmes avantages qu'à nos produits durant la période devant échoir cette année. En effet à partir de 1990, ces pays disposeront d'un accès sans limite et avec des droits de douane en baisse progressive et devant être abolis en 1995, alors même que les produits d'origine marocaine, bien que bénéficiant du même démantèlement, seront contingentés durant cette période. En outre, ils demeureront soumis à des prix de référence pénalisateurs tandis que l'Espagne et le Portugal émargeront au fonds européen d'orientation et de garantie agricole et obtiendront des restitutions à l'exportation hors du Marché commun.

(1) Voir annexes statistiques 8 à 20.

Céréales

La campagne céréalière 1988-1989 a été caractérisée par une pluviométrie irrégulière dans le temps mais suffisante dans l'ensemble et relativement bien répartie sur le territoire puisque seule la région de l'Oriental a connu, cette année encore, un déficit en eau. Ainsi, les travaux précoces de préparation des sols et les précipitations d'octobre et de novembre ont permis une extension de 4,3 % des superficies emblavées et particulièrement de celles réservées au blé tendre, lesquelles sont passées de 1,2 million à 1,5 million d'hectares. Par la suite, en décembre et en janvier une insuffisance momentanée des pluies et l'apparition parfois de gels ont handicapé la croissance des cultures ; mais ces effets néfastes ont été atténués par le temps doux et fortement pluvieux des mois de mars et avril.

Dans ces conditions, la production des quatre principales céréales s'est établie à 73,3 millions de quintaux et n'a régressé que de 6,4 % par rapport au niveau record atteint au terme de la campagne précédente, malgré une baisse de 10 % des rendements. Cette évolution globale est imputable pour une large part à l'orge, principale variété cultivée dont la récolte a chuté de 34,5 millions à 30 millions de quintaux, eu égard à la baisse à la fois des superficies et des rendements. De même, celle du blé tendre a avoisiné 21,6 millions de quintaux, en retrait de 4,1 % sous l'effet d'une détérioration de 20,4 % des rendements.En revanche, la production de blé dur n'a pratiquement pas changé d'une campagne à l'autre, restant ainsi proche de 17,7 millions de quintaux. Seule celle du maïs, qui a bénéficié des pluies abondantes du printemps, s'est élevée de 3,6 millions à 4 millions de quintaux à la faveur de l'accroissement des superficies et des rendements, respectivement de 2,3 % et de 10 %.

L'abondance des récoltes des dernières campagnes a entraîné pour la deuxième année consécutive une réduction des importations de céréales, constituées essentiellement de blé tendre, lesquelles n'ont porté que sur 13 millions de quintaux au lieu de 15,1 millions en 1988. Toutefois, leur coût s'est alourdi de près de 20 % et a atteint 1.878 millions de dirhams reflétant ainsi le renchérissement des cours mondiaux.

Par ailleurs, les quantités de céréales commercialisées durant le deuxième semestre de 1989 par les intermédiaires agréés auprès de l'Office national interprofessionnel des céréales et des légumineuses ont totalisé 11,5 millions de quintaux, en augmentation de 8,5 % par rapport à la période correspondante de l'année précédente en raison d'une part du niveau important de la production et d'autre part du relèvement de 200 dirhams à 220 dirhams du prix à la production du quintal de blé tendre, principale variété négociée sur ce marché.

Du fait de l'insuffisance des réserves en eau des barrages de la région du Gharb, seule zone équipée pour la production de riz, cette culture a été réalisée cette année hors du secteur équipé et n'a concerné qu'une superficie très réduite, de l'ordre de 700 hectares au lieu de 7.500 hectares en 1988. Aussi, la production a-t-elle fortement chuté, revenant en un an de 334 mille quintaux à 44 mille quintaux seulement, malgré une amélioration de 41,6 % des rendements.

Parallèlement, la récolte de céréales secondaires a avoisiné 459 mille quintaux, enregistrant un déclin de près de 40 % imputable exclusivement à une contraction de même ampleur des superficies.

Légumineuses

La production de légumineuses, affectée par l'insuffisance des pluies de décembre et de janvier et par la vague de froid qui a sévi à cette époque, a été limitée à 3,5 millions de quintaux, les rendements ayant chuté de 23,7 %. Cette orientation défavorable a concerné presque toutes les variétés. C'est ainsi notamment que la récolte de la fève, principale légumineuse cultivée, n'a pas dépassé 1,7 million de quintaux en contraction de plus du quart en raison de la régression de 11,2 à 7,8 quintaux à l'hectare des rendements. De même, celle de pois-chiches en s'établissant à 437 mille quintaux a fléchi de 21,4 % et celle de 223 mille quintaux de lentille a chuté de plus de 56 %. A l'inverse, la récolte de petits pois n'a pratiquement pas changé d'une campagne à l'autre et a avoisiné 388 mille quintaux, l'extension des superficies ayant compensé le recul des rendements.

Primeurs

La production de primeurs a tiré profit des pluies du début de campagne et du printemps 1989 ainsi que de l'extension de 28 % des superficies et a totalisé 520 mille tonnes, en progression de 30 %. Parallèlement, les exportations de 1988-1989 se sont élevées à 213 mille tonnes réalisant ainsi le

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

meilleur résultat des dix dernières années. Cette évolution favorable est imputable particulièrement aux expéditions de pommes de terre, lesquelles ont avoisiné 100 mille tonnes et ont plus que doublé d'une campagne à l'autre. De même, les livraisons de tomates à l'étranger ont atteint 105 mille tonnes, en hausse de 18 % et celles des autres légumes sont passées de 8 mille tonnes à 9 mille tonnes.

La répartition géographique des exportations de primeurs a été caractérisée par une diminution de la part de la France, notre principal client revenue de 92 % à 78 % et par l'augmentation de celle de l'Allemagne fédérale relevée de 4,5 % à 11,7 %.

Agrumes

La récolte agrumicole a elle-même bénéficié des pluies abondantes de novembre 1988 et du printemps 1989 et a atteint un niveau record de l'ordre de 1,5 million de tonnes, en expansion de 17,2 % grâce principalement au net développement des productions des variétés précoces, clémentines et navels, respectivement de 40 % et 30 %. Parallèlement, la campagne d'exportation a porté sur 643 mille tonnes au lieu de 581 mille tonnes un an auparavant à la faveur surtout d'une sensible expansion des expéditions de clémentines et de navels, recensées respectivement pour 184 mille tonnes et 151 mille tonnes, en essor de 35,3 % et de 65,9 %. En revanche, les livraisons de variétés tardives sont revenues d'une campagne à l'autre de 279 mille tonnes à 245 mille tonnes, en raison de l'insuffisance de calibrage des fruits dont le développement végétatif a été affecté par la vague de froid qui a sévi en décembre et en janvier.

La Communauté économique européenne a reçu cette année encore près de 73 % des exportations d'agrumes, conservant ainsi sa position de principal client.

Le marché intérieur a absorbé quant à lui 825 mille tonnes environ au lieu de 672 mille tonnes au terme de la campagne précédente. Plus de 495 mille tonnes ont été destinées à la consommation en frais, en hausse de 18,8 % et les usines de transformation ont réceptionné un tonnage jamais égalé de 329 mille tonnes, en extension de 29,7 %.

La nette expansion des livraisons d'agrumes et de primeurs à destination des pays du Marché commun ne s'est pas accompagnée d'une amélioration correspondante des recettes, les cours ayant enregistré une baisse, imputable pour une part à l'abondance à certains moments de l'offre sur ce marché et d'autre part à l'insuffisance de la coordination au niveau des groupes exportateurs nationaux. Une telle situation a eu pour effet la baisse des cours, l'application de la taxe compensatoire et même des arrêts prolongés des exportations vers la Communauté économique européenne.

Cultures industrielles

Les mauvaises conditions climatiques de décembre et de janvier ont affecté le développement végétatif des cultures sucrières qui n'ont pu, de ce fait, retrouver tout à fait les résultats, il est vrai, exceptionnels de la campagne précédente. Ainsi, la production de betteraves a été de 2,9 millions de tonnes, en fléchissement de 3,5 % à la suite de la baisse de 6,4 % des rendements, les superficies récoltées ayant en revanche augmenté de 3 %. Parallèlement, la récolte de cannes n'a procuré que 986 mille tonnes, au lieu de 1,1 million de tonnes un an auparavant, en liaison avec un recul des rendements.

Dans ces conditions, les quantités de sucre extraites ont avoisiné 480 mille tonnes, dont 80 % provenant du traitement de la betterave et marqué un recul de 6 % par rapport au tonnage produit en 1988. A ce niveau, elles ont néanmoins permis la couverture de près des deux tiers des besoins de la consommation. Les importations de sucre quant à elles se sont stabilisées autour de 276 mille tonnes, mais leur contrevaleur ressort à 673 millions de dirhams, en expansion de plus de 20 %.

Par ailleurs, la production de coton recensée pour 282 mille quintaux et dont le rendement s'est amélioré de 14,6 % apparaît en léger recul de 3,3 % en un an à la suite d'une forte contraction des superficies.

Enfin, en vue de compenser la hausse des coûts des facteurs de production et d'inciter au développement des cultures industrielles, le prix à la production du quintal de coton a été relevé de 630 à 670 dirhams, celui du quintal de graines de coton de 200 à 210 dirhams, celui de la tonne de betterave de 215 à 240 dirhams et celui de la tonne de canne de 160 à 175 dirhams.

Oléiculture

Les fortes chaleurs de l'été 1988 qui ont été préjudiciables au développement de l'olivier dans les régions bours, ont entraîné une baisse des rendements. Aussi, la cueillette d'olives effectuée à la fin de la même année n'a-t-elle porté que sur 345 mille tonnes, en chute de plus de 23 %. De même, seules 30 mille tonnes d'huile d'olive ont été extraites au lieu de 35 mille tonnes, un an auparavant.

En revanche, le temps doux et pluvieux du printemps 1989 a favorisé la floraison du verger et les précipitations d'octobre et de novembre ont été bénéfiques pour le grossissement des fruits. Dans ces conditions, la récolte d'olives entamée à l'automne 1989 devrait se situer, selon les premières estimations, autour de 470 mille tonnes, en progression de plus du tiers et la production d'huile atteindrait 47 mille tonnes.

Oléagineux

La production d'oléagineux s'est accrue d'une campagne à l'autre grâce à l'extension des superficies, les rendements ayant été orientés à la baisse. Cette amélioration d'ensemble est imputable pour une large part au tournesol dont la récolte s'est élevée à un million de quintaux, en hausse de 18,4 % par suite exclusivement d'un fort élargissement des superficies. En outre, le prix à la production du tournesol a été relevé de 410 à 430 dirhams par quintal.

Viticulture

La campagne viticole 1988-1989 a été marquée par l'entrée en production de jeunes vignobles plantés au cours des dernières années et par un climat doux et pluvieux durant le printemps qui a favorisé le développement végétatif de la vigne. Ainsi la production vinicole a dépassé 500 mille hectolitres et apparaît en forte expansion de plus de 40 % par rapport à celle d'il y a un an. Pour leur part les exportations de vins d'octobre 1988 à septembre 1989 ont porté sur près de 45 mille hectolitres, en accroissement de 10 %, ont procuré une recette d'environ 29 millions de dirhams et ont été dirigées pour l'essentiel vers la France.

Elevage

Des conditions climatiques favorables et une extension des superficies réservées aux cultures fourragères ont favorisé la production d'aliments pour le cheptel, lequel a bénéficié, par ailleurs, d'un encadrement sanitaire satisfaisant. Aussi, le recensement effectué à la fin de 1989 a-t-il évalué l'effectif des bovins, ovins et caprins à 22,4 millions d'unités, en accroissement de 7,2 % d'une année à l'autre.

De même, la production de viande rouge a totalisé 215.500 tonnes et apparaît en progression de 8,8 % par rapport à l'exercice précédent. En revanche, l'apport de l'aviculture qui a pâti d'une demande restreinte à cause des prix a été limité à 122 mille tonnes de viande blanche et 1.050 millions d'oeufs, en recul respectivement de 2,4 % et 5,4 %. Quant à la production de lait, elle s'est établie à 963 millions de litres au lieu de 888 millions un an auparavant. Néanmoins, les importations de produits laitiers, constituées essentiellement de beurre, ont porté sur 32.400 tonnes, en hausse de 8,7 % mais leur coût a avoisiné 564 millions de dirhams, en net renforcement de 61 % dû à l'élévation des cours mondiaux.

Pêche

Le secteur de la pêche qui a connu un développement remarquable au cours des dernières années a marqué en 1989 un repli tant au niveau de la production que de la consommation et des exportations.

C'est ainsi que les prises de la flotte hauturière, lesquelles ont été interrompues au mois d'octobre afin d'observer un repos nécessaire à la reconstitution des espèces halieutiques, n'ont guère dépassé 100 mille tonnes, en recul de plus d'un cinquième et leur valeur a été estimée à quelque 1,7 milliard de dirhams, en chute de 18 %. De même, le tonnage des captures faites dans les zones côtières a légèrement fléchi et a été limité à 416 mille tonnes mais a procuré une recette de 1,1 milliard de dirhams, en augmentation de 14 %. De ce fait, la consommation de poissons frais comme les exportations de produits bruts et transformés de la pêche ont accusé des baisses. Les expéditions à l'étranger ont toutefois rapporté près de 3,6 milliards de dirhams, en hausse de 4,8 % et représentant la moitié environ des recettes tirées des expéditions de produits alimentaires.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Par ailleurs les actions entreprises en faveur du secteur de la pêche se sont concrétisées par des réalisations importantes. C'est ainsi que l'effort d'équipement des ports, particulièrement ceux du sud, a été poursuivi notamment par l'extension des chaînes de froid et des ateliers de construction et de réparation navales. En outre, les conserveries de poisson ont été restructurées et modernisées afin de mieux répondre aux exigences des marchés intérieur et extérieur. Ce développement de l'infrastructure d'accueil vise entre autres à faciliter le repli progressif de la flotte hauturière et de permettre ainsi l'intégration de cette branche dans l'activité économique à travers les différents effets d'entraînement qu'elle pourrait exercer tant en amont qu'en aval sur les autres secteurs. Au surplus, les sociétés de pêche hauturière ont été autorisées à ouvrir auprès des banques nationales des comptes en dirhams convertibles devant centraliser toutes leurs opérations de recettes et de dépenses et pouvant alimenter éventuellement des comptes en devises, ouverts à l'étranger pour faire face aux dépenses d'exploitation sur place.

Quant au montant des investissements agréés et relatifs au secteur il a atteint 1,8 milliard de dirhams et s'avère presque le triple de celui réalisé il y a un an. Ces investissements sont destinés essentiellement à l'acquisition de 78 navires de pêche hauturière et le total des nouveaux emplois directs et indirects est estimé à plus de 11 mille.

L'importance du secteur de l'agriculture et de la pêche dans l'économie et l'effet d'entraînement qu'il exerce sur les autres activités demeurent largement tributaires des aléas climatiques et sa production influence dans d'importantes proportions le calcul des agrégats de la comptabilité nationale dont l'évolution se trouve ainsi soumise à des variations amples et contrastées d'une année à l'autre. Les efforts entrepris en vue de renforcer le potentiel des productions vivrières indépendamment des conditions climatiques changeantes devraient être poursuivis afin non seulement de parvenir à une production alimentaire régulière mais aussi de se rapprocher de l'autosuffisance grâce au maintien des actions de vulgarisation déjà mises en oeuvre et à une exploitation plus rationnelle encore des potentialités en eau et des équipements réalisés.

MINES ET ENERGIE

Le secteur minier a rencontré en 1989 une conjoncture difficile.

L'extraction minière a en effet été marquée cette année par une forte contraction et son indice spécifique a accusé une chute de l'ordre d'un quart, et se situe à un niveau à peine supérieur à celui de l'année de base. Une telle évolution a découlé de celle des phosphates qui constituent la composante essentielle de la production minière et dont la commercialisation s'est heurtée à des difficultés sérieuses. De fait, les tonnages miniers exportés ont subi une diminution importante et en raison d'une nette amélioration des cours les recettes ont atteint leur montant d'il y a un an.

En revanche, l'indice de la production d'énergie a enregistré une augmentation de 7,1 %, qui succède à celle de 6,6 % obtenue au terme de l'exercice précédent. En outre, la conjoncture internationale a été marquée par un renchérissement de plus d'un cinquième des prix du pétrole brut et la facture énergétique s'en est ressentie, s'avérant d'une année à l'autre en forte extension.

(Base 100 en 1982)	1986	1987	1988	1989
Indices				
- de l'extraction minière	115,7	115,1	133,3	101,5
- de la production d'énergie	113,5	116,5	124,2	133

Mines

L'évolution de l'industrie minière, dont les résultats étaient apparus très favorables en 1988, a été mal orientée cette année dans l'ensemble, en raison de difficultés de commercialisation. Cette tendance a été particulièrement accusée pour les phosphates naturels et même transformés. Pourtant, la plupart des cours des minerais ont été à nouveau orientés à la hausse, de façon particulièrement sensible pour les phosphates qui ont en outre bénéficié du raffermissement du dollar. Pour leur part, les prix du plomb et du cuivre, qui ont eux aussi profité de ce mouvement favorable, ont néanmoins été affectés par la dépréciation de la livre sterling, monnaie de facturation.

Dans ces conditions, la valeur ajoutée du secteur, calculée en termes constants, a fléchi de 21,5 % et sa part dans le produit intérieur brut est revenue en un an de 3,8 % à 2,9 %. En effet, la production minière a totalisé à peine un peu plus de 19 millions de tonnes, en chute de plus d'un quart, et la valeur carreau-mine estimée à 5,5 milliards de dirhams, s'est contractée de plus de 10 %. (1) De même, les exportations ont été limitées à 13,2 millions de tonnes, au lieu de 15 millions l'an passé, la diminution ayant porté sur la plupart des substances, mais surtout les phosphates. Le recul de 12,3 % ainsi constaté a pratiquement annulé l'impact favorable de la hausse des prix et les recettes procurées ont quasiment stagné à leur niveau d'il y a un an. Pour leur part, les ventes internes, dont les phosphates constituent l'essentiel, ont à peine atteint 5,6 millions de tonnes, représentant ainsi juste la moitié des quantités transformées un an auparavant. Cette chute qui résulte essentiellement de celle de la fabrication d'acide phosphorique a eu pour principale origine la défaillance de certains clients et pour conséquence un recul prononcé du taux de valorisation locale de la production minière, tombé à moins de 30 % au lieu de près de 43 % il y a un an.

Phosphates

La conjoncture mondiale qui a caractérisé le marché des phosphates a été difficile et a été marquée par de nombreux facteurs défavorables dont l'effet non seulement s'est ressenti au niveau des minerais, mais a concerné également les dérivés.

C'est ainsi qu'au plan de l'offre, un accroissement a été enregistré aux Etats-Unis, notamment pour ce qui est des engrais, entraînant de la sorte une baisse de leurs prix. De même, la demande de phosphates marocains a diminué, notamment pour des raisons d'ordre climatique en Europe du Sud, où elles ont fait obstacle à l'épandage des engrais. Par ailleurs, en Europe de l'Ouest, se sont effectuées des restructurations d'unités de production pour traiter des phosphates fournis par des producteurs faisant partie de leur groupe. Ainsi, la production, la commercialisation, la transformation et l'exportation des phosphates ont subi des réductions fortes et brutales.

La production marchande de phosphates n'a guère dépassé 18 millions de tonnes et s'avère ainsi en baisse de près de 28 % en un an. Les ventes totales, quant à elles, ont été limitées à 17,7 millions de tonnes et ont marqué une chute de plus de 29 %, laquelle est due au net recul des besoins de l'industrie locale, comme d'ailleurs à une sensible régression des exportations.

Celles-ci, fixées à 12,4 millions de tonnes ont en effet diminué de 12,9 %, la part du Maroc dans le commerce mondial des phosphates revenant ainsi de 31 % à moins de 29 %. Toutefois, la recette procurée par ces expéditions a quasiment stagné autour de 4,2 milliards de dirhams suite au relèvement en début d'exercice des cours du phosphate brut passés de 36 dollars à 40,8 dollars la tonne et dans une moindre mesure au raffermissement de la devise américaine.

Les livraisons ont été destinées à l'Europe, occidentale et de l'Est, à concurrence de près de 70 % du total exporté. Pratiquement tous les membres de la Communauté économique européenne et particulièrement les gros importateurs ont fortement restreint leurs achats qui n'ont guère dépassé 5,8 millions de tonnes, en baisse de 15,4 %. Les fluctuations ont été plus accusées encore dans les échanges avec l'Europe orientale où les commandes ont à peine atteint 2,4 millions de tonnes en raison notamment de la réduction de près des deux tiers des enlèvements de la Pologne. De même, les acquisitions du reste du monde ont été limitées à 3,7 millions de tonnes enregistrant ainsi en un an un repli de 6,2 % qui interrompt le mouvement de hausse continue observé depuis plusieurs années.

Une conjoncture défavorable a également concerné l'activité de transformation. Une quantité de 5,3 millions de tonnes a été vendue aux unités de traitement, laquelle apparaît en chute de plus de moitié d'une année à l'autre et représente 29,4 % de la production totale de phosphates au lieu de 43,5 % un an auparavant. Ce faible taux de valorisation s'explique en particulier par la défaillance pendant une grande partie de l'année d'un important acheteur d'acide phosphorique. De fait, les quantités produites d'acide phosphorique n'ont guère dépassé 1.307 mille tonnes, en chute de 50 %

(1) Voir annexes statistiques 21 et 22.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

et les exportations 485 mille tonnes, en recul de 72 %. La dégradation ainsi constatée a incité l'Office chérifien des phosphates à développer davantage la fabrication du diammonique dont la production et les exportations ont porté sur 1,2 million et 1,1 million de tonnes respectivement, en expansion en un an de 38 % et de 31,3 % de sorte, qu'au total, la production et les ventes d'engrais ont été maintenues proches des niveaux atteints en 1988. En définitive, les recettes tirées des dérivés des phosphates, inscrites pour un peu plus de 4,1 milliards de dirhams ont marqué une chute de 43,4 % imputable exclusivement à la réduction des expéditions d'acide phosphorique.

En définitive, le chiffre d'affaires de l'Office chérifien des phosphates n'a pas dépassé 8,3 milliards de dirhams environ marquant ainsi une chute de près de 28 % par rapport au montant record de l'an dernier, mais restant toutefois supérieur aux recettes procurées en 1986 et 1987. Réalisé à parts égales par le minerai brut et ses dérivés, le montant des transactions de l'O.C.P. a été affecté beaucoup plus par la contraction des quantités que par l'évolution divergente des cours. Ces derniers, en augmentation sensible pour les phosphates et l'acide phosphorique suite au relèvement en début d'exercice des tarifs de ventes, se sont inscrits en revanche continuellement en baisse pour les engrais.

L'évolution observée en 1989 démontre clairement les difficultés inhérentes à un marché international instable, caractérisé par une âpre concurrence et sur lequel la demande demeure certes importante, mais néanmoins irrégulière et s'accompagne d'aléas affectant aussi bien le rythme des commandes que celui des paiements.

Autres minerais

En dépit d'une nouvelle amélioration des cours de l'ensemble des minerais, particulièrement durant la première partie de l'année, la production minière hors phosphates, estimée à un peu plus d'un million de tonnes, s'est inscrite globalement en hausse limitée à 4,9 %. Le tassement du rythme d'activité a pour origines le niveau encore trop bas des prix, l'absence de tout investissement nouveau depuis deux ans, la fermeture de certaines mines et l'épuisement d'un bon nombre de gisements, et surtout le faible niveau de la demande, facteurs qui, conjugués parfois à la baisse des monnaies de facturation, ont pesé sur les résultats du secteur. Par ailleurs, les quantités vendues, de 773 mille tonnes, ont été légèrement réduites en raison du recul des expéditions de certaines substances, mais pour une valeur de 862 millions de dirhams en progrès de 8,5 %.

Plomb

Le raffermissement du cours du plomb a été pratiquement annulé par la baisse de la livre sterling, monnaie de facturation. Dans ce contexte peu favorable et aggravé de surcroît par la fermeture de la mine de Sidi Lahcen, le volume extrait est revenu en un an de 100 mille tonnes à 88.700 tonnes et les ventes ont fléchi à 32.500 tonnes pour une valeur de 127 millions de dirhams en retrait d'une année à l'autre respectivement de 14,9 % et 12,4 %. En s'établissant à 65 mille tonnes environ, les acquisitions de la fonderie de Zellidja se sont repliées pour leur part de 10,5 % et les tonnages produits et commercialisés de plomb métal ont été diminués.

Cuivre

Une orientation plus favorable a caractérisé le cuivre dont les prix mondiaux ont fortement progressé. En effet, l'extraction a augmenté, passant de 38 mille tonnes à 41.600 tonnes en dépit de l'arrêt de l'exploitation du gisement d'Ouansini, et les exportations égales à 41 mille tonnes ont accusé pour leur part un redressement de 6,7 % et procuré des recettes relevées à 261 millions de dirhams.

Barytine

La production de barytine s'est élevée à 370 mille tonnes faisant ainsi apparaître un accroissement annuel de 15 % qui succède au quasi triplement enregistré un an auparavant. En dépit d'un léger retrait des livraisons, le produit des ventes à l'étranger a dépassé 133 millions de dirhams en hausse de 14,6 % grâce à la reprise des cours et au raffermissement du dollar.

Fluorine

Amorcé l'année passée, à la suite de l'extension de la mine d'El Hammam, le redressement de l'exploitation de fluorine s'est encore renforcé en 1989. De surcroît, les conditions de commercialisation ont été améliorées. Au total, l'intégralité des 110.500 tonnes produites a été vendue et les recettes chiffrées à 124 millions de dirhams se sont développées de près de 40 %.

Manganèse

L'extraction de manganèse, en s'établissant à 32 mille tonnes, a enregistré un essor de 6,7 %. En revanche, le chiffre d'affaires réalisé, d'un montant de 61 millions de dirhams, a régressé d'environ 6 % en dépit d'une hausse des cours, en raison d'une contraction de près de 12 % des quantités vendues.

Zinc

Le zinc est encore très utilisé dans les secteurs du bâtiment et de l'automobile ; son cours, désormais exprimé en dollar, a fortement augmenté, de 36 % en 1989. Aussi, les recettes procurées par la vente de 26 mille tonnes ont atteint 98 millions de dirhams, en accroissement de plus de 85 %.

Fer

Les quantités de fer extraites sont passées en un an de 156.400 tonnes à 176 mille tonnes, mais, en dépit d'une reprise sensible des cours après plusieurs années de baisse, les exportations de fer, limitées à 84,7 mille tonnes, ont de nouveau régressé.

Energie

L'évolution du secteur de l'énergie a été caractérisée par une nette augmentation de la production, de 7,1 %, consécutive à celle de la demande de tous les produits énergétiques, en particulier le fioul et le charbon, en liaison avec l'expansion des besoins des centrales thermiques.

En regard, l'apport des sources locales d'énergie a pratiquement stagné à son niveau d'il y a un an et n'a pu ainsi couvrir qu'à peine 10 % de la consommation totale. Dans ces conditions, une extension des importations s'est avérée nécessaire et celles-ci ont de fait marqué un développement en volume de plus de 15 %, nettement plus accentué que l'augmentation de la consommation. La facture énergétique s'est établie à plus de 7,1 milliards de dirhams et a accusé une expansion de près de 40 %, imputable certes à l'augmentation des quantités achetées, mais aussi à un renchérissement de plus d'un cinquième du cours du baril de pétrole, à celui du charbon et à une appréciation du dollar américain. Ainsi, il semble bien qu'on ait procédé à une constitution de stocks au-delà des normes de sécurité.

Pour leur part, les tarifs intérieurs de vente de produits pétroliers, fixés en 1985 sur la base du cours du baril pratiqué à l'époque, sont demeurés inchangés. En revanche, ceux de l'électricité ont subi une nouvelle majoration, de l'ordre de 3 %.

Quant à la consommation totale d'énergie, elle s'est établie à 6.280 mille tonnes-équivalent-pétrole et apparaît en hausse de 8,4 % au lieu de 6,4 % un an plus tôt. Le charbon a enregistré une progression de près de 10 % et l'électricité hydraulique de près d'un quart ; en dépit de cet essor, la part de cette dernière dans le total consommé n'a pas atteint 5 %. En revanche, le rythme de croissance des fournitures de produits pétroliers est revenu en un an de 8,1 % à 7,3 % ; ce ralentissement émane en particulier des produits blancs, une expansion des ventes ayant été enregistrée pour la plupart des autres produits. De ce fait la part des produits pétroliers dans le total des consommations ressort à 76,2 %, en léger fléchissement d'une année à l'autre.(1)

Les sources locales d'énergie ont fourni 651 mille tonnes-équivalent-pétrole, quantité légèrement supérieure à celle de l'année précédente, grâce exclusivement au fort développement de l'électricité hydraulique, le tonnage d'anthracite ayant en revanche régressé et celui des hydrocarbures ayant stagné à un niveau très bas. En définitive, le déficit énergétique s'est encore aggravé de 9,4 % et le taux de dépendance à l'égard de l'extérieur ressort à 89,6 %.

Produits pétroliers

La production d'hydrocarbures a plafonné à 82 mille tonnes, les rendements des puits en activité ayant baissé, l'exploitation du bassin d'Essaouira ayant été arrêtée et aucun gisement nouveau n'ayant été découvert. Face à cette situation, la consommation totale de produits raffinés a atteint près de 4,8 millions de tonnes en essor de 7,3 % au lieu de 8,1 % un an auparavant. Le léger ralentissement du rythme de croissance ainsi constaté s'explique

(1) Voir annexes statistiques 23 à 26.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

par une décélération du taux d'accroissement des livraisons de gazole et d'essence. A l'inverse, les ventes de gaz liquéfiés et de fioul ont augmenté davantage que l'année précédente.

Le développement de la consommation a entraîné un accroissement sensible de l'activité de raffinage des deux unités qui ont traité ensemble 5,5 millions de tonnes et ont livré 5,1 millions de tonnes, volumes en augmentation respectivement de 7,8 % et de 9,7 %. Une telle activité a nécessité l'importation de quelque 5,6 millions de tonnes de pétrole brut, effectuée à hauteur de plus des quatre cinquièmes auprès des pays arabes, pour une valeur de l'ordre de 6 milliards de dirhams, en expansion de près de 40 % par rapport à celle de l'an dernier. Ce résultat découle d'une extension de 13 % des tonnages et d'un renchérissement de 23 % du prix moyen du baril. Une telle évolution a exercé une incidence négative à la fois sur la balance commerciale et sur les finances publiques. En effet, la part du pétrole dans les importations est passée de 11,2 % à 13,1 % et la plus-value pétrolière a chuté de 17,3 % pour s'établir à 5,1 milliards de dirhams, somme qui reste toutefois importante et qui vient s'ajouter aux droits et taxes applicables aux produits pétroliers. Ces derniers dont les tarifs de vente n'ont pas varié depuis cinq ans demeurent assujettis à une forte taxation, les taux d'imposition par rapport aux prix de vente s'élevant en effet à plus de 60 % pour les essences, 54 % pour le gazole, 37 % pour le gaz butane et 52 % pour le fioul.

Electricité

La production nette d'électricité est estimée à environ 9 milliards de kilowattheures (kwh) et a enregistré un essor de 8,5 % qui succède à celui de 11,6 % observé l'an passé. L'apport des centrales thermiques, qui demeure prépondérant, s'est établi à 7,9 milliards de kwh, en progrès de 6,6 %. Pour sa part, l'électricité fournie par les barrages a dépassé 1,1 milliard de kwh, en augmentation de près d'un quart d'une année à l'autre.

Dans le même temps, la consommation s'est élevée à près de 8 ,1 milliards de kwh enregistrant ainsi une hausse de 8 % au lieu de 11,9 % un an auparavant. Cette évolution est le résultat d'une augmentation de la demande de la plupart des secteurs, en dépit du relèvement de 3 % du prix du kwh intervenu à partir du 1er mai 1989, et d'une contraction de la demande émanant du secteur minier, notamment des phosphates, et du transport ferroviaire de ces produits.

Charbon

Les conditions d'exploitation du charbon de Jerada, dont le prix de revient se révèle peu compétitif avec les cours pratiqués à l'importation, ainsi que les conflits sociaux que cette situation a engendrés, n'ont pas permis d'égaler les résultats obtenus en 1988 ; de fait, la production a été limitée à 504 mille tonnes, en chute de plus d'un cinquième, et les ventes n'ont porté que sur une quantité de 479 mille tonnes, inférieure de 17,3 % à celle d'il y a un an.

Dans ces conditions, et pour faire face à une augmentation de la demande, les importations de charbon ont dépassé 1,3 million de tonnes, marquant une extension de 22 %. Elles ont été effectuées principalement auprès des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne à des prix au demeurant en hausse de 9,4 %. Aussi, la facture correspondante s'est-elle élevée à 613 millions de dirhams en expansion de près de 44 % d'une année à l'autre. En effet, la demande globale de charbon qui avait légèrement fléchi l'an dernier s'est redressée de 8,3 % pour atteindre 1,8 million de tonnes environ. A elles seules, les centrales thermiques ont acquis plus des deux tiers des tonnages vendus, les cimenteries plus d'un quart, les sucreries et les sociétés minières près de 5 %.

Les besoins énergétiques sont couverts pour une part croissante par l'électricité dont la demande importante a nécessité l'établissement d'accords avec les pays voisins en vue de l'alimentation des zones frontalières et a incité à activer les travaux d'équipement d'usines hydrauliques et leur mise en valeur, ainsi que l'installation de nouvelles usines thermiques, notamment à Jorf El Asfar et Mohammedia. Parallèlement, les recherches sur les sources d'énergie de remplacement se sont poursuivies.

Le secteur de l'énergie comme celui des mines restent très dépendants vis-à-vis de l'étranger, l'un à l'achat, l'autre à la vente. Les fluctuations de cours se sont révélées dans le passé brutales, imprévisibles et amples et ont été lourdes de conséquences sur la production et la gestion interne, faute d'un ordre économique international. Il est donc souhaitable qu'intervienne une stabilisation raisonnable tant des prix effectifs que d'une demande trop irrégulière.

INDUSTRIE ET TOURISME

Industrie

Le développement de l'activité industrielle observé en 1988 ne s'est pas confirmé cette année. Ainsi, la valeur ajoutée de l'industrie et de l'artisanat calculée à prix constants s'est pratiquement stabilisée et sa contribution à la formation du produit intérieur brut ressort à 16,7 %. Parallèlement, l'indice de la production industrielle de base 100 en 1982 a enregistré une baisse de 0,4 %. (1) Toutefois, cet indice ne tient pas compte des activités créées après son année de base ni de celles recourant au régime des admissions temporaires.

Cette quasi-stagnation qui intervient après la hausse sensible de 8,6 % observée l'an passé, a résulté d'évolutions très contrastées. Elle s'explique d'une part par la forte chute de la production d'acide phosphorique et d'autre part par le tassement de l'activité de certaines industries alimentaires et du textile. En revanche, des progrès sensibles ont été réalisés dans le reste du secteur, en particulier au niveau des matériaux de construction et de l'industrie des métaux. De fait, l'environnement général est demeuré plutôt favorable. En effet, la demande intérieure de consommation s'est renforcée sous l'impulsion d'une augmentation des revenus tirés de l'agriculture et de la revalorisation des salaires. De même, la demande d'investissement a été forte.

En effet, la lettre Royale relative à la simplification et à l'accélération de la procédure d'investissement n'a pas manqué de susciter l'intérêt de promoteurs tant nationaux qu'étrangers comme en témoigne l'évolution remarquable de l'agrément de projets de créations et d'extensions d'entreprises dont le montant est passé en un an de 5,8 milliards à 8 milliards de dirhams, en expansion d'environ 40 %.

Au total, 2.157 projets ont été retenus au lieu de 1.809 un an auparavant. Ils prévoient la création de plus de 66 mille emplois, principalement dans les branches du textile, du cuir, de la chimie et parachimie. Par ailleurs, la part de la petite et moyenne industrie qui ressort à 60 % reste prépondérante. Enfin, près de 60 % des affaires initiées prévoient l'exportation d'une partie ou de la totalité de leur production.

Biens d'équipement et biens intermédiaires

Industrie des métaux

Le mouvement de reprise de l'activité du secteur des métaux amorcé en 1988 s'est renforcé cette année à la faveur d'un environnement favorable marqué par l'essor du bâtiment et des travaux publics, la relance des investissements publics, le raffermissement des commandes de biens intermédiaires et le développement des exportations notamment de véhicules utilitaires et de pièces détachées.

Ainsi, une hausse de 9,1 % a succédé à celle de 7,5 % observée l'an passé et a concerné de surcroît l'ensemble des branches, à l'exception notable du matériel d'équipement. Toutefois, les capacités de production sont restées le plus souvent sous-utilisées.

L'activité de l'industrie métallique de base, bien approvisionnée en matières premières importées et stimulée par le renforcement de la demande émanant du secteur de la construction, a marqué une avance de plus de 21 % après celle de 25 % enregistrée en 1988. La reprise des fabrications d'ouvrages en métaux s'est également confirmée avec une hausse de 8,1 %. Celle-ci a concerné en particulier la menuiserie métallique, la chaudronnerie et les emballages, en rapport avec l'accroissement des livraisons aux industries pétrolières, de la conserve et de la peinture. En revanche, la production d'ustensiles de ménages et de dérivés du fil s'est sensiblement contractée.

En dépit du repli substantiel des fabrications de matériel ferroviaire de près des deux tiers, l'activité du montage de matériel de transport apparaît globalement en essor pour la deuxième année consécutive, à un rythme de 6,2 %. Dans la branche des véhicules utilitaires, les cadences ont été accélérées de 13,3 % reflétant outre la bonne tenue du marché local l'amorce d'un courant d'exportation sur les pays africains. De même, le rythme d'assemblage de voitures de tourisme s'est accru de 12,9 % et a permis de porter

(1) Voir annexe statistique 27.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

le taux d'utilisation des capacités installées de 47 % à 56 % en un an. Toutefois, la production de l'ordre de 14.000 unités est restée confrontée notamment à la concurrence des voitures d'occasion importées dont le nombre, estimé à quelque 34.000 véhicules, représente près de 70 % des immatriculations totales. Après deux années de hausse, le montage de cycles et motocycles s'est quant à lui légèrement replié.

En revanche, l'orientation à la baisse de l'activité de la branche des machines et des matériels d'équipement entamée dès 1987 s'est poursuivie à un rythme de 15 %. Ainsi, à l'exception des fabrications de matériel pour mines et pour le bâtiment et travaux publics qui se sont redressées de 29,4 %, l'activité s'est détériorée notamment de 6,3 % pour le matériel industriel et de 13,8 % pour ce qui est des machines et matériels agricoles.

Industries chimiques, parachimiques et de transformation du caoutchouc et des matières plastiques

Interrompant la tendance à la hausse observée au cours des dernières années à la faveur du développement remarquable des exportations de dérivés de phosphates, l'activité des industries de la chimie et de la parachimie qui représente 15 % du total de l'industrie, a accusé une baisse sensible de 20 %, la conjoncture internationale ayant été défavorable. A l'inverse, les fabrications d'articles en caoutchouc et en plastique déjà en progression de 9 % l'an dernier ont été renforcées de 13 % cette année.

Tributaire de l'évolution de la demande extérieure, la production d'acide phosphorique a été limitée à 1,3 million de tonnes marquant une chute en un an de près de moitié et les livraisons à l'étranger ont accusé un recul de 72 %. De même, les fabrications d'engrais qui avaient presque doublé en 1988 ont fléchi de 1,8 % et n'ont guère dépassé 2,1 millions de tonnes. Dans ces conditions, le taux de valorisation locale des phosphates est revenu en un an de 43,5 % à 29,4 %. La production de peintures et vernis a pratiquement stagné et seule la fabrication de matières plastiques a, en augmentant fortement, confirmé la tendance observée auparavant.

La transformation du caoutchouc et du plastique s'est accrue globalement à un rythme rapide de 13 %. Cette évolution d'ensemble recouvre une expansion de plus de 36 % des articles en plastique, une progression de 3,6 % des ouvrages divers en caoutchouc et enfin une stagnation des pneumatiques.

Biens de consommation

Industries alimentaires, boissons et tabacs

Les industries alimentaires, des boissons et des tabacs, ont enregistré une progression de 2,6 %, inférieure à celle de 7 % observée l'an dernier. Cette orientation reflète l'amélioration intervenue dans la plupart des branches laquelle a été atténuée par la baisse de l'activité des minoteries industrielles et de l'industrie du tabac.

En effet, l'activité des minoteries industrielles déjà en baisse de 5 % en 1988 a accusé un nouveau repli, de 8,9 %, imputable surtout au fléchissement de la demande consécutif au développement de l'autoconsommation habituellement observé après une bonne récolte céréalière. Pour sa part, la production sucrière a pratiquement stagné à son niveau de 1988. En fait, les quantités de sucre d'origine locale extraites de la betterave et de la canne se sont établies à 480 mille tonnes, en baisse de 6 % d'une année à l'autre et ont permis néanmoins la couverture de près des deux tiers des besoins. Dans le même temps, la production de sucre raffiné, alimentée en partie par des importations de sucre roux, n'a augmenté que de 1,7 %. Les fabrications de corps gras ont bénéficié d'une bonne récolte et d'un renforcement des approvisionnements et marqué une expansion de 4,9 %. De même, celles de lait, ont enregistré un essor de 7,4 % grâce tant à l'amélioration des apports et des capacités de stockage qu'au développement sensible de la demande de dérivés. Par ailleurs, la production des boulangeries, des pâtisseries et des biscuiteries s'est redressée de 2,4 %. Enfin, l'accroissement de l'industrie de la conserve de poissons a été limité à 1,1 % en rapport avec le démarrage tardif de la campagne de pêche et l'irrégularité des approvisionnements ; en revanche, la production de conserves végétales, stimulée à la fois par une demande extérieure soutenue et par une meilleure coordination des ventes, s'est accrue de 23 %.

La branche des boissons et des tabacs a connu une hausse inférieure à 1 % au lieu de 8,7 % un an auparavant, qui a découlé d'un repli sensible de 9,4 % des fabrications de tabacs et d'une sensible amélioration des fabrications de boissons.

Industrie textile

L'activité de l'industrie textile relativement mieux appréhendée à travers le nouvel indice, apparaît globalement en légère baisse recouvrant néanmoins des évolutions divergentes selon les branches. En général, les unités travaillant pour l'exportation ont bénéficié d'un bon courant de commandes, en dépit des multiples restrictions rencontrées sur les marchés traditionnels. Ainsi, l'activité de la confection a progressé de 8,6 % et celle de la bonneterie de 1,9 %. En revanche, les branches de la laine et du coton ont subi un tassement sensible.

En effet, l'industrie cotonnière a été confrontée en particulier à la concurrence des tissus importés et a accusé un repli de 3,3 % qui succède à celui de 0,9 % observé l'année passée. De même, l'industrie de la laine qui a connu une progression continue au cours des cinq dernières années, a marqué une baisse de 2,4 % due en partie au non renouvellement des principaux contrats à l'exportation. Pour sa part, la production de tapis, en butte à une vive concurrence des pays asiatiques, s'est repliée de 8,7 %. En revanche, l'industrie de la soie et des fibres synthétiques a enregistré une amélioration de 15,6 % confirmant ainsi la reprise amorcée en 1988 à la faveur d'une politique commerciale plus dynamique, en particulier à l'exportation.

L'activité de la bonneterie, bénéficiant de la consolidation des commandes des principales centrales d'achat européennes et de la conquête de nouveaux marchés grâce à l'amélioration de la qualité et la diversification de ses produits, a progressé de 1,9 % seulement selon l'indice. De même, celle de la confection qui avait fléchi de 7,1 % un an auparavant, s'est redressée de 8,6 %. En dépit du maintien du système de contingentement à l'entrée des pays du Marché commun, les exportations de vêtements confectionnés ont continué de s'améliorer. Dans ce cadre, un nouvel accord a été signé entre le Maroc et la C.E.E. prévoyant le renouvellement pour la période 1990 et 1991 de l'auto-limitation des exportations d'articles confectionnés ainsi que le relèvement de 5 % des quotas.

Industrie du cuir

Favorisée par l'évolution sarisfaisante des exportations, l'industrie du cuir a marqué une avance de 3,4 %. L'activité des tanneries a progressé de 2,2 %, la fabrication de chaussures de 5,5 % et, en revanche, celle d'articles en cuir a fléchi de 1,1 % en raison de l'insuffisance des approvisionnements en peaux de qualité.

Industrie pharmaceutique, savons et produits d'entretien

Les fabrications de produits pharmaceutiques ont enregistré une amélioration de 14,3 % imputable surtout à un important courant d'exportation en direction des pays du Maghreb. De même, l'activité de la branche des savons et des produits d'entretien s'est renforcée de 9 % grâce au raffermissement des ventes locales et surtout à l'amorce d'exportations de savons, de glycérine et de cosmétiques.

Industries des papiers et cartons

Le développement de l'activité des industries des papiers et cartons observé au cours des dernières années s'est poursuivi en 1989 à un rythme de 2,3 %, qui s'avère toutefois moins rapide que celui de 7,8 % atteint un an plus tôt. Après deux années de hausse, la production de pâte à papier a légèrement fléchi. En revanche, les fabrications d'articles en papier ou en carton ont été accrues de 5,8 % pour faire face à la demande d'emballages des unités exportatrices.

Industries diverses

Les industries diverses ont sensiblement progressé en 1989. Ainsi, la production de bois et d'articles en bois, bien approvisionnée en matières premières, s'est renforcée de 6,4 %. De même, la branche du matériel électrique et électronique et celle des machines de bureau et du matériel médical se sont redressées respectivement de 13,3 % et 50,9 %. Seules les fabrications de générateurs, de moteurs électriques et celles de matériel électrique industriel se sont contractées.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Matériaux de construction - Bâtiment et travaux publics

Matériaux de construction

La production de matériaux de construction a progressé à un rythme de 12,9 % qui succède à celui de 12,3 % de l'an dernier. Cette amélioration qui traduit l'orientation favorable de l'activité du bâtiment a concerné l'ensemble des matériaux de construction. En effet, la production de ciment est passée de 4,3 millions à 4,6 millions de tonnes, en hausse de 7 % en un an, la fabrication d'agglomérés s'est inscrite en hausse de 24,5 %, celle de produits en amiante de 44,5 % et celle d'articles en céramique de 19,6 %.

Bâtiment et travaux publics

La valeur ajoutée du bâtiment et des travaux publics a enregistré une extension de 14,5 % proche de celle de 14,1 % observée en 1988 et la formation brute de capital fixe de cette branche s'est inscrite en hausse de 20 %.

La conjoncture favorable de l'activité du bâtiment a été renforcée cette année tant par l'essor de la construction privée que par la relance de programmes initiés par l'Etat dans le cadre de la lutte contre l'habitat insalubre. Ainsi, les autorisations de construire, de plus de 31 mille, ont augmenté de 2,5 % et la surface de planchers s'est élevée à 8,6 millions de mètres carrés, progressant de 3,4 %, pour une valeur estimée à 9,2 milliards de dirhams, en hausse de 8,5 %. Enfin, le nombre de logements s'est accru de 15,2 % atteignant un peu moins de 60 mille unités et a concerné pour la plupart l'édification d'habitations de type économique.

Parallèlement, la relance des dépenses d'équipement a contribué à stimuler l'activité des travaux publics. Outre l'entretien du réseau routier, l'année 1989 a été marquée par le lancement d'importants travaux d'infrastructure dans les domaines portuaire et des barrages.

En définitive, il semble bien que l'indice spécifique à l'industrie ne reflète pas fidèlement l'évolution de cette activité dont l'utilisation des potentialités mérite d'être mieux appréciée. Au demeurant, le développement continu des exportations de ce secteur et celui non moins important des investissements témoignent d'une vigueur que les seules statistiques actuellement disponibles ne reflètent pas entièrement.

Tourisme

Alors qu'un certain tassement de la fréquentation se dessine dans la plupart des pays d'accueil du bassin méditerranéen, le mouvement de reprise qui avait caractérisé le secteur touristique au Maroc en 1988 s'est poursuivi cette année.

C'est ainsi que les entrées de visiteurs étrangers se sont établies à 2.612.657 et accrues de 27,1 % au lieu de 23,4 % un an auparavant. Cependant, cette affluence n'a eu qu'une incidence limitée au niveau des recettes en devises, en raison d'une durée de séjour moyenne écourtée, elle même consécutive à un changement dans les catégories de visiteurs. De fait, le nombre de nuitées dans les hôtels classés ressort à 8,9 millions et apparaît en faible augmentation, de 1,1 % seulement. De la sorte, le taux de fréquentation de ces établissements est revenu de 44,6 % à 42,1 %. De même, les recettes au titre des voyages, estimées à quelque 9,2 milliards de dirhams, s'avèrent en hausse limitée à 1,7 % au lieu de 16 % l'année précédente. Pour leur part, les dépenses des touristes nationaux à l'étranger ont été évaluées à 1,2 milliard de dirhams, en baisse de 10,8 %.

Au total, les recettes nettes au titre des voyages ont atteint le montant de 8 milliards de dirhams, en hausse de 3,9 %.

le flux touristique

Le nombre de visiteurs non résidents s'est élevé à plus de trois millions et demi et accru de plus de 22 %[1]. A elles seules, les entrées de nationaux résidant à l'étranger ont dépassé 950 mille, en augmentation de plus de 10 %, et celles des touristes en croisière ont avoisiné 100 mille. Dans ces conditions, le flux touristique international de séjour se chiffre à un peu plus de 2 millions et demi de visiteurs et progresse de plus de 27 %.

Dans ce total, la part des touristes d'origine maghrébine, en majorité algériens, a représenté, avec plus d'un million d'entrées, plus de 40 % au lieu de 22 % un an auparavant et à peine un peu plus de 1 % en 1987, tandis que celle des touristes en provenance des pays occidentaux s'est fortement contractée en revenant de 72 % à près de 55 %. Toutefois, en nombre, ces derniers ont été de 1.400 mille, en baisse de 3 %.

Parallèlement, la ventilation du trafic touristique par mode de transport montre que la part de la voie terrestre s'est renforcée en drainant plus de la moitié des visiteurs tandis que celle des transports aériens s'est nettement réduite, revenant de près de 50 % à 38 %, et que celle des transports maritimes a stagné aux alentours de 11 %.

En outre, un meilleur étalement de la saison touristique a été observé, les arrivées au second semestre ne dépassant que légèrement celles du premier.

Par ailleurs, le nombre de nuitées effectivement recensées ne concerne que les hôtels homologués et semble ne rendre qu'imparfaitement compte de la situation ; il a atteint quelque 8,9 millions, en progression de 1,1 %, consécutivement à une augmentation de la durée de séjour des visiteurs sud-européens, américains et arabes.

Infrastructure et politique touristiques

Au-delà du conjoncturel, les résultats obtenus dans le secteur du tourisme au cours des dernières années ont incité à renforcer les moyens d'accueil tout en veillant à une meilleure adaptation aux mutations qui s'opèrent sur le marché des voyages.

C'est ainsi que, pour la seule année 1989, le nombre de lits mis en exploitation s'est élevé à 5.658 pour des investissements supérieurs à 1,4 milliard de dirhams, en expansion de 57 %, qui ont concerné notamment des hôtels de haut de gamme, dont un à Casablanca et un autre à Marrakech. Cette ville et ses environs ont d'ailleurs été dotés de 2.788 lits supplémentaires, Casablanca a recueilli 1.230 lits, tandis que les villes du Centre et du Sud ont bénéficié dans des proportions sensiblement égales de près de 30 % des équipements nouveaux. Au niveau des catégories, la caractéristique essentielle des réalisations réside dans la forte prédominance des hôtels de classe quatre étoiles et villages de vacances avec un peu plus de 55 %, les établissements classés cinq étoiles représentant 19 % environ tandis que le parc des installations de catégorie inférieure a été renforcé de plus du quart.

Le dynamisme des investissements dans le secteur se trouve également reflété par l'ampleur des équipements en cours de réalisation. Ainsi, plus d'une centaine de projets d'un coût prévisionnel global de 4,8 milliards permettront d'accroître les disponibilités d'accueil de 30.500 lits. Les unités en chantier sont principalement implantées dans les régions disposant déjà d'un fort potentiel d'accueil, Marrakech, Agadir et Tétouan bénéficiant de 55 % de l'ensemble.

De même, durant l'année 1989, 34 projets d'hôtels ont été agréés, portant sur un investissement de 2,6 milliards de dirhams et une capacité de 15.700 lits et, s'agissant du transport, des autorisations ont été consenties pour un renforcement de près de 6 mille places du parc automobile.

Au total, la capacité d'hébergement opérationnelle à fin 1989 ressort à près de 80 mille lits homologués, en expansion de plus de 7 %. Cependant, ces disponibilités d'accueil n'ont été que faiblement sollicitées, les séjours n'ont guère dépassé 10,7 millions de nuitées et ont augmenté de 1,9 % seulement au lieu de 4 % l'année précédente. Ce taux recouvre un développement de plus de 6 % du tourisme intérieur, et une hausse limitée à 1,1 % des séjours des visiteurs étrangers. Cette évolution tient pour partie à l'inadaptation de ce mode d'accueil aux besoins d'une clientèle nombreuse en provenance des pays du Maghreb plus portée vers les moyens d'hébergement de catégorie modeste, les hôtels non classés ayant connu un accroissement d'activité de 5 % ; elle est imputable aussi à la baisse de fréquentation des touristes européens, particulièrement ressentie au niveau de certains pôles touristiques, Agadir ayant accusé un recul de près de 7 % et Tanger de 11 %. En revanche, un regain d'activité a été observé à Marrakech et à Casablanca respectivement de 8,8 % et de près de 15 %.

Au niveau des catégories d'établissements, l'activité des hôtels classés quatre étoiles a stagné, celle des hôtels classés cinq étoiles s'est contractée

(1) Voir annexe statistique 28.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

de 4 % environ, l'hébergement de moyenne catégorie a en revanche connu une amélioration du taux de remplissage, particulièrement sensible pour les résidences touristiques.

L'importance du secteur du tourisme est reflétée par sa contribution appréciable au produit intérieur brut, par son apport en devises ainsi que par son impact sur l'emploi et la production. Cette importance elle-même appelle une politique volontariste axée sur des actions de longue haleine portant à la fois sur la promotion et la gestion auxquelles il convient d'apporter un soin particulier, notamment en moyens financiers et humains.

Certes, les résultats acquis dans ce domaine peuvent apparaître bénéfiques sur une longue période. Néanmoins, les aléas conjoncturels constatés devraient être surmontés grâce à une démarche tendant à préserver en permanence la part du pays, voire à la renforcer par la pratique de prix appropriés à la qualité du service et, si cela s'avérait opportun, par l'approche d'une autre catégorie de clientèle. Dans tous les cas, l'amélioration de l'accueil et celle des loisirs semblent à même d'apporter un mieux certain.

LES PRIX - LES SALAIRES - LA POPULATION - L'EMPLOI

Prix

Le mouvement de décélération des prix entamé depuis quelques années ne s'est pas poursuivi en 1989. Toutefois, la hausse des prix se révèle encore modérée. En effet, l'indice du coût de la vie fait apparaître une augmentation de 3,1 % qui intervient après celles de 2,3 % et de 2,8 % observées au cours des deux précédentes années, lesquelles s'étaient avérées nettement plus faibles que les taux d'accroissement dégagés antérieurement. La même orientation à la modération a été enregistrée au niveau des indices de prix de gros et de la production industrielle, qui ont marqué des hausses respectives de 3,8 % et de 6,3 %, au lieu de 4,3 % et de 5,6 % en 1988, inférieures de moitié à celles atteintes en 1986.

Des conditions climatiques assez satisfaisantes dans l'ensemble ont favorisé cette année encore l'abondance de l'offre de bon nombre de produits agricoles et entraîné de ce fait un certain fléchissement des cours. Toutefois, l'augmentation des prix de soutien des denrées alimentaires de base, huile, farine et sucre, qui n'est intervenue il est vrai que depuis le second semestre, le net renchérissement des importations et une sensible majoration de certains prix à la production agricole, ont exercé une influence à la hausse. Pour leur part, les tarifs de vente des produits pétroliers sont restés stables.

Les prix de la production industrielle ont été affectés par l'augmentation des cours à l'importation d'un certain nombre de matières premières et de demi-produits, ainsi que par des revalorisations salariales, et ont ainsi enregistré un accroissement qui n'a pas toujours été répercuté au niveau de la distribution.

Indice du coût de la vie

L'indice du coût de la vie actuellement en vigueur a pour base la période allant de mai 1972 à avril 1973 et concerne un échantillon de 210 articles, cinq catégories socio-économiques à revenus modestes et huit villes du pays. L'ancienneté de sa période de référence et le caractère limité de son champ ont amené à mettre en place deux nouveaux indices. Le premier apparaît comme une version améliorée de l'indice du coût de la vie actuel, puisqu'il est étendu à onze villes et doit suivre l'évolution de 600 articles acquis par une population urbaine à revenu modeste. Le second se réfère à un échantillon de 744 articles représentant la consommation de tous les ménages sur l'ensemble du territoire. Il pourrait servir à ce titre d'instrument de mesure des prix à la consommation.

Toutefois, ces deux instruments n'étant pas encore disponibles, l'évolution du coût de la vie et à travers elle celle des prix de détail est encore suivie cette année au moyen de l'ancien indice.

Le renchérissement du coût de la vie, tel qu'il ressort à travers l'indice des 210 articles, apparaît de 3,1 % en 1989, nettement plus sensible que celui de 2,3 % enregistré en 1988 et que celui de 2,8 % observé en 1987. Mais il confirme la tendance à un rythme modéré qui a prévalu trois années de suite.(1)

(1) Voir annexe statistique 29.

Après un mouvement ascendant entretenu cette année jusqu'au mois d'avril par les augmentations des prix pendant le mois de Ramadan, le fléchissement saisonnier habituellement observé au printemps s'est révélé moins accentué qu'au cours des deux années précédentes. En outre, une orientation à la hausse s'est manifestée dès le mois de juillet en raison notamment des tensions sur les cours des viandes à l'occasion de la fête de l'Aïd Al Adha. Cette évolution s'est accélérée en août à la suite de la majoration des prix de la farine et du sucre et s'est maintenue jusqu'au mois d'octobre ; elle a été suivie au cours des deux derniers mois de l'année d'un second repli saisonnier toutefois moins prononcé que d'habitude.

D'importants écarts ont été observés entre les différentes villes couvertes par l'indice. Ainsi, la hausse des prix n'a pas dépassé 1,7 % à Tétouan et 2,6 % à Marrakech et Agadir. En revanche, elle a atteint 4,3 % à Oujda où a été enregistré pour la deuxième année consécutive le taux le plus élevé traduisant en partie l'impact de la demande des frontaliers, notamment sur les prix des produits alimentaires et des articles d'habillement.

Les différentes rubriques de l'indice ont également fait apparaître de nettes divergences sectorielles ; en particulier, les postes relatifs aux articles industriels et aux services ont progressé à des rythmes nettement plus rapides que ceux des produits alimentaires, de sorte que leur contribution globale à la variation de l'indice général ressort à près de deux tiers.

	Pondération %	Moyenne annuelle 1988	Moyenne annuelle 1989	Variation brute %	Variation pondérée %
Alimentation	54	396	404	+2	+1,1
Habillement	8,5	309,4	322,7	+4,3	+0,3
Habitation	13,5	321	334	+4	+0,5
Entretien, hygiène et soins	5,5	295,7	311,1	+5,2	+0,2
Transports, loisirs et divers	18,5	446,8	468,2	+4,8	+1
Indice général	**100**	**382,4**	**394,4**	**+3,1**	**+3,1**

En effet, l'augmentation des prix des produits alimentaires, chiffrée au total à 2 %, s'est révélée en 1989 en-deçà de celles des autres groupes. Elle contraste cependant avec la quasi stabilité observée au cours des deux années précédentes et est le résultat des relèvements des prix administrés du lait en décembre 1988, du beurre en février 1989, de l'huile en juin et de la farine et du sucre en août, relèvements qui sont à l'origine de près de deux cinquièmes du renchérissement global du coût de la vie. A l'inverse, les cours libres de certaines denrées agricoles ont continué de fléchir parallèlement à l'abondance de leur offre par rapport à la demande ; il s'agit en particulier des cours des viandes, en baisse de 1,6 %, de ceux des légumes et fruits frais en recul respectivement de 3,9 % et de 2,6 % et de ceux des épices et condiments, réduits d'un cinquième.

Pour sa part, le poste « transports, loisirs et divers », auquel est attribué près du tiers de la hausse globale du coût de la vie, a enregistré une augmentation de 4,8 % d'autant plus forte qu'elle intervient après celle de 5,4 % observée en 1988 et qui a résulté surtout des relèvements des tarifs des transports privés et de ceux des divertissements et des dépenses diverses.

Le poste « habitation » a marqué un accroissement de 4 % après celui de 3,7 % constaté l'an passé, reflétant notamment les majorations des coûts de l'électricité, des loyers et des prix des ustensiles, du mobilier et du linge de maison.

Enfin, la rubrique « habillement » s'est accrue de 4,3 % à la suite du renchérissement généralisé des composantes de ce poste et le groupe « entretien, hygiène et soins » a augmenté à un taux, relativement rapide, de 5,2 %, imputable en grande partie à l'évolution des prix des médicaments.

Indice des prix de gros

L'évolution des prix de gros est encore retracée à l'aide d'un indice ayant pour base l'année 1977 et pour référence un échantillon de 231 articles agricoles, industriels et énergétiques.

Cet indice a fait ressortir une augmentation de 3,8 % moins accentuée que celle de 4,3 % de 1988, mais sensiblement plus forte que celle de 1 % en 1987.(1)

(1) Voir annexe statistique 30.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

L'évolution de l'indice des prix de gros, traduisant les fluctuations saisonnières de l'offre de produits agricoles et un accroissement progressif des prix des marchandises industrielles et énergétiques, a été marquée par un mouvement ascendant quasi continu au cours des quatre premiers mois, suivi d'un repli durant les mois de mai et juin. Une remontée a été entamée en juillet à cause du renchérissement des fruits, des légumes et des viandes et s'est accélérée en août avec les relèvements des cours des denrées subventionnées. L'indice général s'est infléchi par la suite parallèlement au recul des prix des fruits secs et des poissons.

	Pondération %	Moyenne annuelle 1988	Moyenne annuelle 1989	Varia. brute %	Varia. pondérée %
Secteur agricole	**39,6**	**250,3**	**255,2**	**+ 2**	**+ 0,8**
Secteur industriel	**60,4**	**260 ***	272,9	+ 5	+ 3
dont :					
- Energie	6,2	336	346,1	+ 3	+ 0,2
- Industries alimentaires	25	228,5	243,6	+ 6,6	+ 1,5
- Habillement et textiles	7,3	213,2	216,6	+ 1,6	+ 0,1
- Industries métallurgiques	10,4	312,7	331	+ 5,9	+ 0,7
- Autres industries légères	11,5	267 *	280,5	+ 5,1	+ 0,6
Indice général	**100**	**256,1***	**265,9**	**+ 3,8**	**+ 3,8**

(*) Chiffres rectifiés.

Dans le secteur agricole, la progression des prix chiffrée à 5,9 % l'an dernier n'a pas dépassé 2 % cette année. Dans cet ensemble, les cours des productions maraîchères et des fruits ont marqué des replis respectifs de 6,8 % et 2,6 % ; ceux des produits de l'élevage ont enregistré un léger ralentissement du fait à la fois de la contraction de la demande de la viande de volaille et de l'abaissement de la taxe sur la valeur ajoutée sur les aliments du bétail. Quant aux prix des produits de la sylviculture et des poissons, ils se sont accrus de 9,8 % et de 9,2 %, soit des rythmes proches de ceux observés l'an dernier. A l'inverse, les indices relatifs aux cultures industrielles et aux céréales ont reflété les relèvements des prix à la production décidés après un gel de deux ans.

Pour sa part, l'augmentation dans le secteur industriel ressort à 5 % et apparaît nettement supérieure à l'accroissement d'environ 3 % constaté au terme de chacune des deux années précédentes. Toutefois, cet écart traduit essentiellement l'incidence des majorations des tarifs de l'huile, de la farine et du sucre, alors même que l'accroissement du coût de l'énergie a été pratiquement identique d'une année à l'autre et que de nets ralentissements ont encore caractérisé la hausse des prix des autres articles industriels.

Indice des prix à la production industrielle

L'indice des prix à la production industrielle a pour base l'année s'étendant de juillet 1975 à juin 1976 et se réfère aux prix de 142 produits relevés hors taxes auprès des entreprises de production.

	Pondération %	Moyenne annuelle 1988	Moyenne annuelle 1989	Variation %
Industries alimentaires	46	232,5	253,4	+ 9
Habillement et textiles	13,5	396,7	394,1	- 0,7
Industries métallurgiques	21,3	338,2	359,1	+ 6,2
Autres industries légères	19,2	305,6	329,1	+ 7,7
Indice général	**100**	**291,1**	**309,4**	**+ 6,3**

l'augmentation des prix à la production industrielle apparaît de 6,3 % en 1989 au lieu de 5,6 % en 1988, de 3,6 % en 1987 et de taux supérieurs à 10 % auparavant.

Cette augmentation d'ensemble recouvre certes des orientations sectorielles divergentes, mais résulte essentiellement de l'impact du renchérissement des matières premières importées, le prix de l'énergie et le coût de la main-d'oeuvre ayant progressé à des rythmes proches de ceux de l'an dernier.

De fait, la branche des industries alimentaires, des boissons et tabacs a accusé une hausse globale de 9 % due en grande partie aux majorations des prix recensés auprès des minoteries et des raffineries d'huile et de sucre et occasionnées par le renchérissement des produits bruts importés. Dans les autres branches, le ralentissement a été quasi général et les cours des industries textiles ont même été orientés à la baisse.

Salaires

Le salaire minimum légal a été révisé à la hausse de 10 % pour la deuxième année consécutive. De fait, la rémunération horaire des ouvriers et employés de l'industrie, du commerce et des professions libérales est passée à compter du 1er mai 1989 de 4,32 dirhams à 4,75 dirhams tandis que le salaire minimum journalier agricole a été porté de 22,35 dirhams à 24,58 dirhams. Dans le secteur public, outre les augmentations résultant des promotions individuelles, les enseignants ont bénéficié de la deuxième tranche de la revalorisation des primes prévue l'année précédente et la réforme du régime indemnitaire programmée sur deux ans a été menée à terme.

Par ailleurs, des augmentations conventionnelles de salaires et indemnités ont été accordées aux employés des entreprises semi-publiques et privées; leur importance reste cependant difficile à cerner, en l'absence de données exhaustives.

Population - Emploi

Evoluant à un rythme annuel d'environ 2,6 %, la population est estimée à fin 1989 à près de 25 millions d'habitants dont une tranche de 55 % a un âge compris entre 15 et 64 ans et augmente au taux de 3,2 % par an.

Dans ces conditions, le marché de l'emploi subit chaque année de vives pressions, revêtant un caractère particulièrement aigu dans les villes et que la croissance économique n'arrive qu'en partie à résorber. De fait, les données récentes relatives à l'année 1988 évaluent la population active en milieu urbain à quelque 3,6 millions de personnes et son rythme d'accroissement à 4 % par an. En regard, l'expansion des secteurs non agricoles qui a atteint 6,4 % a permis de stabiliser le nombre de chômeurs autour de 500 mille personnes, et de ramener de 14,3 % à 13,9 % sa part dans la population active.

Du point de vue conjoncturel, la situation de l'emploi en 1989, telle qu'elle est appréhendée à travers les données fragmentaires disponibles, a continué de s'améliorer à la faveur de l'évolution satisfaisante dans l'ensemble du secteur agricole, du maintien de la croissance et du renforcement de l'investissement dans les branches fortement utilisatrices de main-d'oeuvre. Ainsi, l'embauche officiellement recensée dans les secteurs de l'industrie, du bâtiment et des services s'est établie à 30.000 postes tandis que les suppressions d'emplois se sont élevées à 8.400 ; de la sorte, la création nette s'élève à 21.600 postes, en hausse d'un cinquième en un an. Parallèlement, la réduction de l'horaire de travail a concerné un effectif plus réduit qu'en 1988 tandis que le rétablissement de sa durée normale a profité à un nombre d'ouvriers en augmentation de près de 40 %. De même, les investissements industriels agréés prévoient la création de 66.000 emplois, soit 10 % de plus que l'an dernier. Enfin, les recrutements prévus dans l'Administration publique ont été fixés à 12.000 postes. Par ailleurs, le climat social a été quelque peu perturbé du fait des conflits sociaux qui se sont déclarés principalement dans les secteurs des métaux, des industries alimentaires et des textiles.

Afin de promouvoir l'emploi et d'atténuer l'ampleur du chômage, les pouvoirs publics ont pris un certain nombre de mesures en 1989. Il s'agit notamment de la création d'une agence nationale de l'emploi des cadres, de l'accélération de la mise en oeuvre des programmes prévus dans le plan d'orientation et de la simplification des procédures d'investissement et de recrutement notamment pour les jeunes promoteurs.

Quoi qu'il en soit, le marché de l'emploi soumis aux pesanteurs structurelles de l'accroissement démographique ne peut connaître de grands bouleversements à court terme, particulièrement dans une conjoncture marquée par les contraintes de la restructuration de l'appareil économique, et son redressement demeure tributaire de la relance de la croissance sur des bases saines et durables.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

COMMERCE EXTERIEUR

L'année 1989 a été marquée par un retournement des facteurs favorables qui avaient prévalu au cours de l'exercice précédent. En effet, la demande extérieure s'est infléchie et en particulier celle relative aux phosphates et à leurs dérivés s'est même fortement contractée ; en outre, les prix à l'exportation n'ont enregistré globalement qu'une progression très limitée et ont même sensiblement chuté en ce qui concerne les denrées agro-alimentaires et les biens de consommation. En revanche s'agissant des importations, les quantités acquises apparaissent en augmentation pour la plupart des rubriques et leur valeur d'ensemble s'est nettement accrue.

Au plan interne, le processus de libéralisation du commerce extérieur a été poursuivi par un nouvel élargissement du programme général des importations par le transfert de nombreux produits de la liste B à la liste A, par la suppression de l'obligation de constituer une provision pour achats de devises ainsi que par une plus grande simplification des procédures administratives et douanières. Parallèlement, de nouvelles mesures en faveur de la promotion des exportations ont été prises en matière d'allégement du contrôle des changes et ont porté en particulier sur l'assouplissement du mécanisme de la mobilisation en devises des créances commerciales auprès des correspondants étrangers et l'ouverture de comptes en dirhams convertibles au nom des exportateurs et des sociétés de pêche hauturière.

Dans ce contexte, les transactions commerciales se sont établies à 74,9 milliards de dirhams, ont progressé de 8,7 % et ont représenté l'équivalent de près des deux cinquièmes du produit intérieur brut. De surcroît, la hausse ainsi constatée a résulté exclusivement de celle des importations, alors même que les exportations ont chuté pour la première fois depuis douze ans.

De fait, les importations se sont élevées à 46,6 milliards de dirhams, en accroissement de près d'un cinquième sous l'effet de l'augmentation quasi généralisée des prix. En revanche, les tonnages acquis ont fléchi de 5,5 %. Cette évolution d'ensemble recouvre deux mouvements de sens contraires. L'un en baisse a concerné les produits alimentaires et surtout les produits bruts, le soufre en particulier, l'autre en hausse a intéressé toutes les autres rubriques et notamment les approvisionnements en produits énergétiques et manufacturés qui constituent au demeurant la plus large partie des importations. En effet, ces approvisionnements ont subi un renforcement de 14,5 % en poids, lequel est même apparu nettement plus accentué au cours du premier semestre. Par ailleurs, il convient de noter que la valeur des achats hors pétrole s'est développée d'un sixième environ, tandis que les quantités ont chuté de 15 %. En définitive, le recours à des importations substantielles à un niveau aussi élevé tant en ce qui concerne les produits énergétiques, les matières semi-ouvrées que les biens finis s'explique certes par la nécessité de répondre à la demande de production et à celle de consommation, mais a résulté vraisemblablement aussi du souci de constituer des stocks de précaution et de se prémunir de la sorte d'une éventuelle montée des prix, bien qu'il soit difficile d'évaluer avec quelque précision l'ampleur de ce mouvement spéculatif.

En regard, la contrevaleur des exportations a chuté et n'a porté que sur 28,3 milliards de dirhams, enregistrant ainsi un recul de 5 %. Celui-ci s'avère du reste plus important encore pour ce qui est des quantités livrées à l'étranger qui ont été sensiblement réduites, de 14,7 %. Une telle orientation qui s'est précisée dès le second trimestre de l'année a d'ailleurs intéressé aussi bien les phosphates et leurs dérivés dont l'apport a chuté de plus d'un quart et les quantités expédiées de 17 %, que les autres exportations qui ont fléchi en tonnage de 3 %, mais ont procuré des recettes en augmentation de 9,5 %.

De tels résultats ont trouvé principalement leur origine dans un recul prononcé de la demande de phosphates et de leurs dérivés à la suite notamment de la défaillance d'un des plus gros clients de l'Office Chérifien des Phosphates, ainsi que dans un tassement des livraisons d'agrumes et une baisse des recettes des primeurs en liaison avec une offre abondante qui a engendré un effondrement des cours ; de même, les ventes de biens de consommation ont été marquées par une progression en tonnage limitée et moins importante que prévu et par une chute prononcée des prix.

Les contraintes pesant sur le commerce mondial ont été telles qu'en 1989 elles ont rendu impossible l'exportation de quantités plus importantes de phosphates et de leurs dérivés en raison notamment de l'existence de stocks et des capacités de production installées, ainsi que d'agrumes du fait d'une production exceptionnelle et ce, indépendamment des conditions des prix.

Au total, les transactions commerciales ont laissé un solde négatif substantiel en quasi-doublement par rapport à celui observé il y a un an et dépassant même le précédent record enregistré en 1985. L'importance de ce déficit est reflétée par le fait qu'il représente près des deux tiers des exportations de l'année et correspond à 9,4 % du produit intérieur brut. Au surplus, son financement a nécessité le recours à nouveau à des concours étrangers, aggravant de la sorte le niveau de la dette extérieure. Dans ces conditions, le taux de couverture des importations par les exportations a marqué un net repli et se trouve à peine supérieur à celui observé à la fin de 1985. En outre, les termes de l'échange se révèlent en nette détérioration de 10 %, la plupart des rubriques étant de surcroît affectées, à des degrés divers, et ils se situent à un niveau moyen inférieur à celui enregistré au cours des deux dernières années.

Les développements qui suivent concernent le commentaire des statistiques du commerce extérieur telles que publiées par l'Office des changes qui ne comprennent pas, en importations, les entrées sans contreparties, ni celles sous régimes des douanes en admission temporaire sans paiements, ni les importations de biens effectuées à titre personnel, en particulier les véhicules automobiles.

La balance commerciale, exprimée en termes FOB et telle que retracée dans le tableau ci-après, laisse un déficit de 14,1 milliards de dirhams presque deux fois et demi supérieur à celui observé un an auparavant.

En millions de dirhams	1985	1986	1987	1988	1989
Importations (1) F.O.B.	35.194	31.493	32.097	35.611	42.401
Exportations (2) F.O.B. ...	21.740	22.104	23.390	29.751	28.271
Solde	−13.454	− 9.389	− 8.707	− 5.860	−14.130
Couverture (%)	61,8	70,2	72,9	83,5	66,7

(1) Non compris les biens importés sans contrepartie.
(1) et (2) Y compris le carburant de soute servant à l'avitaillement des navires et aéronefs.

De même, calculé sur la base CAF - FOB, c'est-à-dire en ajoutant aux importations les frais d'assurances et de transports, estimés cette année à 4,2 milliards de dirhams au lieu de 3,5 milliards en 1988, le déséquilibre commercial ressort à 18,3 milliards de dirhams, soit presque le double de celui d'il y a un an et l'équivalent de près de huit mois d'exportations. En outre, le taux de couverture a chuté d'un cinquième, en revenant en un an de 76 % à 60,7 %.[1]

L'analyse des flux commerciaux par catégorie de produits laisse apparaître une contraction de l'excédent de la balance alimentaire et dans une moindre mesure de celui des biens de consommation comme elle montre une nette aggravation des déficits dégagés par les produits énergétiques, les biens d'équipement et surtout les demi-produits. En revanche, le solde relatif aux produits bruts, légèrement négatif en 1988, est devenu positif en raison exclusivement de la très forte réduction des achats de soufre, liée à celle de la fabrication de l'acide phosphorique.

En millions de dirhams	1985	1986	1987	1988	1989
Produits alimentaires	+ 389	+ 2.197	+ 2.366	+ 3.353	+ 2.269
Energie et lubrifiants	− 9.965	− 4.865	− 5.528	− 4.543	− 6.424
Produits bruts	+ 214	− 492	− 848	− 142	+ 1.243
Demi-produits	− 2.136	− 2.558	− 2.592	− 1.681	− 6.195
Biens d'équipement	− 6.367	− 7.832	− 7.066	− 8.393	− 10.974
Biens de consommation	+ 930	+ 1.046	+ 1.787	+ 2.024	+ 1.758
Total	**− 16.935**	**− 12.504**	**− 11.881**	**− 9.382**	**− 18.323**

(1) Voir annexes statistiques 31 à 36.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

La répartition géographique des échanges commerciaux confirme la prépondérance des marchés traditionnels de la Communauté économique européenne avec laquelle le déficit commercial s'est d'ailleurs alourdi par suite d'achats en augmentation plus importante que celle des ventes. Une telle situation appelle à l'évidence un rééquilibrage du commerce avec ces marchés, lequel pourrait du reste s'avérer profitable à toutes les parties.

Importations

Les importations ont totalisé 46.594 millions de dirhams, en forte progression de 19 % au lieu de 11 % en 1988. En revanche, les quantités acquises, ramenées à 13,8 millions de tonnes, se sont inscrites en baisse de 5,5 % après une hausse de 7,4 % enregistrée l'an dernier, ce qui reflète le raffermissement du prix moyen de la tonne importée.

Ce résultat d'ensemble a recouvert des mouvements divergents ; les acquisitions de produits alimentaires se sont contractées en tonnage, mais fortement accrues en coût, celles de produits bruts ont substantiellement diminué en volume, mais moins en valeur. En revanche, les achats de produits énergétiques et de produits manufacturés ont progressé en poids et surtout en coût.

A la suite de ces diverses variations, la structure des importations s'est trouvée légèrement modifiée. C'est ainsi que les parts respectives des produits énergétiques et des biens d'équipement se sont renforcées en passant à 15,4 % et25,7 %, celle des produits bruts a été ramenée à 11,4 %, tandis que les proportions relatives aux autres produits, fixées à 10,7 % et 10.8 % respectivement pour les produits alimentaires et les biens de consommation et à 26 % pour les demi-produits, sont demeurées pratiquement inchangées.

Produits alimentaires

Les dépenses au titre des entrées de produits alimentaires ont progressé en valeur pour la deuxième année consécutive et ont atteint 4.992 millions de dirhams, en accroissement de 19,6 % sous l'effet de la hausse des prix, alors que les tonnages reçus ont été réduits de 10,8 % au lieu de 25,6 % en 1988.

De fait, les bons résultats de la dernière campagne céréalière ont permis de diminuer légèrement les acquisitions de blé et de maïs à 1,3 million de tonnes, mais pour une valeur de 1.878 millions de dirhams, en augmentation de 20 %.

Les achats des autres denrées, facturés à 3.114 millions de dirhams, ont accusé une hausse de près d'un cinquième qui résulte essentiellement de l'accroissement des prix notamment du sucre, des produits laitiers, du thé et des tabacs. Enrevanche, la dépense au titre du café s'est amenuisée.

Energie et lubrifiants

Les acquisitions de produits énergétiques et de lubrifiants ont totalisé 7.157 millions de dirhams, en expansion de plus d'un tiers en liaison avec la hausse des cours mondiaux du pétrole et du dollar ainsi que des quantités. Celles-ci, chiffrées à 7,2 millions de tonnes, ont marqué une progression de 15,2 %, supérieure à celle de la production comme de la consommation de l'énergie.

La facture pétrolière s'est en effet élevée à 6.094 millions de dirhams, s'inscrivant ainsi en hausse sensible de 39 %, et a porté sur un volume de 5,6 millions de tonnes, en extension de près de 13 %. De même, les entrées des autres produits, notamment de charbon, se sont nettement renforcées.

Produits bruts

Les achats de produits bruts, limités à 5.332 millions de dirhams, apparaissent en recul de 16,8 % en valeur et de 45 % en tonnage du fait de la chute des acquisitions de soufre, qui en revenant à 1.047 millions de dirhams ont été réduites de 62 % en rapport avec la détérioration des livraisons d'acide phosphorique.

A l'inverse, les importations de produits d'origine animale et végétale sont passées à 3.462 millions de dirhams, en avance de 15,5 % alors même que les quantités ont diminué de 4,6 %, la contraction des commandes de bois bruts ayant été plus sensible que la hausse de celles d'huiles végétales et de coton.

Demi-produits

Représentant à eux seuls, comme en 1988, plus d'un quart des importations, les approvisionnements en demi-produits, nécessaires au fonctionnement des industries de transformation travaillant pour le marché local et l'exportation, ont été portés à 12,1 milliards de dirhams, soit une progression de 17,6 % en valeur et de 12,5 % en tonnage qui recouvre un accroissement des besoins dans la plupart des demi-produits, mais aussi vraisemblablement le désir de renforcer les stocks.

Biens d'équipement

Suscitées par l'effort d'investissement, les commandes de biens d'équipement ont accusé une expansion de plus d'un tiers et se sont établies à près de 12 milliards de dirhams, occupant ainsi le second rang après les demi-produits. Cette évolution résulte aussi d'une augmentation dépassant 11 % des importations en tonnage, ces dernières ayant concerné les biens agricoles et surtout les équipements industriels tels que navires, machines et véhicules utilitaires.

Biens de consommation

Les commandes de biens de consommation dont les prix ont connu une relative accalmie ont été effectuées non seulement pour répondre aux besoins du marché local, mais aussi pour alimenter les stocks et ont été comptabilisées pour 5.018 millions de dirhams, en progression d'environ 15 % en poids et 16 % en valeur. Cette tendance a intéressé l'ensemble des produits du groupe et en particulier les voitures de tourisme, les médicaments, les ouvrages en matières plastiques et les tissus de fibres et de coton.

Exportations

Les exportations totales se sont chiffrées à 28.271 millions de dirhams et inscrites en baisse de 5 % après une hausse de 27,2 % en 1988. Les quantités correspondantes, égales à 18,1 millions de tonnes, ont régressé de 14,7 % par rapportà l'exercice précédent où elles avaient augmenté de 18 %.

C'est ainsi que les ventes de produits alimentaires se sont contractées sous la double influence du recul des prix et de la mévente de certaines denrées et que celles des matières minérales et de demi-produits se sont ressenties de la chute de la demande des phosphates et de l'acide phosphorique. A l'inverse, les recettes tirées des livraisons de produits d'origine animale et végétale et de produits finis se sont raffermies, en dépit d'une réduction des expéditions de pâte à papier et d'un retrait des cours des biens de consommation.

Au total, la structure des exportations a été modifiée ; les parts relatives de produits bruts et de biens de consommation ont été relevées respectivement à 23,2 % et 24 %. En revanche, celle de produits alimentaires a été quasiment maintenue à 25,7 % et les demi-produits n'occupent désormais que 21 % de l'ensemble. Enfin les autres postes avec 6,1 % demeurent encore les moins importants.

Produits alimentaires

Les exportations de produits alimentaires se sont soldées par une recette de 7.261 millions de dirhams, en recul de 3,5 % pour un tonnage en baisse de 15 % du fait du fléchissement des ventes d'agrumes et de l'arrêt quasi-total de celles d'orge. Cependant, exclusion faite de cette céréale, les autres denrées ont légèrement augmenté en poids, mais fléchi en valeur.

Les ventes d'agrumes se sont élevées à 1.168 millions de dirhams, en chute de plus d'un quart à la suite de la dégradation des prix et des quantités livrées, celles de primeurs n'ont pas dépassé 732 millions de dirhams, soit une baisse de 6 % pour un tonnage en expansion de plus de deux cinquièmes. Les envois des produits de la pêche ont par contre procuré 3.592 millions de dirhams et augmenté de 4,8 % en dépit du repli en volume notamment des crustacés. Quant aux livraisons de conserves de légumes et de jus de fruits, elles ont évolué favorablement.

Produits bruts

La contrevaleur des expéditions de produits bruts s'est établie à 6.575 millions de dirhams, en légère progression de 5 % par suite d'une appréciation des cours, les quantités livrées ayant diminué de 11,5 %.

Les produits minéraux continuent de constituer les quatre cinquièmes de ce poste et ont rapporté 5.252 millions de dirhams, en extension limitée

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

à 2,3 % en raison de la contraction des tonnages exportés. En effet, les ventes de phosphates avec 12,4 millions de tonnes ont marqué un retrait de 13 % pour une recette restée stable à 4.148 millions de dirhams. Les enlèvements des autres minerais ont été légèrement orientés à la hausse.

Quant aux ventes de produits d'origine animale et végétale, leur contrevaleur a progressé de 17 % en s'élevant à 1.323 millions de dirhams grâce au raffermissement des prix et à l'expansion des envois notamment de coton brut, laquelle a compensé la contraction des quantités de pâte à papier.

Produits semi-finis et finis

Les exportations de produits manufacturés, composées pour plus de moitié de biens finis, ont été évaluées à 13,7 milliards de dirhams, en repli d'environ 11 %, pour des quantités inférieures de près d'un tiers à leur niveau d'il y a un an. De même, leur part dans les ventes totales n'a pas dépassé 48,5 % au lieu de 51,6 % en 1988.

Les expéditions de demi-produits, comptabilisées pour 5.940 millions de dirhams, ont été en régression d'un tiers environ. Cette évolution trouve son origine dans la contraction des recettes tirées de l'acide phosphorique qui se sont détériorées de plus de deux tiers pour revenir à 1.454 millions de dirhams suite à l'inexécution d'un contrat de vente par le principal client. Les ventes d'engrais, maintenues à 2.653 millions de dirhams, ont peu progressé en tonnage.

Une orientation inverse a caractérisé les produits finis dont les quantités exportées ont fortement augmenté, de plus d'un tiers, tandis que leur contrevaleur, ressortant à 7.762 millions de dirhams, ne s'est redressée que de 15,8 %. Ce mouvement d'ensemble recouvre une évolution favorable des ventes de biens d'équipement qui ont presque triplé en valeur et en volume tout en ne représentant que 3,5 % de l'ensemble, mais il demeure largement influencé par une progression moins nette des exportations de biens de consommation. Celles-ci se sont élargies de 16 % en tonnage pour une recette établie à 6.776 millions de dirhams, en hausse de 6,8 % seulement, consécutivement à un effondrement des prix de nombreux articles en particulier les vêtements confectionnés et les tapis.

Répartition géographique des échanges

L'analyse de la répartition géographique des échanges commerciaux révèle le renforcement de la position de l'Europe qui intervient pour 67 % dans les importations et 73 % dans les exportations. Le commerce avec la Communauté économique européenne est dominant avec près de 60 % du total des transactions et s'est soldé par un doublement du déficit lié pour plus de moitié à l'accroissement de celui dégagé vis-à-vis de la France. A l'égard de ce pays avec lequel s'effectue plus d'un quart des échanges, le solde négatif a pratiquement triplé, la progression des achats ayant été plus prononcée que celle des ventes.

Avec les autres principaux partenaires, le déséquilibre commercial s'est nettement aggravé en raison du renforcement de la position débitrice à l'égard des pays arabes exportateurs de pétrole, des Etats-Unis et de l'Union soviétique ainsi que de la chute de l'excédent vis-à-vis de l'Inde qui a réduit considérablement ses achats d'acide phosphorique. En revanche, les échanges avec le Canada se sont soldés par un déficit en baisse grâce exclusivement à la réduction des achats de soufre.

S'agissant enfin des autres partenaires, le déséquilibre s'est aggravé en raison notamment de l'accroissement du solde négatif à l'égard du Brésil, de la Suède et de la Suisse.

Après l'amélioration trois années de suite du commerce extérieur et l'espoir qu'elle a suscité de l'instauration d'une tendance à long terme répondant à l'objectif du processus de libéralisation entrepris, les résultats de l'exercice 1989, qui se soldent par un lourd déficit, semblent remettre en cause cette orientation. De fait, les raisons ponctuelles de cette évolution défavorable s'avèrent nombreuses et il est vraisemblable que le désir de constituer des stocks de précaution a contribué à l'accroissement des importations non seulement en tonnage mais aussi en valeur, les prix ayant subi des augmentations sensibles. Une telle orientation traduit d'ailleurs un des aspects négatifs d'une libéralisation par trop rapide. S'agissant des exportations, certaines d'entre elles se sont heurtées à une vive concurrence et d'autres à une dénaturation des règles du jeu par des pratiques aboutissant en définitive à des limitations d'achat. Ainsi, la situation du commerce extérieur à la fin de 1989 apparaît à certains égards spécifique et ne saurait être interprétée comme un retournement de tendance définitif. Cependant, elle témoigne de difficultés réelles faisant obstacle à l'amélioration des résultats et de la fragilité des progrès qui pourraient être réalisés tant qu'un nouvel ordre économique mondial n'aura pas été instauré.

Dans cette attente, il convient de s'adapter par la mise en oeuvre d'une stratégie d'ensemble, s'inscrivant dans le cadre d'un libéralisme susceptible de permettre un meilleur équilibre, seul à même de réduire les pressions s'exerçant sur le compte extérieur et de desserrer les contraintes très lourdes de la dette vis-à-vis de l'étranger.

LES RELATIONS FINANCIERES AVEC L'ETRANGER

La balance des paiements courants s'est soldée en 1989 par un déficit particulièrement accusé, de l'ordre de 5,5 milliards de dirhams. Ce résultat défavorable intervient après une période d'amélioration ininterrompue depuis 1985 et contraste singulièrement avec les excédents substantiels enregistrés au terme des deux exercices précédents et qui s'étaient élevés à 1,4 milliard de dirhams en 1987 et 3,8 milliards en 1988, équivalant respectivement à 0,9 % et 2,1 % du produit intérieur brut. Une telle évolution est imputable à des facteurs aussi bien internes qu'exogènes. En effet, la demande de biens et services extérieurs tant pour l'investissement, la consommation que le renforcement des stocks a été très forte et s'est traduite par une accentuation du déficit commercial. De surcroit, l'environnement international a été marqué par une baisse de la demande notamment de produits phosphatés, par un renchérissement quasi général des prix, une remontée des taux d'intérêt, le maintien de l'instabilité des cours de change et par l'existence de sérieux obstacles d'écoulement des marchandises sur les marchés des pays développés.

Dans ces conditions, la détérioration relativement importante du compte courant a traduit à la fois le quasi-doublement du déficit commercial et l'alourdissement de la dépense au titre des intérêts de la dette. Elle reflète également l'impact positif exercé par les recettes touristiques et les rapatriements des économies sur salaires des travailleurs marocains à l'étranger qui ont enregistré les unes et les autres une légère progression. Il reste toutefois qu'en définitive, cette évolution qui s'est accompagnée au surplus d'une sensible détérioration des termes de l'échange et qui survient alors que la production intérieure a marqué une nouvelle croissance en particulier dans certaines branches agricoles et industrielles, se révèle préoccupante. En effet, au delà du conjoncturel, elle remet en cause la stratégie adoptée jusqu'alors en matière de relations avec l'étranger et le déséquilibre constaté a nécessité un recours nouveau et important aux financements extérieurs.

De fait, les opérations courantes ont porté sur près de 123 milliards de dirhams, somme encore proche des deux-tiers du produit intérieur, mais les décaissements ont été plus importants que les recettes, si bien qu'elles se sont soldées par un déficit substantiel de près de 5,5 milliards ou 2,8 % du produit intérieur brut.

Le redressement de ce déséquilibre pour l'année 1989 n'a pu être effectué qu'au prix d'une augmentation des investissements étrangers et, surtout, d'une mobilisation des concours extérieurs ainsi que d'un rééchelonnement du capital de la dette. C'est qu'en effet, outre le financement du déficit du compte courant, il s'avérait nécessaire de couvrir une dépense en capital de 8,7 milliards de dirhams. A cet égard, les ressources extérieures recueillies se sont établies à 14,2 milliards, montant inégalé depuis trois ans et qui a permis d'assurer l'équilibre final de la balance des paiements et de sauvegarder ainsi le niveau des réserves de change. Celles-ci se sont fixées à 7542 millions de dirhams, niveau pratiquement inchangé d'une année à l'autre et n'assurant qu'un peu moins de deux mois d'importations, et à peine quelques semaines si l'on ne tient compte que des avoirs extérieurs disponibles.(1)

La balance des paiements

Aux soldes excédentaires notables laissés par les opérations courantes en 1987 et en 1988 et ressortant respectivement à 1.370 millions et 3.756 millions de dirhams a succédé cette année un déficit de 5.480 millions. Cette rupture avec une tendance à l'amélioration observée depuis 1984 a pour origine une baisse des exportations, un alourdissement des intérêts de la dette

(1) Voir annexe statistique 37

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

et surtout un gonflement de la valeur des importations que ne pouvaient totalement contrebalancer ni la légère progression des recettes touristiques observée ni celle des entrées des économies sur salaires des travailleurs marocains à l'étranger. Néanmoins, le déficit de la balance des transactions courantes a pu être intégralement couvert par un apport de financements extérieurs. Dans ces conditions, la balance des paiements s'est révélée en définitive équilibrée mais sa structure générale s'est détériorée ainsi que le montre le tableau ci-après :

Soldes en millions de dirhams	1985	1986	1987	1988*	1989**
Biens et services	−19.343	−16.065	−13.332	− 9.344	−18.520
Paiements de transferts	+10.702	+14.103	+14.702	+13.100	+13.040
Opérations courantes	− 8.641	− 1.962	+ 1.370	+ 3.756	− 5.480
Opérations en capital	+ 9.821	+ 2.704	+ 132	− 2.105	+ 5.504
.Capitaux non monétaires ..	(+8827)	(+5301)	(+1037)	(−1452)	(+6084)
.Transactions avec le F.M.I.	(+ 994)	(−2597)	(− 905)	−(653)	(− 580)
Balance des paiements	+ 1.180	+ 742	+ 1.502	+ 1.651	+ 24

(*) Chiffres rectifiés.
(**) Chiffres estimés.

Les biens et services

Le solde structurellement négatif du compte des biens et services a quasiment doublé en passant de 9344 à 18520 millions de dirhams et représente à ce niveau 9,5 % du produit intérieur brut au lieu de 5,2 % en 1988, 8,4 % en 1987 et 10,4 % en 1986. Cet alourdissement très prononcé, qui contraste avec les fortes réductions enregistrées depuis 1986, lesquelles se sont chiffrées en moyenne à près de 20 % par an, est imputable à l'accroissement de la charge en intérêts et, plus encore, au déficit commercial. Au demeurant, il aurait été plus vif encore si les recettes procurées par le tourisme n'avaient continué à augmenter. De fait, sous l'effet conjugué d'un gonflement des importations et d'une baisse des exportations, la balance commerciale a fait ressortir un déficit qui s'est élevé à 14.130 millions de dirhams, montant sans précédent et correspondant à plus du double de celui dégagé au terme de l'année dernière. Les achats à l'extérieur ont enregistré une expansion de 18,5 % qui a été favorisée par la libéralisation du commerce extérieur et a concerné la quasi-totalité des groupes de produits en vue non seulement de faire face à la demande de consommation et d'investissement mais aussi pour constituer des stocks de précaution. En regard, les exportations se sont inscrites en baisse, de 4,6 %, alors qu'elles avaient marqué un essor de plus du quart l'année précédente. Ce repli intervient après une longue période de développement continu entamée dès 1977 et résulte pour l'essentiel de la chute très prononcée des ventes d'acide phosphorique. De surcroît, les prix à l'exportation de produits manufacturés et de denrées alimentaires ont accusé une diminution et ces biens ont au surplus été confrontés à des difficultés d'écoulement sur des marchés hautement concurrentiels et souvent fortement protégés. Aussi, le taux de couverture des importations par les exportations qui a atteint l'an passé, avec près de 83 %, son niveau le plus élevé depuis 1974, est-il tombé à moins de 67 %. Quant aux dépenses relatives aux frais de transport et d'assurance, elles sont évaluées à 4.190 millions de dirhams, en net accroissement, tandis que les recettes correspondantes se sont inscrites en baisse et n'ont rapporté que 2.260 millions de dirhams, laissant un déficit de 1.930 millions, en aggravation sensible.

A l'inverse, le poste des voyages a dégagé un surplus de 8 milliards de dirhams, marquant sur celui d'il y a un an une hausse de 3,9 %, inférieure toutefois à la progression de plus du quart du nombre de touristes. De fait, les recettes ont été estimées à 9.200 millions de dirhams et les allocations accordées aux résidents qui se sont rendus à l'étranger se sont limitées à 1.200 millions. Au demeurant, les recettes touristiques ayant effectivement transité par le système bancaire se sont élevées à 8.700 millions de dirhams, en augmentation de 5,1 %.

Les mouvements relatifs aux «revenus des investissements« se sont traduits par un solde négatif de 10.200 millions, correspondant à 5,3 % du produit intérieur brut et résultant à concurrence de près de 10 milliards de dirhams des déboursements afférents aux intérêts de la dette.

Enfin, le déficit des transactions gouvernementales a représenté 1.800 millions de dirhams et apparaît en baisse sensible pour la troisième année consécutive. A ce niveau, il a contribué à hauteur de 10 % environ au déficit de la balance des biens et services lequel est attribuable pour plus des trois-quarts à celui des seules transactions commerciales. En effet, les décaissements ont atteint 3.650 millions et marqué une hausse de l'ordre de 10 % qui tranche avec la forte baisse observée un an auparavant et les recettes, qui correspondent aux frais de fonctionnement des ambassades et des institutions internationales installées au Maroc, se sont élevées à 1.850 millions de dirhams.

Les paiements de transferts

Le surplus laissé par les paiements de transferts est demeuré pratiquement stable, de l'ordre de 13 milliards de dirhams, alors qu'il s'était inscrit en net recul l'année précédente. Un tel résultat a été acquis grâce au redressement des rapatriements des économies sur salaires des travailleurs marocains à l'étranger en dépit des restrictions rencontrées par l'émigration. De fait, l'apport de 11.340 millions de dirhams a enregistré une hausse de 6 % qui succède à la chute de près du cinquième observée il y a un an et à une quasi-stagnation en 1987. Quant aux sorties, elles ont été évaluées à 200 millions de dirhams et reflètent les envois d'économies sur salaires des résidents de nationalité étrangère et les virements consécutifs aux départs définitifs. Au total, à eux seuls, les transferts privés ont procuré un excédent de plus de 12 milliards, supérieur de 3,1 % à celui de l'an passé.

De leur côté, les opérations du secteur public se sont soldées par des entrées nettes de 1 milliard de dirhams mais sensiblement moindres qu'il y a un an. Les sommes recueillies ont été inscrites pour 1.350 millions et les débours, constitués essentiellement de pensions versées à l'étranger et de la participation aux charges de fonctionnement des organismes internationaux, sont restés sensiblement comparables à leur niveau de 355 millions enregistré l'an passé.

En définitive, l'excédent global des paiements de transferts a couvert une large partie du déficit du compte des biens et services mais son impact s'est avéré plus réduit d'une année à l'autre puisque le déficit des opérations courantes de la balance des paiements ressort à 5.480 millions et n'a pu être couvert que par un nouvel et important appel aux financements extérieurs.

Les opérations en capital

Les flux nets de capitaux extérieurs, y compris les transactions effectuées avec le Fonds monétaire international, qui étaient déficitaires de 2.105 millions de dirhams en 1988, se sont traduits cette année par un excédent substantiel de 5.504 millions. Cette évolution a résulté d'un renforcement des capitaux reçus lesquels se sont élevés à 14.180 millions de dirhams et d'une baisse notable des dépenses à ce titre qui se sont fixées néanmoins à 8.676 millions de dirhams, malgré le rééchelonnement d'une somme de 9.714 millions portant sur le principal de la dette.

C'est ainsi que les mouvements de capitaux privés ont dégagé un surplus appréciable de 2.420 millions de dirhams, au lieu d'un déficit élevé l'année précédente, imputable aux entrées afférentes aux prêts et investissements étrangers qui ont atteint 1.843 millions de dirhams, lesquels ont émané pour une large part de pays européens et dans une moindre mesure de pays arabes.

C'est ainsi également que les opérations en capital du secteur public ont fait ressortir un excédent de 3.664 millions de dirhams supérieur à celui obtenu au terme de l'année précédente. Les entrées de fonds, à concurrence de 10.240 millions, proviennent dans une forte proportion de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement tandis que les dépenses, chiffrées à 6.576 millions, s'avèrent en légère baisse.

Enfin, le déficit laissé par les opérations avec le Fonds monétaire international s'est réduit à 580 millions de dirhams. Les tirages effectués auprès de cet Organisme ont porté en juillet et novembre sur la contrevaleur respectivement de 35 et 105 millions de droits de tirage spéciaux dans le cadre de l'accord stand-by obtenu en août 1988. Pour leur part, les rachats opérés auprès du Fonds se sont établis à 2.102 millions de dirhams.

Au total, la charge globale de la dette extérieure, comprenant les amortissements du principal pour 8,6 milliards et le paiement des intérêts pour

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

quelque 10 milliards, ressort à près de 18,6 milliards de dirhams, soit environ le tiers des recettes courantes et 9,6 % du produit intérieur brut. Le poids d'une telle charge s'avère encore lourd et constitue une ponction substantielle opérée sur les ressources du Pays, au détriment du renforcement de la croissance.

La réglementation des relations commerciales et financières avec l'étranger

De nouvelles mesures de libéralisation et de simplification de la règlementation des changes et du commerce extérieur ont été mises en oeuvre en 1989 dans le cadre du processus de plus grande ouverture de l'économie nationale sur le reste du monde.

Au plan commercial, des mesures ont été adoptées, visant à élargir le dispositif d'encouragement des exportations et à assouplir les formalités administratives et douanières. Il a été procédé, en particulier, à la suppression de l'obligation de dépôt préalable pour achat de devises et à un nouvel assouplissement de la mobilisation des créances nées sur l'étranger.

De même, des assouplissements ont été apportés aux mouvements des invisibles et des capitaux. C'est ainsi notamment que la dotation pour voyages d'affaires a été portée à 15.000 dirhams, que le dépôt minimum exigé pour l'ouverture de comptes en dirhams convertibles en faveur des nationaux non résidents a été ramené à 50.000 dirhams et qu'enfin des facilités ont été accordées au règlement des dépenses inférieures à 2.000 dirhams.

Par ailleurs, la méthode de cotation du dirham basée sur un panier de monnaies est demeurée inchangée et aucun aménagement de la valeur externe du dirham n'a été opéré depuis le début d'août 1985. Les variations constatées au terme de l'année 1989 à l'égard de chacune des devises résultent exclusivement des fluctuations observées sur les marchés des changes internationaux et de la pondération découlant du panier adopté. Mais la valeur externe du dirham en termes de taux de change effectif nominal a été maintenue stable.

Trois années successives d'amélioration du compte extérieur avaient suscité l'espoir d'un redressement durable. L'évolution enregistrée cette année rompt avec ce processus et appelle des mesures correctives supplémentaires, d'autant plus difficiles à mettre en oeuvre qu'elles pourraient remettre en cause le libéralisme ou comporter un coût social élevé.

Quoi qu'il en soit, la nécessité de renforcer le niveau des réserves de change et celui des investissements s'avère impérative et implique une action d'ensemble visant à redresser le déséquilibre extérieur à travers une modération de la demande tant publique que privée.

LES FINANCES PUBLIQUES

L'objectif de redressement et d'assainissement des finances publiques a été poursuivi en 1989. C'est ainsi qu'au niveau de l'élaboration de la loi de finances et de l'établissement des prévisions du Trésor, une meilleure adéquation a été recherchée entre les ressources et les charges et s'est traduite par une réduction du découvert budgétaire. Toutefois, les budgets d'équipement sont restés encore importants et comportant de ce fait le risque que le montant des crédits ouverts dépasse les possibilités de financement. Au surplus, la multiplicité des centres d'ordonnancement rend difficile la maîtrise du niveau des dépenses.

Aussi, à l'exécution, les résultats sont-ils apparus décevants et un dérapage a été constaté, la tendance à l'amélioration observée au cours des années antérieures se trouvant ainsi interrompue en 1989. Certes, le redressement en vue de parvenir à un meilleur équilibre et l'assainissement dans le sens d'une certaine transparence des comptes constituent des acquis appréciables.

C'est qu'en effet, les recettes se sont révélées en progression modérée et en deçà des prévisions programmées pour l'annee. En revanche, les dépenses se sont avérées élevées à la suite notamment du relèvement des salaires dans la fonction publique et de la révision du régime indemnitaire des fonctionnaires, concentrée sur une courte période. De même, les charges d'investissement sont apparues sensiblement alourdies, consécutivement à une forte utilisation des crédits ouverts majorés de surcroît de ceux de report.

En définitive, le déficit budgétaire du Trésor qui ne prend en compte que les intérêts de la dette est ressorti à 5,3 % du produit intérieur brut, dépassant de la sorte l'objectif retenu et rompant avec la tendance à la baisse amorcée depuis quelques années. De surcroît, le Trésor s'est trouvé dans l'obligation de laisser se constituer pour des montants importants de nouveaux arriérés de paiement, procédé qui devait être écarté. D'ailleurs, le déficit global du Trésor apparaît plus lourd encore lorsqu'on tient compte du remboursement effectif en capital de la dette. De tels résultats n'ont évidemment pas manqué d'avoir des répercussions négatives sur le compte extérieur, le niveau des besoins de financement tant interne qu'externe et, à un moindre degré, sur la trésorerie des entreprises.

Dans ces conditions, la structure des moyens de financement ne s'est pas améliorée. Il a été nécessaire en effet de recourir à nouveau à des emprunts extérieurs substantiels et au plan interne, de procéder à une création monétaire additionnelle au delà de la norme retenue et ce, en dépit d'un accroissement non négligeable des ressources financières d'épargne.

La loi de finances

L'élaboration de la loi de finances a été caractérisée cette année par un nouvel effort d'adéquation des dépenses aux ressources. De la sorte, le déséquilibre prévisionnel des finances publiques a été ramené graduellement de 12,9 milliards de dirhams en 1986 à 7 milliards en 1989. L'amélioration au niveau de la conception du budget général a malheureusement été accompagnée de l'introduction de la possibilité de reporter les crédits relatifs au paiement des opérations engagées à la fin de l'année précédente.

Dans ce cadre, le renforcement des ressources a résulté surtout de l'élargissement de l'assiette et de l'amélioration des rendements que la mise en application, lors des derniers exercices, des premiers volets de la réforme fiscale laissait espérer. Ces ressources ont été évaluées à 67,6 milliards et le plafond des charges a été fixé à 74,6 milliards, en hausse moins accentuée que celle des recettes.

L'évolution d'un exercice à l'autre des masses budgétaires prévisionnelles est retracée dans le tableau ci-dessous :(1)

En millions de dirhams	Plafonds des charges		Ressources		Soldes	
	1988	1989	1988	1989	1988	1989
Budget général	58.486	62.708	51.148*	58.328*	– 7.338	– 4.380
- Fonctionnement	23.134	28.830				
- Dette publique	17.301	19.946				
- Investissement	18.051	13.932				
Budgets annexes	683	848	683	848	-	-
Comptes spéciaux	8.788	11.072	7.267	8.487	– 1.521	– 2.585
Loi de Finances	67.957	74.628	59.098	67.663	– 8.859	– 6.965

(*) Dont recettes d'emprunt: 18.270 millions en 1988
17.830 millions en 1989

Le budget général présente un déficit réduit de 7,4 à 4,4 milliards, à la suite exclusivement d'une baisse des crédits d'équipement, les dépenses de fonctionnement et de la dette publique ayant en revanche nettement augmenté. Les comptes spéciaux du Trésor se sont notablement accrus et leur déficit s'est accentué. Enfin, les budgets annexes apparaissent comme d'habitude en équilibre alors que les charges à ce titre dépassent largement les ressources, le surplus étant pris en compte par le budget général.

Les dépenses du budget général

Arrêtées à 62,7 milliards de dirhams, les charges prévisionnelles du budget général sont majorées de 7,2 % par rapport au budget précédent qui avait enregistré une légère baisse du plafond de dépenses. Pour leur part, les crédits de paiement ouverts au titre des investissements apparaissent en réduction importante, de plus de 13 %. Néanmoins, le report d'un montant de 2,6 milliards a été autorisé. De la sorte, le total s'avère en accroissement de 3 %.

Les dépenses de fonctionnement retenues s'élèvent à 28,8 milliards, représentant près de 46 % du budget général. Leur augmentation de 14,7 %,

(1) Voir annexes statistiques 38 et 39

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

au lieu de 6,2 % en 1988, est imputable à hauteur des neuf dixièmes aux charges de personnel, estimées à 18,9 milliards auxquels s'ajoutent 750 millions inscrits en dotations provisionnelles ; la hausse globale de 20 % d'un budget à l'autre des charges de personnel correspond notamment à la revalorisation du régime indemnitaire des agents de l'Etat et à la création de 12.000 emplois. Les dépenses de matériel, fixées à 5,8 milliards, sont allégées de 6,5 % grâce à la prise en charge par les collectivités locales de leurs dépenses et à la réduction, en conséquence, des subventions qui leur sont allouées à ce titre. Les autres crédits pour achats de matériel proprement dits sont par contre majorés de 3 %. Les charges communes totalisent quant à elles 2,7 milliards, montant en augmentation de près d'un tiers, les subventions des prix à la consommation des denrées de base y figurant pour plus de 1,2 milliard, en expansion de 31,7 % compte tenu de la tendance à la hausse des cours mondiaux des produits concernés. Enfin, les crédits pour dépenses imprévues sont portés à 1,3 milliard en vue de couvrir principalement les charges résultant de la révision du régime des indemnités et du règlement des arriérés de l'Etat.

Le service global de la dette publique, chiffré à 19,9 milliards de dirhams, marque un accroissement de 15,3 %. Les paiements d'intérêts avec 11,2 milliards en représentent 56 % et ceux en capital se chiffrent à 8,7 milliards. Pour la seule dette extérieure, le total des échéances augmente de près d'un quart et atteint 14,7 milliards dont plus de la moitié devant faire l'objet d'accords de rééchelonnement. Les charges de la dette intérieure sont évaluées à 5,2 milliards, à peine en retrait par rapport au niveau exceptionnellement élevé de 1988. Les dépenses de la dette flottante en constituent la plus grande part avec 3,6 milliards de dirhams.

Les dotations ouvertes au titre du budget d'équipement sont ramenées de 16,1 milliards à 13,9 milliards auxquels il convient cependant d'ajouter les crédits de report engagés précédemment à concurrence de 2,6 milliards, le total se situant ainsi à un niveau supérieur à celui de l'année précédente. Quant aux projets retenus, ils concernent notamment les ministères des Finances avec une enveloppe de 3,3 milliards, des Travaux publics avec 2,5 milliards, de l'Agriculture avec 1,8 milliard et de l'Education nationale avec près de 1,5 milliard.

Les ressources du budget général

Les ressources sont estimées à 58,3 milliards, en expansion de 14 % environ. En fait, les recettes ordinaires sont appelées à se développer plus rapidement, soit de 23,2 %, alors que les ressources provenant des emprunts sont inscrites en recul imputable lui-même à un moindre recours aux émissions dans le public.

Le montant des ressouces ordinaires est évalué à 40,5 milliards. Les recettes fiscales, après déduction des 30 % du produit de la taxe sur la valeur ajoutée transférés aux collectivités locales, totalisent 37,5 milliards, marquant une augmentation de 22 %, au lieu de 7,4 % un an auparavant.

Les impôts directs figurent pour 11 milliards et affichent le taux d'accroissement le plus élevé, avec une expansion de près de 30 %. Les prélèvements sur les traitements et salaires fournissent avec 4,3 milliards la principale contribution accusant, après une quasi-stagnation dans les prévisions budgétaires précédentes, une extension de plus de 40 % liée aux relèvements des revenus salariaux en 1989. L'impôt sur les bénéfices professionnels et l'impôt sur les sociétés doivent eux aussi procurer globalement des rentrées de 4,2 milliards en hausse de 17,2 %. De même, il est prévu un développement de plus de moitié de l'apport de la participation à la solidarité nationale, inscrit pour plus d'un milliard.

Les droits de douane totalisent 8,2 milliards, et progressent de 11 %, en liaison exclusivement avec l'accroissement de 28,2 % des droits à l'importation, le «prélèvement fiscal», chiffré à 4 milliards, accusant en revanche un léger recul par rapport à l'année 1988 au cours de laquelle un relèvement du taux d'imposition avait été enregistré.

Les recettes globales provenant des taxes et impôts indirects s'élèvent à 16,4 milliards, procurant ainsi 43,7 % des recettes fiscales. Leur progression, de 23,3 %, est essentiellement due à celle de 30,4 % des taxes intérieures de consommation qui sont évaluées à 8,9 milliards dont près de 5,5 milliards au titre des produits pétroliers. Pour sa part, le produit de la taxe sur la valeur ajoutée revenant au budget général, inscrit pour 7,5 milliards, s'avère en accroissement de 15,9 %.

Le montant retenu pour la rubrique des droits d'enregistrement et de timbre, de 1,9 milliard, excède de plus de 19 % celui de 1988. Des aménagements du code d'enregistrement ont été introduits par la loi de finances en vue notamment d'une harmonisation de ses dispositions avec d'autres textes fiscaux et d'une simplification des procédures et des formalités.

Les autres revenus de l'Etat représentent un total de ressources d'un peu plus de 3 milliards, en augmentation de 41,2 % du fait surtout des redevances à percevoir dans le cadre des accords de pêche, signés en particulier avec la Communauté économique européenne. Enfin, les rentrées provenant des monopoles sont évaluées également en hausse, pour un total de 980 millions.

En dépit de ces perspectives d'amélioration des recettes ordinaires, le besoin de financement du budget général s'élève encore à plus de 22 milliards, nécessitant à nouveau la budgétisation de ressources d'emprunt à moyen et long terme pour un montant global de 17,8 milliards au lieu de 18,3 milliards en 1988. La contrevaleur des recours à l'aide extérieure a été fixée comme l'an passé à 16,1 milliards de dirhams dont 7,8 milliards représentent en fait les gains de rééchelonnement alors que la collecte de fonds à long terme sur le marché financier intérieur est évaluée à 1,5 milliard.

L'exécution de la loi de finances

L'exécution de la loi de finances s'est effectuée au cours de l'exercice 1989 sous le signe de fortes tensions découlant de besoins importants du Trésor qui ont nécessité en définitive des recours substantiels aux financements externe et interne, en particulier monétaire.

De fait, les recettes ont atteint 44 milliards de dirhams et leur augmentation est apparue limitée, deux fois moins rapide que celle des dépenses. Au demeurant, toutes les charges du Trésor se sont accrues, en particulier celles d'équipement, le pourcentage des émissions par rapport aux crédits de paiement ayant accusé un développement notable. Au total, elles se sont élevées à plus de 64 milliards de dirhams et ont représenté un tiers du produit intérieur brut.

Dans ces conditions, le déficit global du Trésor , après rééchelonnement de la dette, ressort à plus de 20 milliards de dirhams. Son évolution contraste avec l'orientation prise depuis la mise en oeuvre des programmes de restructuration et constitue un dérapage d'autant plus malvenu qu'il a exercé une influence négative importante notamment sur le compte extérieur.

De surcroît, le financement de ce déficit a posé des problèmes ardus. C'est ainsi qu'il a été nécessaire de faire appel à nouveau à des concours extérieurs pour des montants substantiels et de recourir à une création monétaire forte, mettant en péril les équilibres fondamentaux. Au surplus, l'ampleur du besoin de financement a été à l'origine de la reconstitution d'arriérés de paiement, pratique que devait éliminer le programme d'assainissement entrepris et qui marque un recul par rapport aux progrès antérieurement réalisés.

Ainsi, en dépit d'un nouveau rééchelonnement pour un montant substantiel, le déficit budgétaire du Trésor, ne prenant pas en compte les remboursements en capital de la dette ressort à 10,2 milliards soit 5,3 % du produit intérieur brut et s'avère à ce niveau dépasser l'objectif retenu et les possibilités de financement tant internes qu'externes. Il est certes évident qu'un tel résultat a pour origine des phénomènes conjoncturels, mais il est aussi évident que les causes d'ordre structurel demeurent présentes en dépit des efforts accomplis.

La situation des charges et des ressources du Trésor pour les années 1988 et 1989 est retracée dans le tableau ci-après : (1)

En millions de dirhams	1988	1989
I. **Recettes ordinaires**	**41.624**	**44.086**
II. **Dépenses globales**	**57.423**	**64.193**
1. Dépenses de fonctionnement	26.717	29.011
2. Dépenses d'équipement	11.682	14.427
3. Dépenses de la dette publique	19.024	20.755
. Intérêts	(9.178)	(10.847)
. Capital (moyen et long terme)	(9.846)	(9.908)

(1) Voir annexe statistique 40.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

En millions de dirhams	1988	1989
III. Epargne publique*	+ 5.729	+ 4.228
IV. Déficit budgétaire**	– 5.953	– 10.199
V. Variation des arriérés	2.220	+ 1.982
VI. Besoin de financement **	– 8.173	– 8.217
V. Déficit de trésorerie (I–II+V)	– 18.019	– 18.125
Financement brut	18.019	18.125
. Extérieur	8.746	8.186
. Intérieur	9.273	9.939
(Dont financement monétaire)	(6.545)	(5.677)

(*) L'épargne publique représente l'excédent des recettes ordinaires sur les dépenses de fonctionnement et d'intérêts de la dette publique.

(**) Avant les remboursements en capital de la dette.

Les recettes

Les recettes ordinaires du Trésor ont atteint 44.086 millions de dirhams et marqué une hausse limitée à 5,9 %, la plus faible depuis six ans et qui s'était chiffrée à 27 % il y a un an.

Cette évolution résulte de deux mouvements divergents. L'un recouvre l'absence de contribution de l'Office chérifien des phosphates et la réduction de plus d'un milliard des prélèvements sur les ventes des produits pétroliers à la suite de l'augmentation des cours du baril. L'autre, en hausse, a concerné les autres recettes fiscales qui ont accusé une nouvelle progression globale de 13,3 %, succédant à celle de 20 % enregistrée un an auparavant et imputable en partie à l'arrivée en régime de croisière de la taxe sur la valeur ajoutée et à l'entrée en application de l'impôt sur les sociétés.

De fait, les recettes fiscales, qui comprennent l'ensemble des ressources à l'exclusion de celles qui proviennent des monopoles, des domaines et des produits divers, se sont établies à 40.903 millions, en augmentation de 8,2 %. La pression fiscale moyenne appréciée à ce niveau ressort à 21,1 % au lieu de 20,9 % un an plus tôt. Toutefois, en retranchant du produit intérieur brut la valeur ajoutée revenant à l'agriculture qui est exonérée de tout impôt, ce taux dépasse 25 % et reflète ainsi une pression fiscale élevée. Il est à noter par ailleurs l'importance des impôts directs et celle des droits de douane, mises en évidence par leurs parts respectives de 25,3 % et 20,8 % dans le total des impôts, renforcées en un an d'un point et demi chacune. La contribution des impôts indirects a représenté pour sa part 53,9 % de l'ensemble au lieu de 56,9 % l'année dernière.

Les impôts directs ont fourni 10.358 millions de dirhams, montant en accroissement de 15,3 % d'une année à l'autre. Les redevances au titre des bénéfices ont totalisé 4.023 millions dont près des trois quarts provenant des sociétés. Les prélèvements sur les traitements et salaires ont atteint 3.938 millions, en augmentation de 16,1 %. La «participation à la solidarité nationale» a permis de collecter 952 millions et la contribution complémentaire 401 millions. En revanche, l'impôt des patentes et la taxe sur les profits immobiliers ont procuré des recettes en baisse par rapport à 1988.

Les droits de douane se sont élevés à 8.496 millions et apparaissent en progression de 16,6 %. A ce niveau, ils ont représenté 18,2 % des importations C.A.F. Ils sont constitués à hauteur de près de 4 milliards par le produit de l'imposition douanière et à concurrence de 4.361 millions par le prélèvement fiscal à l'importation et enfin pour 177 millions de taxes à l'exportation appliquées essentiellement aux sorties de phosphates.

Les impôts indirects se sont chiffrés à plus de 20 milliards, mais leur augmentation a été limitée à 2 % en un an. Ce ralentissement est dû à une contraction de la plus-value pétrolière, dont l'apport a fléchi de 6.221 millions à 5.145 millions. En revanche, le produit des autres taxes à la consommation s'est accru de 8,7 % et a atteint 3.848 millions dont les deux tiers provenant des tabacs. La taxe sur la valeur ajoutée, destinée à concurrence de 30 % aux collectivités locales pour le financement direct de leurs projets d'équipement, a permis de recueillir 11.034 millions, montant en progression de 11,8 % en raison du développement des transactions locales, mais surtout de l'essor des importations.

Quant aux droits d'enregistrement, ils ont fait l'objet d'une large révision en vue d'une part de simplifier les procédures et d'autre part d'harmoniser et d'alléger les taux. De ce fait, un tarif unique limité à 5 % et pouvant même être réduit dans certains cas a été institué. Par ailleurs, la redevance de 100 dirhams acquittée auparavant par les résidents à la sortie des frontières a été supprimée à compter du premier janvier 1989. Au total, les recettes procurées par le chapitre enregistrement et timbre se sont fixées à 2.022 millions, en accroissement de 6,6 % d'une année à l'autre.

Enfin, les recettes du Trésor d'origine non fiscale, constituées principalement par les produits des monopoles et par les redevances au titre de la pêche, n'ont pas dépassé 3.183 millions de dirhams et enregistrent une baisse d'un exercice à l'autre, consécutive au fait que l'Office chérifien des phosphates, dont la contribution s'était élevée à 740 millions en 1988, n'a procédé à aucun versement cette année.

Les dépenses

Les dépenses budgétaires ont dépassé 64 milliards de dirhams et ont concerné à concurrence de 29 milliards celles de fonctionnement, de 14,4 milliards celles d'équipement et de 20,8 milliards les charges de la dette intérieure et extérieure, en intérêts et principal. L'ampleur de l'accroissement des dépenses totales, de 11,8 %, face à une modeste progression des recettes, a entraîné une accentuation du déficit du Trésor et même la formation d'arriérés de paiement. En définitive, les débours effectifs ont été relevés de 59.6 milliards à 62,2 milliards, en augmentation de 4,3 %.

A elles seules, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 29.011millions de dirhams, en expansion de 8,6 %. Les charges de personnel, de matériel et les charges communes se sont chiffrées à 27.315 millions et ont enregistré une avance de 7,4 %, conforme aux prévisions de la loi de finances et au programme du Trésor. Quant aux subventions à la consommation, elles se sont établies à 1.696 millions au lieu de 1.277 millions un an auparavant, malgré un réajustement des prix intérieurs du sucre, de l'huile et de la farine. En effet, les versements effectués à la Caisse de compensation ont porté sur 780 millions dont 500 millions pour le sucre et 280 millions pour l'huile. L'Office national interprofessionnel des céréales et légumineuses a de son côté perçu la somme de 842 millions.

La charge de la dette publique, en dépit d'un rééchelonnement extérieur portant sur 7,4 milliards de dirhams, s'est à nouveau alourdie, passant de 19.024 millions à 20.755 millions, et a représenté 10,7 % du produit intérieur brut au lieu de 10,5 % un an auparavant. Tandis que le remboursement du capital est demeuré voisin de 10 milliards, le paiement des intérêts s'est notablement accru, de plus de 18 %. La charge de la dette intérieure s'est établie à 8.032 millions, montant en hausse de 3 % seulement d'un exercice à l'autre et comprenant près de 3,6 milliards de remboursements des emprunts émis au cours des dernières années autant auprès des investisseurs institutionnels que directement auprès du public. Pour sa part, le service de la dette extérieure a nécessité le transfert de sommes en augmentation sensible, équivalant à plus de 12,7 milliards de dirhams répartis à parts égales entre le principal et les intérêts, au lieu de 11,2 milliards un an auparavant.

Les engagements au titre du budget d'investissement se sont accrus au cours de l'exercice 1989, le volume des émissions ayant été porté à 14.427 millions de dirhams, en expansion de près d'un quart. Une telle situation a résulté d'un renforcement inégalé jusque là des utilisations des crédits ouverts au titre de l'année et de l'existence de crédits de report, procédure remise en pratique cette année après un abandon dicté par le souci d'assainissement. De la sorte, les dépenses d'équipement de l'Etat dont 3,3 milliards ont été affectés aux collectivités locales ont représenté 7,4 % au lieu de 6,5 % du produit intérieur brut. L'accélération inattendue des émissions a abouti à des différés de règlement contrairement à ce qui était prévu et à la tendance observée depuis plusieurs années.

Le financement du déficit du Trésor

De fait, le déficit de trésorerie ressort à 18.125 millions de dirhams, après déduction de 1.982 millions au titre de la reconstitution d'arriérés de paiement. Néanmoins, la couverture de ce besoin, même ainsi réduit, s'est avérée à nouveau difficile, d'autant que les ressources extérieures se sont révélées en légère baisse, bien qu'elles aient encore porté sur 8,2 milliards de dirhams. Les fonds d'origine interne ont totalisé pour leur part 9,9 milliards, dont plus de la moitié revêtant le caractère monétaire.

Le financement extérieur

La contrevaleur des emprunts extérieurs est revenue à 8.186 millions de dirhams au lieu de 8.746 millions un an plus tôt.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Les tirages sur le Fonds monétaire international, dans le cadre de la ligne de crédit de 210 millions de droits de tirage spéciaux accordée en septembre 1988 et qui couvrait la période allant jusqu'en décembre 1989, se sont élevés à 1.506 millions de dirhams et ont été effectués à concurrence de 35 millions de droits de tirage spéciaux en juillet et de 105 millions en novembre. Les remboursements quant à eux ont atteint 2.100 millions de dirhams, laissant ainsi à la charge du Trésor un montant de 594 millions.

Les prêts reçus dans le cadre de la coopération bilatérale et internationale se sont par ailleurs inscrits en baisse, revenant de 7.531 à 6.680 millions de dirhams. Légèrement en deçà des montants attendus, ils ont, pour près des trois quarts, revêtu la forme de crédits à long terme et ont été octroyés à concurrence de 4,2 milliards de dirhams par la Banque mondiale pour le financement de programmes spécifiques de développement. Les concours publics ont consisté essentiellement en opérations de financement d'importations.

Les transferts au titre de la dette publique extérieure en intérêts et principal ont totalisé 12,7 milliards, soit 6,5 % du produit intérieur brut et compte tenu du fait que les recettes n'ont pas dépassé 8,2 milliards, se sont traduits par une sortie nette de 4,5 milliards de dirhams.

Le financement intérieur

Le financement intérieur du Trésor a atteint 9,9 milliards de dirhams. En effet, le Trésor a cherché à mobiliser plus largement qu'en 1988 l'épargne intérieure pour la couverture de ses besoins. Les émissions se sont inscrites en augmentation d'un exercice à l'autre avec un allongement du terme, les obligations à 15 ans représentant plus de 2,7 milliards, les bons à 5 ans et 3 ans intervenant pour près de 2,4 milliards. Néanmoins, les remboursements des emprunts antérieurs ont absorbé une grande partie des capitaux nouveaux, au moment même où une baisse des dépôts confiés à la Trésorerie générale par les établissements et organismes publics était enregistrée.

S'agissant du financement monétaire, il a atteint 5.677 millions, soit plus de 31 % du déficit de trésorerie, et a représenté 57,1 % du financement intérieur brut, montant excessivement élevé par comparaison aux normes retenues.

En effet, exclusion faite de la variation des dépôts constitués par les entreprises et les particuliers auprès des comptables publics et au compte courant postal, dont le montant moins élevé qu'en 1988 s'est établi autour de 808 millions, l'accroissement des crédits du système bancaire à l'Etat a été plafonné en début d'exercice à un peu plus de 2,3 milliards en vue d'une répartition plus adéquate des moyens monétaires entre le Trésor et le secteur économique et surtout d'une meilleure maîtrise de la création monétaire. De fait, la progression annuelle des concours du système bancaire au Trésor a été de 4.869 millions, marquant ainsi une dérive par rapport aux prévisions. Le portefeuille d'effets publics détenus par les banques s'est réduit de 209 millions alors que les facilités consenties par l'Institut d'émission aux banques sur effets publics se sont fortement développées de 4.470 millions de dirhams.

Pour leur part, les autres concours de la Banque centrale au Trésor apparaissent en hausse de 605 millions de dirhams, au lieu de 1.461 millions un an auparavant. L'avance statutaire s'est accrue de 968 millions et les avances sur traites douanières et d'obligations cautionnées ont diminué de 434 millions.

La décennie quatre-vingts a été marquée, au niveau des finances publiques, par des progrès substantiels sur la voie de l'assainissement et de la restructuration. La réduction du déficit budgétaire a pu être effectuée d'une manière assez rapide au début de la période grâce à la mise en oeuvre de nombreuses mesures, d'ordre fiscal notamment, appuyée il est vrai par une évolution de la conjoncture relativement favorable.

Les résultats acquis au terme de l'exercice 1989 conduisent à se demander si les réformes introduites étaient totalement adéquates et suffisantes pour permettre de poursuivre la réduction du déficit du Trésor. De plus, il convient d'avoir présent à l'esprit de manière permanente le poids de la dette sur l'ensemble de l'économie et en particulier sur la gestion des finances publiques. Il s'agit de savoir s'il est possible de contenir davantage encore le déficit qui tient compte des charges de la dette en intérêts et principale alors même que les marges de manoeuvre sont devenues étroites et ne permettent plus de maintenir à cet égard un rythme aussi rapide que par le passé.

C'est que les recettes du Trésor sont désormais à même de financer le fonctionnement normal et l'investissement, mais elles ne peuvent absorber en outre le service de la dette, ne serait-ce qu'en intérêts. Dès lors, la restructuration des finances publiques qui s'impose semble devoir adopter une optique nouvelle différente de celle suivie jusque là et comportant non seulement un strict équilibre entre charges et ressources, mais dégageant également une épargne supplémentaire à même de faire face au service de la dette. A cette fin, l'accroissement des recettes paraît limité et seule la suppression définitive de certaines dépenses et la limitation des autres pourraient être en mesure d'assurer au Trésor une gestion moins contraignante et faisant moins appel aux concours extérieurs et aux facilités internes, spécialement celles à caractère monétaire.

L'EVOLUTION DE LA MONNAIE

Dans le domaine monétaire, les options arrêtées pour 1989, en début d'exercice, s'intégraient à l'accord de confirmation passé avec le Fonds monétaire international et visaient à consolider les progrès acquis dans le rétablissement des équilibres fondamentaux en appuyant la politique de gestion de la demande et à soutenir l'action de promotion de l'offre. A cet effet, il a été décidé de reconduire le contrôle quantitatif de la création monétaire et de poursuivre le processus de libéralisation progressive des conditions de financement de l'économie. Par ailleurs, cette démarche s'inscrivait dans une orientation favorable tant pour les finances publiques que pour la balance des paiements ainsi que dans la perspective d'une croissance économique relativement importante et d'une hausse modérée des prix.

C'est ainsi que la norme de progression de la masse monétaire a été fixée à quelque 11 %, au lieu d'une augmentation effective de 14,7 % en 1988. En outre, elle devait résulter d'un net renforcement du niveau des avoirs extérieurs, représentant plus de la moitié de la création de monnaie. Dans ces conditions, les crédits intérieurs, qui comprennent les créances sur le Trésor et les crédits à l'économie et qui s'étaient développés de 10 milliards de dirhams un an auparavant, ne devaient croître que de 4 milliards de dirhams au maximum et permettre de couvrir les besoins normaux de l'économie.

De fait, l'expansion des moyens de paiement s'est établie, d'une fin d'année à l'autre, à plus de 10 milliards de dirhams, soit 11,8 % et a émané, à l'inverse de ce qui avait été prévu, exclusivement de l'extension des crédits intérieurs. En effet, l'évolution des contreparties, en raison du retournement de la conjoncture et surtout de la détérioration des équilibres de base qu'il a engendrée, s'est sensiblement écartée des critères du programme initialement arrêté. Ainsi, au lieu du renforcement substantiel escompté, les avoirs extérieurs ont marqué une stagnation qui s'est conjuguée à une vive progression des crédits intérieurs, en doublement par rapport aux normes préfixées et qui a été en définitive à l'origine de la création monétaire en 1989.(1)

De surcroît, le développement des disponibilités monétaires et quasi-monétaires, calculé sur la base de la moyenne des encours de fin de mois, est passé, en rythme annuel, de 11,5 % en 1988 à 13,2 % en 1989, s'avérant ainsi excessif comparativement à la croissance du produit intérieur brut estimé à 7,5 % à prix courants.

En outre, il convient de tenir compte des actifs liquides ou semi-liquides détenus par les entreprises et les particuliers, tels les billets de trésorerie ou les bons du Trésor souscrits par ces agents, qui se révèlent en augmentation sensible d'un exercice à l'autre. De la sorte, la liquidité de l'économie, après s'être stabilisée en 1988, s'est notablement renforcée en 1989 ce qui n'a pas manqué, en stimulant la demande au-delà des possibilités de l'offre locale, de favoriser la hausse des prix, demeurée cependant modérée, et surtout d'alimenter une demande accrue de biens et services importés et donc d'accuser le déficit de la balance commerciale au demeurant affectée par la baisse brutale et inattendue des recettes d'exportation.

La masse monétaire

En relation avec l'expansion tant des engagements du Trésor que des crédits à l'économie, le volume global des moyens de paiement s'est progressivement accru jusqu'au mois d'août au terme duquel il s'inscrivait déjà en hausse de 9,1 %. Cette évolution, interrompue en septembre, a repris au cours du dernier trimestre sous l'effet conjugué du développement des créances sur le Trésor et des crédits à l'économie d'abord et des entrées de devises ensuite. De fait, la masse monétaire a atteint 96.853 millions de dirhams à fin décembre 1989, réalisant en un an une progression de 10.194

(1) Voir annexes statistiques 49 à 50.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

millions ou 11,8 % au lieu de 11.113 millions ou 14,7 % en 1988. La décélération relative du rythme de formation des signes monétaires a concerné la monnaie scripturale, dont le taux annuel de croissance s'est replié de 18 % à 10,7 %, et, dans une moindre mesure, la quasi-monnaie dont le taux a fléchi de 13,1 % à 12,8 %. A l'inverse, le rythme de progression de la monnaie fiduciaire s'est très nettement accéléré en augmentant en un an de 9,5 % à 13,2 %.

La structure de la masse monétaire s'est en conséquence légèrement modifiée. En effet, la part de la monnaie fiduciaire dans le volume global des moyens de paiement s'est renforcée, contrairement au mouvement fondamental à la baisse observé tout au long des dix dernières années, en passant de 23,3 % en 1988 à 25,6 % en 1989. La proportion de la quasi-monnaie s'est également accrue, de 21,3 % à 21,5 %, alors que celle de la monnaie scripturale a fléchi de 53,4 % à 52,9 %.

En millions de dirhams	1987	1988		1989	
	Montants	Montants	Variations %	Montants	Variations %
A. **Disponibilités monétaires**	**59.212**	**68.192**	**+ 15,2**	**76.024**	**+ 11,5**
- Monnaie fiduciaire	20.004	21.914	+ 9,5	24.814	+ 13,2
- Monnaie scripturale	39.208	46.278	+ 18	51.210	+ 10,7
B. **Quasi-monnaie**	**16.334**	**18.467**	**+ 13,1**	**20.829**	**+ 12,8**
- Dépôts à terme	16.334	18.467	+ 13,1	20.829	+ 12,8
Total de la masse monétaire (A+B)	**75.546**	**86.659**	**+ 14,7**	**96.853**	**+ 11,8**

La monnaie fiduciaire

Le montant des billets et pièces en circulation a totalisé 24.814 millions de dirhams et progressé en un an de 2.900 millions ou 13,2 % au lieu de 1.910 millions ou 9,5 % au terme de l'exercice précédent. Cette augmentation s'est accompagnée au demeurant d'un profil saisonnier de la monnaie fiduciaire moins marqué qu'à l'accoutumée. En effet, le repli intervenant généralement au cours des premiers mois de l'année a été moins accusé, tandis que le mouvement de reprise a été amorcé dès le mois de mars et s'est fortement amplifié en juillet et août. La commercialisation d'une importante récolte céréalière et la coïncidence de la saison touristique et de la célébration de l'Aïd El Adha constituent autant de facteurs explicatifs de cette expansion. Le reflux de la monnaie fiduciaire s'est produit néanmoins suivant le cycle habituel en septembre et s'est poursuivi jusqu'en novembre pour faire place en fin d'exercice aux sorties de billets, habituelles à cette époque de l'année.

Les émissions ont continué de porter essentiellement sur les deux plus importantes coupures qui ont représenté 96,5 % de la valeur globale des billets en circulation. La proportion des billets de 100 dirhams s'est quelque peu renforcée, passant de 85,8 % à 86,6 %, celle des 50 dirhams fléchissant parallèlement de 10,4 % à 9,9 %.

La monnaie scripturale

La monnaie scripturale s'est inscrite en hausse quasi ininterrompue tout au long de l'année de sorte qu'à fin décembre, le montant global des dépôts à vue s'est élevé à 51.210 millions de dirhams et a marqué une progression annuelle de 4.932 millions ou 10,7 % au lieu de 7.070 millions ou 18 % un an auparavant.

En millions de dirhams	1987	1988		1989	
	Montants	Montants	Variations en %	Montants	Variations en %
Dépôts à vue auprès du système bancaire	**36.100**	**41.603**	**+ 15,2**	**45.727**	**+ 9,9**
– Dépôts auprès de Bank Al-Maghrib	534	861	+ 61,2	1.017	+18,1
– Dépôts auprès des banques	35.566	40.742	+ 14,6	44.710	+ 9,7
Dépôts à vue auprès des comptables publics	**3.108**	**4.675**	**+ 50,4**	**5.483**	**+17,3**
Total de la monnaie scripturale	**39.208**	**46.278**	**+ 18**	**51.210**	**+10,7**

Les dépôts à vue auprès du système bancaire

Les dépôts bancaires à vue ont totalisé en fin d'année 45.727 millions de dirhams. A ce niveau, ils apparaissent en augmentation de 4.124 millions ou 9,9 %, au lieu de 5.503 millions ou 15,2 % en 1988 et ont constitué 89 % de l'ensemble de la monnaie scripturale.

Les comptes ouverts auprès de Bank Al-Maghrib, d'un montant de 1.017 millions de dirhams, ont marqué une hausse de 156 millions ou 18,1 % au lieu de 327 millions ou 61,2 % douze mois auparavant.

Les dépôts à vue gérés par les banques commerciales ont atteint pour leur part 44.710 millions de dirhams et se sont inscrits en progression de 3.968 millions ou 9,7 % au lieu de 5.176 millions ou 14,6 % au terme de l'exercice antérieur. L'encours des comptes de chèques s'est établi à 23.329 millions de dirhams, représentant un peu plus de la moitié des dépôts bancaires à vue et s'est accru en un an de 2.266 millions ou 10,8 % au lieu de 2.334 millions ou 12,5 % une année plus tôt. Dans ce total, les comptes à vue des travailleurs marocains à l'étranger ont totalisé 11.030 millions de dirhams et ont augmenté à un rythme inférieur à celui de l'ensemble des dépôts bancaires dont ils ont représenté près de 25 % au lieu de 27 % à la fin de 1988. Leur accroissement a été limité à 212 millions ou 2 % au lieu de 772 millions ou 7,7 % l'exercice antérieur. Amorcée en 1988, cette décélération s'est accusée en 1989 et a coïncidé avec l'émission en juillet de bons du Trésor réservés aux résidents marocains à l'étranger.

Les soldes créditeurs des comptes-courants bancaires se sont chiffrés à 11.403 millions de dirhams, en hausse de 338 millions ou 3,1 %, au lieu de 1.404 millions ou 14,5 % un an auparavant. Leur part dans le total des dépôts à vue s'est contractée et est revenue en une année de 27,2 % à 25,5 %.

Les comptes sur carnets, toujours rémunérés au taux de 8,5 %, ont totalisé 7.629 millions de dirhams et progressé de 1.469 millions ou 23,8 % au lieu de 1.438 millions ou 30,5 % un an auparavant. Leur part dans les dépôts à vue continue de s'élargir, et a atteint 17,1 % à fin 1989 au lieu de 15,1 % à fin 1988 et 8,8 % à fin 1985.

L'encours des autres comptes créditeurs, chiffré à 2.349 millions de dirhams a subi un fléchissement de 105 millions ou 4,3 % après être demeuré inchangé à l'issue de l'exercice antérieur.

Les dépôts à vue gérés par les comptables publics

Les dépôts confiés aux comptables publics par les entreprises et les particuliers ont totalisé 5.483 millions de dirhams et apparaissent en progression de 808 millions ou 17,3 % au lieu de 1.567 millions ou 50,4 % l'année précédente. Les dépôts auprès des Chèques postaux, d'un montant de 1.406 millions de dirhams, se sont accrus de 199 millions ou 16,5 % au lieu de 78 millions ou 6,9 % à fin décembre 1988. Les fonds gérés par le Trésor public se sont quant à eux établis à 4.077 millions de dirhams, en accroissement de 609 millions ou 17,6 %.

La quasi-monnaie

La quasi-monnaie constituée des comptes et bons à échéance fixe s'est élevée à 20.829 millions de dirhams dont un tiers provient des transferts des travailleurs marocains à l'étranger. Elle s'est ainsi développée en un an de 2.362 millions ou 12,8 %, rythme proche de celui de 13,1 % de l'exercice précédent mais plus rapide que celui des disponibilités monétaires qui s'est chiffré à 11,5 %.

La liquidité de l'économie

Composées des disponibilités monétaires et quasi-monétaires, des dépôts auprès de la Caisse d'épargne nationale, de la Caisse nationale de crédit agricole, du Crédit immobilier et hôtelier et de la Banque nationale pour le développement économique, ainsi que des bons du Trésor à court terme et des billets de trésorerie souscrits par les entreprises et les particuliers, les liquidités de l'économie ont totalisé un montant moyen de 105.892 millions de dirhams, en expansion de 11.832 millions ou 12,6 % au lieu de 11.490 millions ou 13,9 % au terme de l'année précédente.

La formation des liquidités en 1989 s'est ainsi effectuée à un rythme près de deux fois supérieur à celui de la croissance du produit intérieur brut

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

à prix courants qui s'est établie à 7,5 %. Le taux de liquidité de l'économie, tel qu'il est mesuré par le rapport entre ces deux agrégats, ressort à 54,6 % en hausse de 2,7 points alors qu'il était demeuré stable en 1988. Cette évolution qui reflète une demande de monnaie excessive et non jugulée émanant tant du secteur public que du secteur privé s'est traduite, au-delà de la hausse des prix, par l'acquisition de biens et services étrangers, obérant ainsi le compte courant de la balance des paiements.

En millions de dirhams En moyenne des fins de mois	1987	1988		1989	
	Montants	Montants	Variations en %	Montants	Variations en %
I. **Masse monétaire**	**72.901**	**81.309**	**+ 11.5**	**92.074**	**+ 13,2**
– Disponibilités monétaires	57.274	64.130	+ 12	72.268	+ 12,7
– Quasi-monnaie	15.627	17.179	+ 9,9	19.806	+ 15,3
II. **Actifs liquides**	**9.669**	**12.751**	**+ 31.9**	**13.818**	**+ 8.4**
Total des liquidités (I + II)	**82.570**	**94.060**	**+ 13,9**	**105.892**	**+ 12,6**
Produit intérieur brut (P.I.B.)	157.834*	180.486*	+ 14,4*	194.100	+ 7,5
Dépense nationale brute (D.N.B.)	163.897*	185.028*	+ 12,9*	203.700	+ 10.1
Taux de liquidité de l'économie					
. Liquidités / P.I.B	52,3*	51,9		54,6	
. Disponibilités monétaires / P.I.B.	36,3*	35,4		37,2	
. Quasi-monnaie + actifs liquides / P.I.B.	16 *	16,5		17,4	
. Liquidités / D.N.B.	50,4*	50,8*		52	

(*) Chiffres rectifiés

L'excès de demande se trouve au surplus corroboré par l'évolution différenciée des éléments constitutifs de la liquidité de l'économie. En effet, celle-ci laisse apparaître une nette accentuation des encaisses destinées au financement des transactions sur biens et services reflétée par le renforcement de près de deux points du rapport des disponibilités monétaires au produit intérieur brut, alors que le ratio des actifs stables par rapport à ce même produit enregistre une augmentation plus modérée.

Les contreparties de la masse monétaire

Le volume des avoirs en devises est resté pratiquement inchangé et l'expansion de la masse monétaire en 1989 a résulté exclusivement du développement du crédit intérieur. La progression des créances sur le Trésor a en effet contribué pour 59 % à la création additionnelle de monnaie alors que l'accroissement des crédits à l'économie a été à l'origine de près de 41% et que les réserves de change n'ont en définitive eu aucune incidence.

De ce fait, la structure des contreparties de la masse monétaire s'est modifiée, faisant apparaître d'une fin d'année à l'autre, un renforcement de 50,8 % à 51,6 % de la part des engagements du Trésor, une stabilisation au niveau de 40,6 % de la proportion des crédits à l'économie et un fléchissement de 8,6 % à 7,8 % de celle des réserves de change.

En millions de dirhams	1987	1988		1989	
	Montants	Montants	Variations en %	Montants	Variations en %
Avoirs extérieurs nets	5.864	7.519	+ 28,2	7.542	+ 0,3
Créances sur le Trésor	37.963	44.508	+ 17,2	50.185	+ 12,8
Dont : Bank Al-Maghrib	8.183	9.644	+ 17,9	10.249	+ 6,3
Portefeuille d'effets publics	26.605	30.158	+ 13,4	34.417	+ 14.1
Crédits à l'économie	32.518	35.520	+ 9,2	39.422	+ 11
Total des contreparties	**76.345**	**87.547**		**97.149**	
Divers	– 799	– 888		– 296	

Les avoirs extérieurs

Le volume des avoirs extérieurs nets, après s'être inscrit en légère hausse au cours des deux premiers mois, s'est sensiblement contracté tout au long de l'année, à l'exception des mois de septembre et décembre en raison des concours reçus de l'extérieur au profit du Trésor public. Les réserves de change ont atteint à fin décembre, 7.542 millions de dirhams et augmenté de 23 millions ou 0,3 % seulement au lieu de 1.655 millions ou 28,2 % au terme de l'exercice précédent. Cette évolution recouvre d'une part une contraction de 342 millions ou 8 % des réserves gérées par l'Institut d'émission qui se sont établies à 3.951 millions de dirhams, et d'autre part une augmentation de 365 millions ou 11,3 % des avoirs des banques de dépôt qui se sont chiffrés à 3.591 millions de dirhams.

En définitive, la reconstitution des réserves de change programmée en début d'exercice n'a pu se concrétiser, le solde de la balance commerciale et celui des opérations courantes se sont nettement détériorés consécutivement en partie à l'expansion excessive de la monnaie, et l'apport en capitaux a à peine suffi à équilibrer le solde final de la balance des paiements.

Les créances sur le Trésor

Les créances sur le Trésor se sont élevées à 50.185 millions de dirhams à fin 1989, en accroissement de 5.677 millions ou 12,8 %, au lieu de 6.545 millions ou 17,2 % un an auparavant et bien au-delà du plafond qui leur avait été fixé. Ce développement traduit à la fois l'ampleur du besoin de financement de l'Etat et l'importance des moyens à caractère monétaire mobilisés à cet effet.

Les recours du Trésor au système bancaire relativement modérés au cours du premier semestre se sont nettement amplifiés à partir du mois de juillet et sont demeurés à un niveau élevé tout au long du second semestre, à l'exception du mois de septembre.

Les engagements du Trésor à l'égard de Bank Al-Maghrib se sont en définitive établis à fin décembre à 10.249 millions de dirhams, en augmentation en un an de 605 millions ou 6,3 % au lieu de 1.461 millions ou 17,9 % l'an passé. Le Trésor a parallèlement élargi de 4.259 millions ou 14,1 % au lieu de 3.553 millions ou 13,4 % en 1988 ses recours auprès des banques de dépôt, les portant à 34.417 millions de dirhams. Ce développement revient pour près des quatre cinquièmes à l'expansion des souscriptions libres de bons sur le marché monétaire qui ont atteint 21.189 millions de dirhams et marqué une hausse de 3.376 millions. Le portefeuille minimum d'effets publics obligatoire, toujours fixé à 35 % des exigibilités à vue, s'est établi pour sa part à 13.228 millions de dirhams, en accroissement de 883 millions ou 7,2 %.

Les fonds des entreprises et des particuliers confiés aux comptables publics du Trésor et du Centre des chèques postaux, chiffrés à 5.483 millions de dirhams, ont progressé de 808 millions ou 17,3 % au lieu d'une hausse de 1.567 millions ou 50,4 % l'année antérieure, dûe il est vrai principalement à la collecte des souscriptions pour l'édification de la Grande Mosquée.

Les crédits à l'économie

Les crédits à l'économie financés sur ressources monétaires ont totalisé 39.422 millions de dirhams à fin 1989 et apparaissent en dépit du développement très important des ressources procurées aux entreprises par l'émission des billets de trésorerie en dépassement de 1.787 millions par rapport au plafond autorisé. De fortes pressions se sont en effet exercées sur la demande de crédit et sont liées en partie à la reprise des investissements et à l'accumulation d'arriérés de paiement au niveau du Trésor public.

Après être demeurés stables au cours des deux premiers mois de l'année, les crédits à l'économie ont augmenté rapidement dès le mois de mars, leur niveau demeurant élevé tout au long du reste de l'année. D'une fin d'année à l'autre, ils ont ainsi enregistré une hausse de 3.902 millions de dirhams ou 11 % au lieu de 3.002 millions ou 9,2 % l'année précédente. Cette évolution est imputable pour plus des deux tiers aux financements assurés par les banques commerciales qui ont atteint 29.799 millions de dirhams, soit un accroissement de 2.751 millions ou 10,2 % au lieu de 3.054 millions ou 12,7 % un an plus tôt. Les concours de l'Institut d'émission ont néanmoins enregistré une vive reprise cette année qui fait suite au fléchissement observé au terme de l'exercice précédent. Ils ont ainsi atteint 9.623 millions de dirhams, en hausse en un an de 1.152 millions ou 13,6 % au lieu d'une contraction de 52 millions ou 0,6 % un an plus tôt.

Les divers

Les disponibilités monétaires et quasi-monétaires se sont élevées à fin décembre 1989 à 96.853 millions de dirhams alors que le total des contreparties ressortait à la même date à 97.149 millions de dirhams. L'écart qui en a résulté, soit 296 millions, constitue l'excédent des emplois monétaires sur les ressources de même nature du système bancaire.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

LE CREDIT

En 1989, la politique du crédit a continué de s'inscrire dans le cadre global d'une stratégie monétaire visant simultanément plusieurs objectifs, parmi lesquels celui de tendre vers la stabilité des prix, la préservation du niveau des réserves de change et celui d'assurer le financement de la croissance constituent la première priorité. Aussi, face à la persistance et même l'aggravation des tensions qui s'exercent sur les équilibres fondamentaux, les autorités monétaires ont-elles été amenées à reconduire le dispositif de contrôle quantitatif imposé d'ailleurs aux seules banques, et ce en dépit de ses inconvénients et de son ancienneté. Néanmoins, elles ont procédé, comme les années précédentes, à l'amendement de ce dispositif de manière à en atténuer dans l'immédiat les impacts les plus préjudiciables et à en ménager la nécessaire transition vers la mise en oeuvre à terme de techniques de marché ayant pour base essentiellement le libre jeu des taux d'intérêt et partant le réglage conséquent des liquidités bancaires.

Au terme de l'exercice, les crédits distribués par l'ensemble des établissements financiers et par le système bancaire se sont établis à près de 66 milliards de dirhams, en expansion de 7,1 milliards ou 12,1 %, au lieu de 5,9 milliards ou 11,2 % un an auparavant. Dans ce total, les facilités des organismes spécialisés ont représenté 23 milliards, et les concours du système bancaire 42,8 milliards, dont 39,4 milliards au titre de crédits monétaires. De surcroit, les transactions sur le marché des billets de trésorerie se sont établies à 5,7 milliards de dirhams et, de ce fait, le volume global des ressources allouées aux entreprises et aux particuliers a été porté à environ 71 milliards de dirhams en 1989 au lieu de moins de 62 milliards en 1988, soit près de 37 % du produit intérieur brut. Par ailleurs, la proportion des facilités soumises à l'encadrement a quelque peu diminué en passant en un an de 41,6 % à 38,2 % de l'ensemble des concours mis à la disposition des entreprises ; recul qui aurait dû être plus important, étant donné le très fort développement des concours non encadrés.

La politique du crédit

Si les autorités monétaires ont pris conscience de la nécessité de lever l'encadrement des crédits, la mise en application de cette idée reste tributaire d'une évolution favorable, tant dans le domaine économique que financier, et surtout d'une maîtrise suffisante des pressions s'exerçant sur les grands équilibres et, en dernier ressort, sur la demande de crédit interne. Aussi, dans la conjoncture de 1989, a-t-il été jugé préférable de rester prudent en reconduisant la politique quantitative antérieure.

Même lorsque ces conditions auront été réunies, il sera toujours nécessaire de fixer et de tenir un objectif monétaire, dont le respect devra être assuré par une nouvelle technique reposant moins sur le quantitatif et davantage sur un contrôle indirect qui pourrait avoir pour base une politique active et permanente en matière de taux d'intérêt et la surveillance des emplois, ainsi que du volume et des conditions du recours à la monnaie de banque centrale.

La réflexion sur une telle évolution a déjà été largement entamée et même certaines mesures entrant dans ce cadre ont d'ores et déjà été adoptées. Cette démarche s'est notamment traduite par l'élargissement de la fraction des crédits bancaires non soumis à l'encadrement et par l'assouplissement des procédures de refinancement, en particulier pour ce qui a trait aux concours à l'investissement et à l'exportation. Par ailleurs, les autorités monétaires ont jugé prématuré de recourir à l'instrument que constituent les taux d'intérêt et ont plutôt cherché à maîtriser la demande excessive de crédit en exerçant une action quelque peu restrictive sur les liquidités des banques.

En effet, le principe du plafonnement d'une partie des crédits bancaires a été reconduit, dans le cadre général du processus de redressement structurel, mais dans le même temps des mesures de sélectivité en faveur des exportations et des investissements ont été prises. C'est ainsi qu'ont été exclus du champ d'application de l'encadrement les concours accordés par les banques pour ces financements et qu'a été prise cette année une nouvelle mesure en ce sens relative au financement de l'hôtellerie et des industries exportatrices bénéficiant des facilités ouvertes par la Banque mondiale. De même, il a été décidé, pour consolider et dynamiser le rôle des petites et moyennes entreprises dans l'investissement, de réviser à la hausse les critères d'éligibilité à ce mode de financement préférentiel en relevant de 10 millions de dirhams à 15 millions de dirhams le total du bilan et de 3,5 millions à 5 millions le montant maximum des crédits à moyen terme réescomptables dont cette catégorie d'entreprises pourra bénéficier.

Néanmoins, dans le souci d'encourager les banques à mobiliser les créances nées sur l'étranger auprès de leurs correspondants à l'extérieur, il a été institué un coefficient de retenue limitant les possibilités de mobilisation de ce portefeuille auprès de l'Institut d'émission. Par ailleurs, pour inciter les banques à consolider leurs fonds propres et leur permettre de renforcer leur action, le capital minimum dont elles doivent disposer a été porté de 15 millions à 100 millions de dirhams, un délai échéant à fin 1990 ayant été fixé pour se conformer à cette nouvelle règle.

Enfin, dans le cadre du processus de libéralisation et de l'instauration progressive de conditions de marché, l'accord préalable de Bank Al-Maghrib, aussi bien pour la mobilisation des crédits de préfinancement à l'exportation que pour les opérations effectuées sur le marché des billets de trésorerie, a été supprimé. En outre, un système d'adjudication a été mis en place pour les souscriptions de bons du Trésor par les banques et les établissements financiers.

Les impératifs de maîtrise de la création monétaire et de meilleure allocation des ressources incitent à penser que les axes d'action immédiate et future se situent dans une optique à la fois d'abandon de l'encadrement des crédits bancaires, d'instauration d'un vrai marché accompli monétaire et financier fixant d'une manière aussi automatique et harmonieuse que possible les conditions applicables aux dépôts et aux emprunts et de prise en compte du total des possibilités de financement offertes par l'ensemble du système bancaire et financier, au regard des besoins globaux de l'économie, y compris ceux du secteur public.

Mais, même dans un contexte ainsi remanié, la progression des crédits financés sur ressources monétaires continuera à être suivie notamment dans le cadre de la fixation d'un objectif monétaire et par la mise en place d'un dispositif de contrôle très renforcé, même si, dans la pratique, il ne s'avérait pas nécessaire de mettre en oeuvre l'ensemble des éléments qui le constituent, et ce afin de prévenir et de corriger toute dérive, en hausse ou en baisse, par rapport aux besoins réels de l'économie.

Le contrôle du crédit

La norme de progression de la masse monétaire a été fixée à 11 % compte tenu il est vrai d'un objectif visant à une forte reconstitution des avoirs extérieurs et d'une décélération du rythme d'accroissement des créances sur le Trésor et d'une marge d'expansion des crédits à l'économie autorisant à renforcer les crédits encadrés de 3 % pour le premier semestre et de 6 % pour l'ensemble de l'année.

De fait, les réserves de change n'ont pas varié, les créances sur le Trésor ont fortement augmenté, au delà des normes permises, ainsi d'ailleurs que les crédits. Seuls les concours sujets à encadrement qui se sont établis à 27.024 millions de dirhams, en accroissement de 1.367 millions ou 5,3 %, ont pu être contenus dans la limite initiale. Toutefois, un tel résultat n'a pu être acquis qu'à la suite d'un développement très substantiel du marché des billets de trésorerie, sur lequel les entreprises ont obtenu des concours à hauteur de 5.710 millions de dirhams. D'ailleurs, les facilités dispensées hors encadrement ont quant à elles totalisé 8.916 millions de dirhams, en augmentation très sensible de 2.547 millions ou 40 % et ont représenté 25 % de l'ensemble des engagements bancaires au lieu de 20 % l'an passé. Cette progression a concerné tant les crédits à l'exportation, en accroissement de 1.086 millions ou 22,9 %, que les facilités à moyen terme qui ont enregistré une hausse de 1.461 millions ou 90,2 %. Cette forte expansion traduit en partie l'effet des mesures de sélectivité lesquelles ont été renforcées en 1989 par le désencadrement des crédits à moyen et long terme destinés au secteur hôtelier et aux industries exportatrices ainsi que par l'allégement et la simplification de la procédure d'octroi des concours à la petite et moyenne entreprise.

Au total, les engagements bancaires ont atteint 35.940 millions de dirhams, en progression de 3.914 millions ou 12,2 % au lieu de 3.329 millions ou 11,6 % une année auparavant.

L'action sur la liquidité

La Banque centrale, dans le souci d'amener les banques à maintenir le développement de leur activité dans les limites quantitatives qui étaient impartes en matière d'accroissement aussi bien des crédits à l'économie que des créances sur le Trésor, a cherché à neutraliser une partie des disponibilités bancaires.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

C'est ainsi qu'elle a porté, le taux de la réserve monétaire, qui avait déjà été relevé à 7 % en décembre 1988 à 8 % en avril, 10 % en août et même 11 % en décembre. Une telle opération a permis d'obliger les banques à constituer à ce titre des dépôts non rémunérés à la Banque centrale pour un montant de 1,5 milliard de dirhams auxquels s'est ajouté du reste l'impact restrictif d'environ 3 milliards résultant des variations des autres facteurs de la liquidité bancaire.

Au surplus, l'institution en août d'un coefficient de retenue pour la créance née sur l'étranger à hauteur de 3 % des exigibilités des banques, a amené celles-ci à nourrir une partie de ce portefeuille.

De fait, les concours de Bank Al-Maghrib aux banques se sont établis à 11,8 milliards de dirhams en moyenne. Sur ce total, les interventions effectuées par le biais du marché monétaire se sont élevées à 8,1 milliards et ont constitué une large part de l'ensemble. Le réescompte à taux fixe des crédits à l'exportation a atteint 3,5 milliards, montant à peine supérieur à celui de l'exercice précédent, et enfin la facilité céréalière a porté sur 250 millions de dirhams au premier semestre et 600 millions au second semestre.

L'action
par les taux d'intérêt

Les taux d'intérêt dont la réduction a été décidée en 1987 et en 1988 n'ont pas fait l'objet d'une révision en 1989. Il convenait en effet de marquer une pause pour évaluer les résultats de cette action sans toutefois interrompre l'application des mesures visant leur simplification et leur flexibilité. Il est vrai en outre que le risque de contrarier le mouvement ascendant des investissements s'opposait au relèvement des taux d'une part et que d'autre part l'orientation à la hausse des taux à l'étranger, l'aggravation des déséquilibres internes et externes et des pressions sur l'offre des crédits, ainsi que le souci de continuer à encourager la formation de l'épargne empêchaient l'abaissement des taux et militaient même en faveur d'un relèvement conséquent. Par ailleurs, les taux fixes de refinancement auprès de Bank Al-Maghrib qui concernent l'exportation, l'investissement et les céréales n'ont pas été modifiés, tandis que la moyenne des taux variables de l'ordre de 11 % apparaît supérieure d'un demi point à celle dégagée lors de l'exercice précédent.

D'autre part, l'effort visant à renforcer le rôle du marché dans la détermination des taux s'est poursuivi en 1989 avec l'adoption d'une procédure d'adjudication pour les bons du Trésor à 3 et à 6 mois souscrits par les banques et les organismes financiers ainsi qu'avec la libération de la rémunération des dépôts d'un terme supérieur à 6 mois effectués auprès des banques par les entreprises et les particuliers.

En définitive, en dépit d'une légère reprise en 1989 de l'inflation , les taux d'intérêt appréciés en termes réels sont demeurés largement positifs.(1)

Les organismes distributeurs de crédit

Les banques

Le montant global du bilan consolidé des quinze banques de dépôts s'est chiffré à fin décembre à près de 101 milliards de dirhams en accroissement de 12,6 milliards ou 14,3 % au lieu de 6,5 milliards ou 7,9 % au terme de l'exercice précédent. Dans ce total, les deux premiers établissements ont renforcé leur part en un an de 50,1 % à 51,2 % alors que celle des six banques moyennes est revenue à 42,2 % et celle des petites à 6,6 %.

Montant du bilan en millions de dirhams	Nombre de banques		Total des situations		% de l'ensemble	
	1988	1989	1988	1989	1988	1989
Au-delà de 20.000 .	2	2	44.252	51.665	50,1	51,2
5.000 à 20.000 ...	6	6	38.062	42.625	43,1	42,2
Moins de 5.000 ..	7	7	6.025	6.622	6,8	6,6
Total	**15**	**15**	**88.339**	**100.912**	**100**	**100**

(1) Voir annexes statistiques 55, 56 et 57.

Le réseau des guichets bancaires s'est accru en 1989 de 24 unités. De ce fait, le nombre total des agences, lesquelles demeurent concentrées pour plus de moitié sur le littoral atlantique, a atteint 884.

Au demeurant, la ville de Casablanca compte encore plus du quart de ces guichets qui ont été à l'origine de la collecte de plus du tiers du total des dépôts bancaires à fin décembre 1989.

L'évolution générale
des ressources et
des emplois

D'un montant de 87,6 milliards de dirhams à fin décembre 1989, la situation consolidée des banques inscrites a enregistré une hausse de 11,7 milliards ou 15,5 % au lieu de 9,4 milliards ou 14,1 % à l'issue de l'exercice antérieur.(1)

L'ensemble des emplois a progressé de 11,7 milliards dont notamment 4,1 milliards de créances sur le Trésor, 4 milliards de crédits à l'économie et 3 milliards de renforcement des titres en portefeuille et des avoirs liquides et assimilés. En regard, les ressources ont marqué une expansion globale de 7,3 milliards et de ce fait les recours à l'Institut d'émission ont progressé de 4,2 milliards de dirhams. Certes, un tel recours s'explique par la mobilisation de bons du Trésor souscrits en relais par une banque, mais il est vrai aussi qu'il recouvre la totalité des besoins des banques, en particulier la contrevaleur de la réserve monétaire qu'elles ont constituée.

Les emplois

Les crédits accordés par les banques aux entreprises et aux particuliers, y compris ceux qu'elles ont dispensés aux organismes financiers spécialisés, se sont établis à 35.940 millions de dirhams, en progression de 3.914 millions ou 12,2 % au lieu de 3.329 millions ou 11,6 % l'année antérieure. Leur part dans le total des emplois s'est néanmoins contractée cette année encore, revenant de 42,2 % à 41 % au profit des comptes de réserves et du portefeuille de titres de participations. Les crédits de trésorerie, constitués à hauteur de 56,4 % des facilités de caisse, ont totalisé 18.741 millions de dirhams et augmenté de 1.085 millions ou 6,1 % au lieu de 936 millions ou 5,6 % une année auparavant. Les prêts spécifiques, consentis pour l'essentiel hors encadrement, se sont pour leur part élevés à 17.199 millions de dirhams, en hausse de 2.829 millions ou 19,7 %, à peu près équivalente à celle de l'exercice précédent. Elle recouvre notamment une expansion de 48,7 % des crédits à l'équipement et des accroissements respectifs de 22,9 % et 14,5 % des concours à l'exportation et à l'habitat (1). A cet égard, les coefficients minimums d'emploi en crédits immobiliers et à moyen terme réescomptables fixés l'un respectivement à 6 % et l'autre à 5,5 % des exigibilités, n'ont pu être respectés par les banques que grâce à l'acquisition de bons émis par la Banque nationale pour le développement économique et par le Crédit immobilier et hôtelier.

Les créances des banques sur le Trésor public se sont élevées à 34.308 millions de dirhams, soit 39 % de l'ensemble des emplois, et marqué une progression de 4.119 millions ou 13,6 % au lieu de 3.517 millions ou 13,2 % un an auparavant. Cette évolution résulte du gonflement du portefeuille d'effets publics qui a totalisé 34.272 millions de dirhams dont 61 % de bons acquis sur le marché monétaire, le reste étant constitué par des souscriptions effectuées dans le cadre du plancher obligatoire qui est demeuré égal à 35 % des exigibilités à vue des banques.

Le portefeuille de titres, privés et publics, détenu par les banques ressort à 8.564 millions de dirhams, en hausse notable de 1.639 millions ou 23,7 % attribuable pour l'essentiel au renforcement des bons émis par la Caisse nationale de crédit agricole, le Crédit immobilier et hôtelier et par la Banque nationale pour le développement économique.

Enfin, les avoirs liquides et les comptes de réserves se sont fixés à 5.233 millions et apparaissent en expansion de 1.640 millions ou 45,6 % consécutivement aux relèvements du taux de la réserve monétaire qui se sont traduits par un accroissement des avoirs des banques gelés à l'Institut d'émission.

Les ressources

Le total des dépôts à vue et à terme effectués auprès des banques, s'est élevé à 65.539 millions de dirhams en augmentation de 6.330 millions ou 10,7 %. Dans cet ensemble, les avoirs des travailleurs marocains à l'étranger d'un montant de 17,9 milliards ont représenté 27,3 % et les autres comptes rémunérés, en se chiffrant à 28,5 milliards de dirhams, ont constitué 43,4 %.

(1) Voir annexe statistique 51.
(1) Voir annexe statistique 53.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

EMPLOIS ET RESSOURCES DES BANQUES COMMERCIALES

En millions de dirhams	Fin 1988	Fin 1989	Variations Montants	Variations %	En millions de dirhams	Fin 1988	Fin 1989	Variations Montants	Variations %
Emplois					**Ressources**				
Avoirs liquides et comptes de réserves	3 793*	5 233	+ 1.440	+45,6	Capital et réserves	4 477	5 449	+ 972	+ 21,7
Créances sur le Trésor	30.195	31.308	+ 1.119	+ 13,6	Provisions	641	580	– 61	– 9,5
dont :					Dépôts à vue	40 742	44 710	+3 968	+ 9,7
- Portefeuille d'effets publics	(30 158)	(44 272)	(+3 114)	(+ 13,6)	Dépôts à échéance	18 467	20 829	+2 362	+12,8
- Dépôts	(31)	(36)	(+5)	(+ 16,1)	Engagements extérieurs	842	1.027	+ 185	+22,0
Crédits à l'économie	31.542	35.564	+4.021	+12,7	Concours de l'Institut d'émission	8 244	12.492	+4.248	+51,5
Concours aux organismes financiers spécialisés	484	377	107	22,1	Concours des organismes financiers spécialisés	19	–	– 19	– 100,0
Titres en portefeuille	6 925	8 564	+ 1.639	+23,7	(Effets en pension)				
Avoirs extérieurs(1)	955	912	– 43	– 4,5	Ressources diverses nettes	2 399*	2.488	+ 89	+ 3,7
Immobilisations	2.143	2.618	+ 475	+22,2					
Total	75.831	87.575	+11.744	+15,5	**Total**	75.831*	87.575	+11.744	+15,5

(1) A l'exception des créances sur l'étranger comptées dans les crédits à l'économie
(*) Chiffres rectifiés

Par ailleurs, un rapport égal en moyenne à 77 % entre les actifs liquides et réalisables d'une part et les exigibilités à vue et à un terme ne dépassant pas quatre mois d'autre part, a été dégagé par les banques alors qu'il est fixé réglementairement à 60 % au minimum.

Les fonds propres, de 5.449 millions de dirhams, ont accusé un élargissement de 972 millions ou 21,7 %, attribuable pour 714 millions à l'accroissement des réserves et pour 258 millions aux augmentations de capital effectuées par cinq banques dans le cadre de la prescription nouvelle édictant l'élévation du capital minimum de 15 millions à 100 millions de dirhams au plus tard à la fin de 1990. Quant au coefficient de solvabilité égal à 5,5 % et défini comme étant le rapport minimum que les banques doivent maintenir entre leur surface nette et leurs exigibilités à vue et à terme, il a été dans l'ensemble observé.

Les organismes financiers spécialisés

Le bilan consolidé des cinq organismes financiers spécialisés a totalisé 34.992 millions de dirhams à fin décembre 1989, et s'est accru de 3.964 millions ou 12,8 % au lieu de 3.584 millions ou 13,1 % l'exercice précédent. A ce niveau, il correspond comme l'an dernier à près de 40 % de la situation des banques de dépôt.

Les emplois

La hausse enregistrée par les emplois des organismes financiers spécialisés s'explique pour l'essentiel par le développement de leurs crédits à l'économie et de leurs créances sur le Trésor.

Les crédits à l'économie, d'un montant de 23.117 millions de dirhams, ont progressé de 2.435 millions ou 11,8 % au lieu de 2.472 millions ou 13,6 % une année auparavant et continuent de représenter plus des deux tiers des emplois des organismes financiers spécialisés. Cette expansion tient pour une large part au développement des prêts du Crédit immobilier et hôtelier qui ont augmenté de 1.860 millions ou 23,3 % et à un moindre degré à ceux accordés par la Caisse nationale de crédit agricole, en hausse de 576 millions ou 6,6 %, et par la Banque nationale pour le développement économique en essor de 356 millions ou 11,6 %. En revanche, les facilités ouvertes par la Caisse de dépôt et de gestion ont subi une contraction de 386 millions.

Les concours au Trésor, constitués à hauteur de 92 % par les obligations souscrites par la Caisse de dépôt et de gestion et la Caisse nationale de crédit agricole, apparaissent pour 5.421 millions de dirhams en progression de 1.876 millions ou 52,9 % au lieu de 883 millions ou 33,2 % l'année précédente. Leur part dans l'ensemble des emplois s'est en conséquence renforcée, en passant en un an de 11,4 % à 15,5 %.

Le portefeuille de titres a représenté 3.291 millions et enregistré une augmentation de 186 millions ou 6 % qui fait suite à la stagnation observée il y a un an. Détenu pour l'essentiel par la Caisse de dépôt et de gestion, la part du portefeuille-titre est revenue en un an de 10 % à 9,4 % de l'ensemble des emplois des organismes financiers.

Les créances sur les banques, chiffrées à 357 millions de dirhams apparaissent quant à elles en baisse de 198 millions alors qu'elles avaient progressé de 180 millions un an auparavant.

Les crédits aux collectivités publiques ont pour leur part accusé une contraction de 99 millions ou 37,9 % qui succède, il est vrai, à la sensible expansion constatée l'année passée.

Les ressources

L'élargissement des ressources de cette année est imputable à la quasi-totalité des postes.

En effet, les dépôts, d'un montant de 12.817 millions de dirhams, se sont accrus de 1.927 millions, soit 17,7 % rythme comparable à celui constaté l'exercice précédent et leur part dans le total des ressources s'est légèrement renforcée, en atteignant 36,6 %. Les avoirs déposés auprès de la Caisse de dépôt et de gestion et qui proviennent essentiellement de la Caisse d'épargne nationale et de la Caisse nationale de sécurité sociale se sont chiffrés à 10.298 millions et ont progressé de 1.045 millions ou 11,3 %. Ils ont ainsi représenté plus des quatre cinquièmes de l'ensemble des dépôts recueillis par les organismes financiers spécialisés. Les dépôts confiés à la Caisse nationale de crédit agricole et au Crédit immobilier et hôtelier ont augmenté respectivement de 417 millions et de 449 millions, ce qui porte leurs parts respectives à 14 % et 5,1 % du montant total des dépôts collectés.

EMPLOIS ET RESSOURCES DES ORGANISMES FINANCIERS SPECIALISES (1)

En millions de dirhams	Fin 1988*	Fin 1989	Variations Montants	Variations %	En millions de dirhams	Fin 1988*	Fin 1989	Variations Montants	Variations %
Emplois					**Ressources**				
Créances sur le Trésor	3.545	5.421	+1.876	+ 52,9	Fonds propres	3.256	4.064	+ 808	+24,8
Créances sur les banques	555	357	– 198	– 35,7	Concours de l'Etat	610	617	+ 7	+ 1,1
Crédits à l'économie (2)	20.682	23.117	+2.435	+11,8	Emprunts extérieurs	9.486	9.641	+ 155	+ 1,6
Crédits aux collectivités publiques	261	162	– 99	–37,9	Emprunts intérieurs	6.786	7.853	+1.067	+ 15,7
Portefeuille-titres	3.107	3.291	+ 186	+ 6,0	Obligations et bons	6.302	7.476	+1.174	+ 18,6
Autres emplois	804	913	+ 109	+13,6	- Obligations	(1.811)	(2.166)	(+355)	(+19,6)
Emplois divers nets	2.076	1.731	345	–16,6	- Bons	(4.491)	(5.310)	(+819)	(+18,2)
					- Prêts et avances des banques	484	377	– 107	– 22,1
					Dépôts à court terme	10.890	12.817	+1.927	+17,7
					Dont :				
					- Dépôts collectés	(1.575)	(2.441)	(+866)	(+55,0)
Total	31.028	34.992	+3.964	+12,8	**Total**	31.028	34.992	+3.964	+12,8

(1) Caisse de dépôt et de gestion, Banque nationale pour le développement économique, Caisse nationale de crédit agricole, Crédit immobilier et hôtelier et Caisse marocaine des marchés.
(2) Y compris les bons de trésorerie souscrits.
(*) Chiffres rectifiés.

Les emprunts extérieurs ont atteint 9.641 millions de dirhams, constitué 27,6 % des ressources totales et enregistré un accroissement limité à 155 millions de dirhams ou 1,6 %. La Banque nationale pour le développement économique et le Crédit immobilier et hôtelier ont en effet réduit leur financement d'origine extérieure respectivement de 179 millions et de 24 millions. De la sorte, la progression ainsi constatée n'a en effet concerné que la Caisse nationale de crédit agricole qui a porté à 6.238 millions de dirhams son recours à l'extérieur, l'élevant de 358 millions ou 6,1 %.

Les emprunts intérieurs, d'un montant de 7.853 millions de dirhams, ont enregistré une expansion similaire à celle de l'exercice antérieur, soit 1.068 millions ou 15,7 %. Leur part dans le volume global des ressources s'est néanmoins légèrement consolidée, passant de 21,9 % à 22,4 %. Cette évolution recouvre un accroissement de 356 millions ou 19,7 % des émissions d'emprunts à long terme effectuées par ces établissements et une progression de 819 millions ou 18,2 % au titre des souscriptions par les banques de bons à moyen terme émis par ces organismes. En revanche, les facilités bancaires qu'ils ont reçues sous forme d'avances ou de prêts apparaissent en régression de 107 millions ou 22,1 %.

Enfin, les organismes financiers spécialisés ont renforcé leurs fonds propres lesquels ont totalisé 4.064 millions de dirhams en hausse de 808 millions ou 24,8 % au lieu de 541 millions ou 19,9 % un an auparavant. De ce fait, leur part dans le montant global des ressources a été relevée à 11,6 %.

La distribution du crédit

L'ensemble des crédits accordés par Bank Al-Maghrib, les banques commerciales et par les organismes financiers spécialisés, y compris leurs prêts en billets de trésorerie, ont totalisé 65,9 milliards de dirhams et marqué en un an une hausse d'environ 7 milliards ou 12 % au lieu de 5,8 milliards ou 11,1 % au terme de l'année précédente. Compte tenu des opérations effectuées entre les entreprises sur le marché des billets de trésorerie et recensées pour 4.885 millions au lieu de 2.836 millions en 1988,

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

le volume total des concours mis à la disposition de l'économie en 1989 a atteint près de 71 milliards de dirhams, soit près de 37 % du produit intérieur brut calculé en prix courants au lieu de 34 % un an auparavant. Aussi, les crédits bancaires encadrés ne représentent-ils plus désormais qu'un peu plus de 38 % du total.

La répartition de l'ensemble des facilités selon leur origine, leur source de financement et selon leur échéance est fournie par le tableau ci-après :

Répartition des concours à l'économie

En millions de dirhams	1987	1988	1989
. Selon l'origine de la distribution:			
. Institut d'émission	6.501	6.626	7.268
. Banques de dépôts	28.261	31.542	35.563
. Organismes financiers spécialisés	18.210*	20.682	23.117
(*dont* billets de trésorerie) émis pour les O.F.S)	(619)	(1.034)	(825)
Total	**52.972**	**58.850**	**65.948**
. Selon leur financement			
. Institut d'émission	10.629	10.747	11.312
. Banques de dépôts[2]	27.850*	31.822	36.849
. Organismes financiers spécialisés	14.493*	16.281	17.787
Total	**52.972**	**58.850**	**65.948**
. Selon leur durée			
– Court terme	**33.640 ***	**36.662**	**39.770**
. Institut d'émission	6.501	6.626	7.268
. Banques de dépôts	24.252	26.374	28.748
. Organismes financiers spécialisés	2.887*	3.662	3.754
– Moyen et long terme	**19.332**	**22.188**	**26.178**
. *Banques de dépôts*	4.009	5.168	6.815
. Organismes financiers spécialisés	15.323	17.020	19.363
A - Total des crédits	**52.972**	**58.850**	**65.948**
B - Entreprises et particuliers (Billets de trésorerie)	**2.517**	**2.836**	**4.885**
Total (A + B)	**55.489**	**61.686**	**70.833**

(1) Non compris les titres de placement.
(2) Y compris les concours aux organismes financiers spécialisés sous forme de souscriptions obligatoires de bons.
(*) Chiffres rectifiés.

Selon l'origine de la distribution

Les crédits distribués par les banques de dépôts, non compris les concours sous forme de titres de participation ou de placements, se sont élevés à 35.563 millions de dirhams et inscrits en expansion de 4.021 millions ou 12,7 %, soit à un rythme supérieur à celui de l'année précédente qui s'était établi à 11,6 % ou 3.281 millions. De ce fait, ils ont représenté 53,9 % de l'ensemble des facilités consenties par le système bancaire et financier.

Les concours des organismes financiers spécialisés se sont chiffrés quant à eux à 23.117 millions de dirhams en hausse de 2.435 millions ou 11,8 % au lieu de 2.472 millions ou 13,6 % l'exercice antérieur. Leur part dans le volume total est demeurée inchangée au niveau de 35,1 %.

Bank Al-Maghrib a porté ses facilités directes à 7.268 millions de dirhams, les augmentant de 642 millions ou 9,7 %, au lieu de 125 millions ou 1,9 % un an auparavant sans pour autant que soit modifiée sa part de 11 % dans le total.

Selon le financement

Les crédits nourris par les banques de dépôts qui comprennent ceux qu'elles ont distribués ainsi que les souscriptions aux bons émis par les organismes financiers spécialisés se sont établis à 36.849 millions de dirhams en accroissement de 5.027 millions ou 15,8 % au lieu de 3.972 millions ou 14,3 % un an auparavant.

Les concours financés par les organismes financiers spécialisés ont atteint 17.787 millions de dirhams et ont marqué une progression de 1.506 millions ou 9,3 % au lieu de 1.788 millions ou 12,3 % l'an passé.

Les facilités de l'Institut d'émission, comprenant les crédits directs et le refinancement essentiellement des banques, se sont chiffrées à 11.312 millions de dirhams, et ont accusé une hausse de 565 millions ou 5,2 % au lieu de 118 millions ou 1,1 % en 1988.

Selon la durée

Les crédits à court terme ont été recensés pour 39.770 millions de dirhams, et ont augmenté de 3.108 millions ou 8,5 %, rythme quelque peu inférieur à celui de l'exercice antérieur, mais supérieur à celui de la progression du produit intérieur brut. Leur part dans le total des crédits distribués est revenue de 62,3 % à 60,3 %. Comme à l'accoutumée, ils ont été assurés pour l'essentiel par les banques commerciales.

Les concours à moyen et long terme apparaissent pour 26.178 millions de dirhams, en forte hausse de 3.990 millions, ou 18 % soit un rythme égal à celui observé l'année dernière. C'est pourquoi leur part dans le volume global des crédits s'est renforcée et ressort à près de 40 %. Un tel mouvement est imputable aussi bien aux banques de dépôts dont les prêts ont progressé de 32 %, qu'aux organismes financiers spécialisés qui ont développé les leurs de 14 %. Toutefois, la part de ces derniers dans le total des concours de cette catégorie d'établissement a baissé de nouveau en ressortant à 74 %.

Selon les secteurs d'activités

Les concours recensés par la Centrale des risques à partir des déclarations effectuées par les banques de dépôts et les organismes financiers spécialisés ne prennent en considération que ceux d'un montant supérieur à 100.000 dirhams et excluent encore notamment les opérations sur billets de trésorerie.

Ainsi recensés, les concours n'ont guère dépassé 36 milliards, soit à peine un peu plus de la moitié de l'ensemble des crédits distribués. Leur progression annuelle apparaît ainsi de 3.184 millions, et a bénéficié à la plupart des secteurs, tel que cela ressort du tableau ci-après :

En millions de dirhams				Variations en %	
Secteurs d'activité	Déc. 1987	Déc. 1988	Déc. 1989	Déc.1988 / Déc.1987	Déc.1989 / Déc.1988
Agriculture et pêche	**3.891**	**4.144**	**4.221**	**6,5**	**1,9**
– Cultures	2.177	2.529	2.683	16,2	6,1
– Activités annexes de l'agriculture	1.155	1.003	862	– 13,2	–14,1
– Pêche	259	302	380	16,6	25,8
– Divers	300	310	296	3,3	– 4,5
Mines et industrie	**14.983**	**16.070**	**16.999**	**7,3**	**5,8**
– Energie	449	199	289	– 55,7	45,2
(dont pétrole et carburant)	(295)	(105)	(210)	(–64,4)	(100)
– Mines	1.482	1.285	1.072	– 13,3	–16,6
– Matériaux de construction, bâtiments et travaux publics	1.969	2.086	2.265	5,9	8,6
– Industries mécaniques	2.080	2.170	2.118	4,3	– 2,4
– Industries chimiques	1.580	1.676	1.740	6,1	3,8
– Industries alimentaires	3.056	3.321	3.285	8,7	– 1,1
– Industries textiles	2.779	3.563	4.336	28,2	21,7
– *Industries diverses*	1.588	1.770	1.894	11,5	7
Services et divers	**11.601**	**12.792**	**14.970**	**10,3**	**17**
– Commerce	4.438	5.124	5.691	15,5	11,1
(dont commerce de gros des produits agricoles et alimentaires)	(1.351)	(1.471)	(1.667)	(8,9)	(13,3)
(dont commerce de gros des matières premières)	(1.437)	(1.655)	(1.853)	(15,2)	(12)
(dont commerce des textiles et cuirs)	(316)	(372)	(402)	(17,7)	(8,1)
– Intermédiaires du commerce et de l'industrie	206	248	311	20,4	25,4
– Transports et auxiliaires	956	984	944	2,9	– 4,1
(dont maritime)	(530)	(480)	(393)	(–9,4)	(–18,1)
– Hôtellerie	565	640	1.071	13,3	67,3
– Affaires immobilières	1.153	1.105	1.413	– 4,2	27,9
– Activités financières (sociétés de crédit à la consommation, de crédit-bail, de portefeuille)	1.459	1.810	1.753	24,1	– 3,1
– Divers	2.824	2.881	3.787	2	31,4
Total	**30.475**	**33.006**	**36.190**	**8,3**	**9,6**
– Court terme	20.876	22.438	23.187	7,5	3,3
– Moyen et long terme	9.599	10.568	13.003	10,1	23,1

Les crédits recensés au titre du secteur «Agriculture et pêche» lequel reçoit de très nombreux petits crédits en deçà du seuil de recensement, figurent pour 4.221 millions de dirhams, en accroissement limité à 77 millions ou 1,9 %. Celui-ci recouvre des financements en baisse de 14,1 % pour les

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

activités annexes, une progression de 25,8 % pour les prêts à la pêche, et une hausse de 6,1 % pour les cultures. Dans ces conditions, la part du secteur «Agriculture et pêche» dans le volume total des crédits déclarés s'est légèrement contractée revenant de 12,6 % à 11,7 %.

Les avances consenties aux mines et à l'industrie ont atteint 16.999 millions de dirhams et augmenté de 929 millions ou 5,8 % au lieu de 1.087 millions ou 7,3 % un an plus tôt. Les crédits à l'énergie, se sont fortement accrus soit de 45,2 %. De même, ceux accordés aux secteurs des industries textiles et des travaux publics ont connu des expansions respectives, de 21,7 % et 8,6 %. A l'inverse, le financement des mines, des industries mécaniques et des industries alimentaires s'est réduit respectivement de 16,6 %, de 2,4 % et de 1,1 %. La part des concours au secteur secondaire dans l'ensemble des facilités déclarées est ainsi passée de 48,7 % à 47 %.

Enfin, les concours alloués au tertiaire, chiffrés à 14.970 millions de dirhams, apparaissent en hausse de 2.178 millions ou 17 % au lieu de 1.191 millions ou 10,3 % à l'issue de l'exercice précédent. Cette évolution a bénéficié à la plupart des branches et les progressions les plus remarquables ont concerné l'hôtellerie, les affaires immobilières et les divers. La proportion des facilités du secteur tertiaire dans les crédits déclarés s'en est trouvée renforcée, en s'élevant d'une fin d'année à l'autre de 38,8 % à 41,3 %.

L'équilibre des trésoreries bancaires

Les facteurs autonomes agissant sur la liquidité bancaire et le relèvement progressif du taux de la réserve monétaire successivement en avril, août et décembre 1989 se sont traduits pour les trésoreries des banques par des ponctions importantes. Toutefois, celles-ci ont bénéficié d'une facilité spécifique de la Banque centrale destinée à assurer le financement d'avances au Trésor effectuées par une banque. De la sorte, déduction faite de cette opération, les liquidités n'ont pas connu de tensions excessives et les banques ont même pu réduire en fin d'année leurs recours à l'Institut d'émission de 152 millions de dirhams.

Les facteurs agissant sur les trésoreries bancaires

Telle qu'elle ressort de l'analyse des facteurs retracés dans le tableau ci-après, l'évolution des trésoreries bancaires apparaît caractérisée, globalement, par un resserrement qui est allé s'amplifiant graduellement jusqu'en septembre, et par une détente relative en fin d'année. Néanmoins, si l'on tient compte des avances indirectes de la Banque centrale au Trésor transitant par le système bancaire, l'évolution observée indique une absence de contrainte sur les liquidités bancaires.

Variations cumulées depuis le début de l'année Montants en millions de dirhams	Mars	Juin	Sept.	Déc.
Monnaie «Banque centrale»	619	- 2524	-4999	-4517
dont : – Billets et pièces en circulation	(-208)	(-1266)	(-2729)	(2894)
– Dépôts	(-512)	(-424)	(-324)	(-156)
– Comptes des banques et du Trésor.	(+101)	(-834)	(-1946)	(-1467)
Avoirs nets de change de l'Institut d'émission	-1672	-1533	- 799	- 342
Créances de l'Institut d'émission sur le Trésor	+1132	+ 962	-4460	+ 531
Créances diverses de l'Institut d'émission	+ 837	+ 180	- 492	+ 708
Autres facteurs	- 444	- 541	- 242	628
Total	**- 766**	**-3456**	**-8410**	**-4248**
Recours des banques à l'Institut d'émission -	+ 766	+3456	- 8410	-4248
Recours des banques, déduction d'opérations spéciales d'avances de l'Institut d'émission sur effet publics	- 34	- 244	- 910	- 152

(1) Le signe positif indique un effet expansif sur les trésoreries et le signe négatif une incidence restrictive.
(2) Le signe (-) équivaut à une diminution des recours au refinancement et le signe (+) à leur augmentation.

Au premier semestre, le sensible développement de l'endettement du Trésor auprès de l'Institut d'émission, direct ou indirect, a plus que compensé l'effet restrictif dû à l'augmentation de la circulation fiduciaire et aux sorties de devises. De fait, en dépit du relèvement du taux de la réserve monétaire de 7 % à 8 % intervenu en avril, les banques ont pu réduire leurs recours pour leurs besoins propres au refinancement de la Banque centrale de 244 millions de dirhams au terme du premier semestre.

Au troisième trimestre, les trésoreries bancaires se sont momentanément resserrées sous l'effet à la fois d'une accentuation de la demande de billets, du fléchissement des concours de l'Institut d'émission au Trésor et d'un second relèvement du taux de la réserve monétaire, passé à 10 % en août. Mais cette tendance s'est de nouveau inversée au quatrième trimestre sous l'effet de l'accélération des dépenses du Trésor, si bien que malgré un troisième relèvement à 11 % du taux de la réserve monétaire en décembre, les banques ont été en mesure de diminuer de 152 millions de dirhams leur appel au financement de l'Institut d'émission.

Les modalités de refinancement des banques

Le tableau ci-après retrace l'évolution en 1989 des recours des banques au refinancement de la Banque centrale et d'autres organismes.

En fin de trimestre En millions de dirhams	Mars	Juin	Sept.	Déc.
Recours auprès d'autres organismes ..	105	44	27	–
Recours à l'Institut d'émission	9.010	11.700	16.653	12.492
. Avances	4.862	7.930	12.203	8.464
. Escomptes	4.148	3.770	4.450	4.028
Total	**9.115**	**11.744**	**16.680**	**12.492**

Le refinancement total des banques a atteint en moyenne mensuelle 12 milliards de dirhams, s'inscrivant ainsi en hausse de 2.149 millions ou 21,6 % au lieu de 1.282 millions ou 14,7 % en 1988. Il a été effectué en quasi totalité auprès de Bank Al-Maghrib, à hauteur des deux tiers sous forme d'avances sur le marché monétaire à taux variables et pour un tiers sous forme de facilités à taux fixes dans le cadre de refinancements privilégiés dont la part dans le total des recours n'a cessé de se réduire, revenant de 45 % en 1987 à 36 % en 1988 et à un tiers cette année.

Le refinancement auprès de Bank Al-Maghrib

Les avances à taux variables de l'Institut d'émission se sont chiffrées en moyenne mensuelle à 8,1 milliards, atteignant des montants maximums de 12 milliards entre septembre et novembre, période pendant laquelle le Trésor public était amené à rembourser la facilité de caisse de Bank Al-Maghrib et lui substituer des avances par le biais d'une banque. Elles ont été dispensées à des taux qui ont évolué, suivant les mois et selon les échéances de 1 jour, 3 et 7 jours, entre 9,75 % en mars et 13,25 % en août au lieu des taux extrêmes de 9,50 % et de 11,25 % observés l'année dernière.

Les facilités octroyées à taux fixes ont atteint pour leur part 3,9 milliards de dirhams en moyenne et sont demeurées relativement stables tout au long de l'année. Elles concernent la mobilisation des crédits à l'exportation, celle des crédits à moyen terme réescomptables et la facilité céréalière.

Le marché monétaire interbancaire

Outre les interventions de Bank Al-Maghrib, le marché monétaire interbancaire permet également aux banques et aux organismes financiers spécialisés d'effectuer entre eux les prêts et les emprunts à très court terme.

Le volume de ces échanges a atteint 388 millions en moyenne mensuelle, marquant une légère progression par rapport à l'année antérieure où il ressortait à 362 millions.

Sur ce marché, les établissements financiers spécialisés ont été prêteurs nets, mais leur apport net n'a guère dépassé 94 millions de dirhams.

Enfin, les transactions ont été effectuées à des taux qui ont oscillé entre 8 % et 9,75 %, soit à des niveaux pratiquement inchangés d'une année à l'autre.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

L'EPARGNE ET LES INVESTISSEMENTS

Le produit intérieur brut calculé à prix courants et relatif à l'exercice 1989 s'est établi à 194,1 milliards de dirhams et se révèle en croissance de 13,6 milliards ou 7,5 %. En regard, la dépense globale comprenant la consommation totale pour 152,7 milliards, l'investissement pour 51 milliards et les charges de la dette extérieure pour 19 milliards a atteint 222,7 milliards, excédant de 7 % les ressources nationales qui ont atteint 208,2 milliards dont 14,1 milliards au titre des transferts bruts, principalement des travailleurs marocains à l'étranger.

Ainsi, le niveau de la demande intérieure s'avère élevé en raison d'une forte augmentation aussi bien de la consommation que des investissements ainsi que du désir de constituer des stocks de précaution qui ont revêtu une importance particulière cette année. Pourtant, l'épargne intérieure est demeurée relativement soutenue et s'est même légèrement accrue par rapport au niveau de l'an passé en s'établissant à 41,4 milliards de dirhams, soit 21,3 % du produit intérieur brut. De même, l'épargne nationale brute a été relevée à 55,5 milliards permettant ainsi le financement intégral des investissements, en dépit de leur vive expansion et la couverture à concurrence de 4,5 milliards d'une partie des charges de la dette, mais laissant subsister un écart de 14,5 milliards de dirhams qui a nécessité un nouvel appel au financement extérieur.

C'est qu'en effet le fardeau de la dette extérieure demeure lourd, absorbant à lui seul près d'un dixième du produit intérieur brut et le prélèvement sur les ressources nationales qu'il implique se fait au détriment du renforcement de la formation brute de capital fixe et, partant, hypothèque la croissance économique qui est seule à même de générer les fonds indispensables au remboursement de la dette. Au surplus, le schéma de financement de la formation de capital fixe ne semble pas avoir été sensiblement amélioré. Il demeure à l'issue des années quatre-vingts largement tributaire du reste du monde en raison de la nécessité de disposer de ressources extérieures substantielles en vue de la réalisation des projets d'équipement.

La propension à l'épargne intérieure s'avère à elle seule en définitive insuffisante pour faire face aux besoins d'investissement et de stocks alors même que l'accroissement des revenus tirés d'une croissance moins forte qu'un an auparavant a été modéré, que la demande au titre de la consommation ne s'est guère relâchée et que l'effet attractif exercé auparavant par le niveau des taux de rendement réels des placements a été atténué. Dans le même temps, l'épargne publique a été réduite de plus d'un quart, d'un exercice à l'autre.

Parallèlement, le développement de l'investissement a eu pour origine la relance des dépenses d'équipement de l'Etat et surtout le dynamisme du secteur privé. De fait, les performances exceptionnelles réalisées par l'économie nationale l'an passé ont suscité une reprise qui a trouvé son appui dans la mise en oeuvre des instructions de la lettre Royale adressée au Premier ministre au milieu de l'année et qui vise à accélérer et à simplifier les procédures administratives d'agrément des investissements.

En l'absence d'un tableau général des opérations financières, outil comptable à l'utilité incontestable et dont l'élaboration constitue une nécessité urgente, il s'avère impossible d'établir un bilan exhaustif des éléments constitutifs de l'épargne et de leur emploi. Aussi, l'analyse s'arrête-t-elle à l'évolution de l'épargne liquide et des souscriptions brutes sur le marché financier pour ce qui est des ressources et à la formation brute de capital fixe pour ce qui est des emplois. De même, une présentation des investissements industriels agréés est donnée même si la réalisation de ces derniers ne coïncide pas nécessairement avec l'année sous revue. Il convient de noter enfin que certaines des ventilations présentées tant de l'épargne que des investissements comportent des risques de double emploi qui ne peuvent être en l'état actuel des choses totalement éliminés.

Les ressources liquides et l'apport du marché financier

L'augmentation des actifs liquides et les nouvelles souscriptions sur le marché financier constituent les principales formes d'épargne qui ont pu être recensées. A ce niveau, elles ne sauraient être certes les seuls éléments qui devraient être retenus, mais elles représentent néanmoins un indicateur assez significatif du degré de préférence des agents économiques pour les avoirs liquides et de leur comportement à l'égard des placements financiers.

Dans cette optique, les accroissements d'actifs liquides et les placements bruts sur le marché financier se sont élevés respectivement à 14,1 milliards et 9.3 milliards de dirhams. Ils totalisent de la sorte 23,4 milliards, montant supérieur de 25,8 % à celui atteint un an auparavant. Par ailleurs, il s'avère que les placements à court terme et ceux à moyen et long terme effectués essentiellement par les investisseurs institutionnels se sont renforcés davantage encore que par le passé et plus même que les disponibilités monétaires, lesquelles, en dépit de leur fort développement, ont vu leur part revenir de près de moitié à environ un tiers de l'ensemble.

Quant à l'activité de la bourse des valeurs de Casablanca, elle a pratiquement été maintenue au niveau atteint l'an passé, le chiffre d'affaires établi à 672 millions est demeuré quasiment inchangé et les transactions sur actions ont même enregistré une très forte baisse, de l'ordre de la moitié.

Disponibilités monétaires et épargne liquide et à court terme

Le tableau ci-après retrace l'évolution des différents actifs liquides et à court terme des deux dernières années :

En millions de dirhams	Encours à fin décembre		Variations absolues	
	1988	1989	1988	1989
Disponibilités monétaires	**68.192**	**76.024**	**+ 8.980**	**+ 7.832**
– Billets et monnaies	21.914	24.814	+ 1.910	+ 2.900
– Dépôts à vue	46.278	51.210	+ 7.070	+ 4.932
. Système bancaire	41.603	45.727	+ 5.503	+ 4.124
. Centre des chèques postaux et Trésor	4.675	5.483	+ 1.567	+ 808
Dépôts bancaires à terme	**18.467**	**20.829**	**+ 2.133**	**+ 2.362**
Dépôts auprès des établissements financiers	**2.893**	**4.036**	**+ 789**	**+ 1.143**
– Caisse d'épargne nationale	1.236	1.428	+ 183	+ 192
– Caisse nationale de crédit agricole	1.373	1.790	+ 322	+ 417
– Crédit immobilier et hôtelier	202	651	+ 202	+ 449
– Banque nationale pour le développement économique	82	167	+ 82	+ 85
Placements auprès du Trésor	**5.576**	**6.542**	**– 697**	**+ 966**
– Bons à 6 mois	2.067	2.409	+ 732	+ 342
– Bons à 2 ans	1.770	1.094	+ 977	– 676
– Bons à 2 ans (réservés aux marocains résidant à l'étranger)	-	278	-	+ 278
– Bons à 3 ans	-	1.261	– 2.007	+ 1.261
– provisions pour achat de devises	239	-	– 1.899	– 239
– Dépôts à terme	1.500	1.500	+ 1.500	-
Billets de trésorerie	**3.870**	**5.710**	**+ 727**	**+ 1.840**
Total	**98.998**	**113.141**	**+ 11.932**	**+14.143**
Taux de progression (en %)	+ 13,7	+ 14,3	-	-

Ce tableau montre que les liquidités ainsi recensées ressortent à 113,1 milliards de dirhams en progression de 14,1 milliards ou 14,3 % au lieu de 11,9 milliards ou 13,7 % un an auparavant. De même, il indique que l'encaisse en monnaie fiduciaire s'est accrue de 2,9 milliards et que les dépôts à vue et l'épargne à court terme collectés par le système bancaire et financier ont ensemble augmenté de 7,6 milliards. Quant aux fonds drainés par le Trésor, ils ont été renforcés de 1,8 milliard et ceux recueillis directement par les entreprises dans le cadre d'émissions de billets de trésorerie, d'un montant comparable.

Disponibilités monétaires

Les disponibilités monétaires des entreprises et des particuliers ont accusé une extension de 7,8 milliards de dirhams ou de 11,4 %. L'accroissement des dépôts à vue gérés par le système bancaire représente 4,1 milliards et celui des fonds à vue collectés par les circuits financiers du Trésor 808 millions.

Dépôts quasi-monétaires gérés par les banques

Les comptes et bons à échéance fixe ont enregistré une progression de 2,4 milliards de dirhams ou 13 % au lieu de 12,9 % en 1988. Malgré un rythme d'expansion toujours soutenu de cette catégorie d'épargne, celle-ci

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

semble néanmoins affectée par l'imposition de son rendement à la source et la concurrence exercée de la part des produits financiers récemment introduits sur le marché et qui paraissent plus attractifs.

Dépôts auprès des établissement financiers

Les dépôts récemment ouverts au public par les établissements financiers qui ont atteint plus de 4 milliards et représenté à ce niveau 6,1 % du total des dépôts gérés par les banques, ont marqué une hausse de 1,1 milliard ou de près de deux cinquièmes.

Les avoirs en comptes sur livrets de la Caisse d'épargne nationale se sont élevés à 1,4 milliard et accrus de 192 millions ou 15,5 %. Cet accroissement résulte tant de celui du nombre des déposants, passé à plus de 573.300, que de celui du solde moyen relevé à près de 2.500 dirhams. Cependant, même à ce niveau, le dépôt moyen par livret reste sans commune mesure avec le plafond de 150.000 dirhams autorisé et bien en-deça de l'avoir moyen en compte sur carnet chez les banques.

Les dépôts à vue, en comptes sur carnets et à terme gérés par la Caisse nationale de crédit agricole se sont chiffrés à 1.8 milliard en extension de 417 millions ou 30,4 % comparable à celle observée à l'issue de l'exercice précédent.

Quant à ceux constitués à vue et à terme auprès du Crédit immobilier et hôtelier et de la Banque nationale pour le développement économique, ils sont passés de quelque 284 millions à 818 millions d'une fin d'année à l'autre.

Fonds à court terme recueillis par le Trésor

Le Trésor a continué d'émettre de manière permanente des bons sur formules à six mois dont la demande a connu deux mouvements divergents. Le premier, ascendant, est intervenu au cours des quatre premiers mois au terme desquels l'encours de ces bons s'est établi à 2,9 milliards, en expansion de 881 millions ou 42,6 % par rapport à la fin de l'exercice écoulé. Le second est probablement lié à la réduction d'un point du taux de rémunération ramené à 9,5 %, il est vrai exempté d'impôt, et s'est poursuivi jusqu'à la fin de l'année où le montant de ces bons est apparu pour 2,4 milliards, en hausse de 14,3 % pour l'ensemble de l'exercice.

Le Trésor a lancé à la fin du premier trimestre un emprunt à deux ans au taux de 11 % qui a procuré quelque 117 millions de dirhams. De même, il a émis au cours du second semestre un emprunt à trois ans au taux de 12 % qui a permis de recueillir le montant substantiel de 1,3 milliard. Enfin, il a ouvert en juillet un emprunt permanent destiné exclusivement aux marocains résidant à l'étranger, en emploi des transferts en devises effectués à partir du premier juin 1989 et offrant à l'échéance de deux ans un rendement de 25 % et en cas de remboursement anticipé au bout d'un an un taux de 10,5 %. Les souscriptions recueillies à cet égard ont totalisé à fin décembre 278 millions.

Au total, le Trésor qui a par ailleurs continué de gérer en dépôts à terme 1,5 milliard dans le cadre de l'administration des ressources collectées pour la construction de la Grande Mosquée Hassan II, a bénéficié, après le remboursement des échéances intervenues en 1989 et la restitution du reliquat de la provision pour achat de devises, d'un apport net des émissions dans le public à court terme de près d'un milliard.

Billets de trésorerie

Le marché des billets de trésorerie qui s'est fortement développé depuis sa création en décembre 1986 a connu un regain d'activité cette année et le volume des transactions a atteint 5,7 milliards et marqué un accroissement de 1,8 milliard par rapport à 1988. Ce mode de financement a eu les faveurs à la fois des offreurs en raison de taux de marché relativement favorables et des demandeurs puisque les ressources ainsi recueillies s'ajoutent à celles fournies par le système bancaire et financier, à des conditions non contraignantes en particulier pour ce qui est des montants. De surcroît, cette pratique a été encouragée par les banques elles-mêmes.

Le marché financier

L'épargne drainée par l'intermédiaire du marché financier a atteint un niveau jamais égalé de 9,3 milliards de dirhams en expansion de 2,6 milliards ou 38,8 % d'une année à l'autre. Cette évolution est imputable essentiellement aux émissions du Trésor et des établissements publics qui ont porté sur 5,6 milliards au lieu de 3,5 milliards. Celles des sociétés privées ont totalisé 3,7 milliards, montant en progression de 431 millions seulement.

Le tableau ci-après retrace l'évolution des souscriptions brutes aux émissions à moyen et long terme au cours des cinq dernières années :

En millions de dirhams (1)	1985	1986	1987	1988	1989
Bons d'Etat à moyen terme	40	2.939	1.295	276	1.125
(dont emprunts nationaux à 5 ans)	-	(2.905)	(1.256)	(250)	(1.105)
Obligations et bons d'Etat à long terme	1.239	1.173	1.574	1.712	2.794
(dont obligations à 15 ans)	(943)	(1.017)	(1.256)	(1.645)	(2.734)
Emissions semi-publiques garanties par l'Etat	1.070	1.024	1.660	1.500	1.750
Emissions des Sociétés	1.215	2.095	2.295	3.238	3.669
Total	**3.564**	**7.231**	**6.824**	**6.726**	**9.338**

(1) Non compris les obligations et bons souscrits par les banques, inclus dans les contreparties de la masse monétaire, ni ceux acquis dans le cadre d'émissions spéciales.

Emissions publiques et émissions garanties pat l'Etat

Le recours du Trésor au marché financier par le biais d'émissions à moyen et long terme lui a permis de mobiliser des ressources d'un montant de 3,9 milliards de dirhams, en doublement par rapport à l'exercice précédent.

Les souscriptions aux bons à moyen terme qui n'avaient pas dépassé 276 millions en 1988 ont atteint cette année 1,1 milliard dont 20 millions seulement en utilisation des comptes capital. De fait, le Trésor a émis dans le public deux emprunts d'une durée de cinq ans, le premier en mars au taux de 12 % lui a rapporté 65 millions et le second en décembre, offrant un taux d'intérêt de 13 %, lui a permis de recueillir plus d'un milliard de dirhams.

Les placements à long terme en obligations d'Etat se sont élevés à 2,8 milliards au lieu de 1,7 milliard un an auparavant. Les acquisitions par les contribuables assujettis à l'impôt sur les bénéfices professionnels de bons d'équipement à dix ans rémunérés à 8 % ayant été limitées à 60 millions, ce sont les souscriptions aux emprunts obligataires à quinze ans émis en six tranches au taux de 11 % qui apparaissent, avec 2,7 milliards, à l'origine de cet accroissement.

Pour leur part, les souscriptions aux emprunts garantis par l'Etat se sont situées à 1,8 milliard de dirhams au lieu de 1,5 milliard. Le Crédit immobilier et hôtelier s'est avéré de nouveau cette année le principal demandeur en drainant à lui seul 1,3 milliard grâce à l'émission de cinq emprunts d'une durée de quinze ans et rémunérés au taux de 11 %. Le Fonds d'équipement communal et les Charbonnages du Maroc ont placé, le premier trois et le second deux émissions à quinze ans qui ont procuré respectivement 400 millions et 50 millions de dirhams. Enfin, la Compagnie générale immobilière a émis un emprunt à cinq ans au taux de 9,75 %, qui a rapporté un montant de 50 millions. La Caisse de dépôt et de gestion et les compagnies d'assurances sont demeurées les principaux souscripteurs aux emprunts de l'Etat et du secteur public.

Constitutions de sociétés et augmentations de capital

Les apports bruts de capitaux en sociétés se sont chiffrés à 3,7 milliards et accrus de 431 millions ou 13,3 %. Cette évolution conforte la tendance favorable observée au cours des dernières années au renforcement des fonds propres des entreprises, telle qu'elle ressort du tableau ci-après :

En millions de dirhams	1985	1986	1987	1988	1989
Constitutions de sociétés	185	961	290	530	1.219
Augmentations de capital	1.030	1.134	2.005	2.708	2.450
Accroissement brut de capital	**1.215**	**2.095**	**2.295**	**3.238**	**3.669**
Réductions de capital	– 85	– 107	– 105	– 149	– 203
Accroissement net de capital	**1.130**	**1.988**	**2.190**	**3.089**	**3.466**

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Les apports de capitaux pour la constitution de sociétés nouvelles ont atteint 1,2 milliard au lieu de 530 millions seulement l'année dernière. Ils ont concerné la création de 1.695 entreprises dont 712 industrielles et 309 commerciales.

En revanche, les augmentations de capital opérées par 814 sociétés ont porté sur un montant de 2,5 milliards, inférieur à celui enregistré un an auparavant. Ces opérations ont bénéficié en large partie aux entreprises industrielles et aux sociétés financières qui ont accru respectivement leur capital de 1,2 milliard et 407 millions de dirhams.

En tenant compte des réductions de capital et des dissolutions de sociétés intervenues en 1989, lesquelles sont évaluées ensemble à quelque 203 millions, le flux net de capitaux en faveur des sociétés ressort en définitive à 3,5 milliards en progression de 377 millions ou 12,2 %.

La bourse des valeurs de Casablanca

Le chiffre d'affaires réalisé par la bourse des valeurs a été relevé à 672 millions de dirhams en hausse modérée de 2,8 % d'une année à l'autre. D'ailleurs, seules les transactions sur titres d'Etat s'avèrent en augmentation, les opérations sur actions ayant même accusé une très forte chute. Au demeurant, les cessions directes sont restées prépondérantes avec un montant de 417 millions représentant 62 % du chiffre d'affaires global tandis que les négociations sur le marché officiel n'ont pas dépassé 254 millions dont moins de 10 millions ont concerné des échanges d'actions, représentant de la sorte à peine 1,5 % de l'activité de la bourse.

Les transactions sur bons et obligations d'Etat se sont chiffrées à 538 millions en progression de près de 40 % et ont constitué 80 % du chiffre d'affaires global. L'attrait du marché des valeurs à revenu fixe résulte notamment du degré de liquidité dont il bénéficie, lequel est entretenu par les émissions dans le public de bons du Trésor recherchés en raison de leur rémunération nette d'impôt. En revanche, les échanges d'actions se sont inscrits à 123 millions en baisse de plus de moitié à cause notamment de la faiblesse de l'offre au moment même où une certaine demande se fait jour, motivée par des considérations liées à la recherche de la diversification des placements.

De surcroît, aucune introduction nouvelle n'est intervenue cette année et seuls ont été inscrits les titres afférents à des augmentations de capital. Le nombre de titres admis à la cote officielle s'est situé à peine à 34 millions.

Au total, le taux de rendement moyen général ressort à 6,9 % apprécié au niveau de la distribution des dividendes et à 10,9 % compte tenu d'attributions gratuites d'actions.

L'activité boursière apparaît encore bien limitée et mériterait d'être soutenue par l'introduction à la cotation d'actions nouvelles en grand nombre. Un tel processus ne semble pas réalisable à court terme du fait que nombre d'entreprises revêtent largement le caractère familial et seule une initiative dans le cadre du programme de privatisation projeté est de nature à apporter une amorce de solution à ce problème.

Les investissements

Les investissements réalisés en 1989 se sont établis à 51 milliards et ont enregistré une nouvelle progression de 19,4 % comparable à celle observée un an auparavant. Au demeurant, en dépit de la constitution d'importants stocks à hauteur de 7 milliards de dirhams, la formation brute de capital fixe ressort à 44 milliards, en expansion elle-même de 19,6 %. Dans ces conditions, le taux d'investissement qui reflète le rapport avec le produit intérieur brut a été renforcé et relevé à 22,7 % au lieu de 20 % environ au terme des deux derniers exercices.

Parallèlement, l'épargne nationale qui comprend l'épargne intérieure ainsi que les transferts de revenus en provenance de l'étranger, principalement ceux effectués par les travailleurs marocains, s'est élevée à 55,5 milliards dont 4,5 milliards ont dû être prélevés pour contribuer à faire face aux charges de la dette extérieure et 51 milliards ont été affectés au financement des investissements réalisés en 1989.

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution de la formation brute de capital fixe au cours des cinq dernières années :

En millions de dirhams	1985	1986	1987	1988	1989
Matériel et outillage	12.277	14.240	13.414	14.880	17.850
Bâtiment	8.664	9.099	9.447	11.801	14.150
Travaux publics	7.832	8.361	7.347	8.797	10.550
Aménagements et plantations	598	603	705	717	) 1.450
Bétail	557	688	719	608	)
Formation brute de capital fixe	**29.928**	**32.991**	**31.632**	**36.803**	**44.000**
Produit intérieur brut	**129.507**	**154.336**	**157.834**	**180.486**	**194.100**
Taux d'investissement	**23,1**	**21,4**	**20,0**	**20,4**	**22,7**

Les acquisitions de matériel et d'outillage dont la part dans le total représente plus de 40 % ont nécessité près de 17,9 milliards, en augmentation de 20 % d'une année à l'autre. Quant aux réalisations dans le secteur du bâtiment, elles se sont fixées à 14,2 milliards en extension d'environ 20 % ; à ce niveau, elles ont contribué à concurrence d'un tiers à la formation brute de capital fixe. Les dépenses pour l'exécution des travaux publics se sont établies à un montant de 10,6 milliards en hausse lui-même de 20 %. Enfin, les capitaux investis dans l'aménagement, les plantations et l'achat de bétail ont totalisé 1,5 milliard et progressé de 9,4 %.

Par ailleurs, les investissements industriels agréés dans le cadre des codes d'encouragement aux entreprises ont atteint cette année 8 milliards de dirhams et marqué une expansion de 39,1 % qui succède à celle déjà élevée de 23,3 % réalisée un an auparavant. Les investissements du secteur des textiles et du cuir sont prévus pour un montant de 2,5 milliards et ceux de la branche chimie et parachimie pour 2 milliards ; ensemble, ils représentent plus de la moitié du total dans lequel les investisseurs étrangers interviennent pour plus de 15 % et les promoteurs privés nationaux pour près de 78 %.

En outre, la majeure partie des 2.157 projets agréés concerne les petites et moyennes entreprises orientées dans une forte proportion à la production pour l'exportation. Les dépenses en devises nécessaires à leur réalisation couvrent 60 % du total et leur financement devrait être assuré pour plus de la moitié par les fonds propres, le reste étant financé par des crédits essentiellement bancaires et financiers. Par ailleurs, ces projets prévoient la création de 66.300 postes de travail et le coût par emploi ressort à 270.000 dirhams dans la grande industrie et à 40.000 dirhams dans la petite et moyenne industrie. Enfin, Casablanca devrait abriter plus de la moitié des projets et s'avère ainsi encore une fois la principale région d'accueil.

SIRE

L'économie nationale, bénéficiant de la conjonction de nombreux facteurs exogènes favorables, avait enregistré l'an passé des résultats remarquables et presque tous les indicateurs étaient apparus en amélioration sensible. Toutefois, une telle évolution portait en elle les prémices d'un retournement tant en raison de l'accumulation de circonstances propices, que de l'ampleur des progrès atteints ainsi qu'en raison de l'effet psychologique qui en a découlé. Aussi, par comparaison, le bilan de cette année se révèle-t-il moins satisfaisant.

En effet, la croissance économique réelle a été relativement limitée mais elle souligne néanmoins la capacité d'adaptation face aux changements défavorables de la conjoncture aussi bien interne qu'externe. C'est ainsi que le volume global de la production agricole a peu augmenté, que le secteur secondaire a pratiquement stagné, suite surtout à une chute de la production des phosphates et de leurs dérivés et qu'enfin, seuls les secteurs du tertiaire et des administrations publiques se sont inscrits en progrès notables.

L'activité économique a d'ailleurs été soutenue par une forte demande intérieure, à la fois, de biens de consommation et d'investissement, mais aussi par le souci de constituer des stocks de précaution. De surcroît, cette demande qui a trouvé son impulsion dans les résultats bénéficiaires d'il y a un an et dans la revalorisation des traitements et indemnités des particuliers intervenue cette année, a eu tendance, dans le cadre d'une plus grande libéralisation, à se porter sur la commande de produits importés.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Ainsi, le déficit commercial s'est sensiblement creusé et, en dépit d'un certain redressement des recettes tirées du tourisme et d'une reprise des transferts des travailleurs nationaux à l'étranger, s'est traduit par une détérioration du solde des opérations courantes de la balance des paiements, devenu négatif alors qu'il apparaissait positif au terme des deux précédents exercices.

De même, la situation des finances publiques s'est dégradée, consécutivement à une augmentation des dépenses, en particulier au titre de l'équipement, nettement supérieure à celle des recettes.

Dans ces conditions, le financement du déficit du Trésor et de celui du compte courant extérieur a été ardu, a engendré une reconstitution des arriérés de l'Etat et nécessité le recours à de nouveaux concours extérieurs et à une création monétaire dans des proportions incompatibles avec la sauvegarde des équilibres de base et ce, à un moment où il était difficile d'introduire des restrictions qui n'auraient pas manqué de remettre en cause le processus de libéralisation mis en oeuvre.

Pourtant, la hausse des prix a pu être contenue et apparaît modérée, les pressions qui se sont exercées sur la demande de devises internationales ont été maîtrisées, le niveau des réserves de change a été sauvegardé et toute reconstitution d'arriérés commerciaux évitée. De même, la propension à investir a été forte et ne peut qu'avoir des effets bénéfiques sur le niveau de l'emploi.

En définitive, les résultats acquis au terme de l'année 1989 apparaissent inégaux, en raison de contraintes structurelles et conjoncturelles. En effet, l'économie doit comprer d'une manière permanente avec les aléas climatiques et leur impact sur la production. Elle demeure également largement tributaire de la demande extérieure et des évolutions erratiques et imprévisibles des cours des matières premières, des demi-produits et des biens d'équipement ainsi que du niveau des taux d'intérêt et de changes qui sont pratiqués sur les marchés financiers internationaux. Enfin, elle subit le poids de la charge de la dette extérieure, laquelle opère annuellement une lourde ponction sur nos ressources disponibles, obérant ainsi les possibilités d'investissement.

Mais, au delà du conjoncturel, le Pays a fait au terme des dernières années des progrès spectaculaires dans le domaine socio-économique, malgré le maintien d'une situation financière délicate et même si l'année 1989 a marqué une certaine pause sur la voie du redressement définitif.

D'ailleurs, au seuil de l'année 1990, l'amélioration de certains indicateurs économiques est déjà perceptible, bien que se maintiennent des tensions sur les prix et l'équilibre des finances publiques dont la restructuration a fait l'objet d'un vaste plan comportant des mesures d'austérité sélective non seulement à courte échéance mais également à moyen terme.

Il reste toutefois indispensable d'adopter une stratégie globale visant à mieux maîtriser les équilibres financiers et à parachever la réforme économique entreprise par la mise en oeuvre des principaux instruments de régulation de l'offre et de la demande, afin de créer les conditions les meilleures de la croissance et d'une dynamisation de l'emploi. La nécessité d'un cadre macro-économique stable est d'autant plus impérative qu'il convient non seulement de poursuivre le processus de réduction des déséquilibres structurels mais aussi de privilégier autant que possible le développement économique, seul à même d'assurer d'une manière durable à la fois le remboursement de la dette et une croissance continue.

Afin de contribuer davantage encore à la politique de redressement des équilibres fondamentaux, tout en fournissant à l'économie le financement nécessaire, une réforme d'envergure dans le domaine monétaire et financier est déjà entamée. Cette réforme constitue une des préoccupations majeures actuelles de l'Institut d'émission et vise en particulier la mise en oeuvre d'une libéralisation progressive des crédits intérieurs et des taux d'intérêt. Elle vise également l'instauration d'un véritable marché monétaire, par le renforcement du système d'adjudications et par l'introduction de nouveaux instruments financiers. En tout état de cause, les autorités monétaires demeurent vigilantes et n'épargneront aucun effort pour soutenir et accompagner une relance du développement dans un climat rendu plus propice encore aux investissements privés tant nationaux qu'étrangers grâce aux dispositions prises récemment à cet effet.

Rabat, Juin 1990

Mohamed SEQAT

VARIATIONS DU BILAN DE BANK AL-MAGHRIB

Le bilan de Bank Al-Maghrib, arrêté à fin décembre 1989 s'est chiffré à 36.049,5 millions de dirhams et a enregistré une augmentation de 5.098,1 millions ou 16,5 % d'une fin d'exercice à l'autre au lieu d'une hausse de 3.607,1 millions de dirhams ou 13,2 % une année plus tôt.

Les principales variations observées dans les postes de l'actif et du passif seront brièvement retracées dans les paragraphes qui suivent :

Actif

Avoirs en or, droits de tirage spéciaux et devises convertibles

Ce chapitre, dont les différentes rubriques se répartissent comme indiqué ci-après, a totalisé un montant de 4.482,5 millions de dirhams au lieu de 5.009,2 millions, un an auparavant.

– avoirs en or	124,7 millions de dirhams
– souscription au Fonds monétaire international-Tranche de réserve	389,4 millions de dirhams
– avoirs en droits de tirage spéciaux	3,8 millions de dirhams
– avoirs en devises convertibles	3.744,5 millions de dirhams
– souscription au Fonds monétaire arabe .	220,1 millions de dirhams

Le total de ce chapitre accuse ainsi une diminution de 526,7 millions de dirhams ou 10,5 %, qui a résulté essentiellement de celles de 519,2 millions de dirhams et 7,5 millions de dirhams qu'ont subies respectivement les avoirs en devises convertibles et la souscription au Fonds monétaire arabe.

Accords de paiement

Le total des «Accords de paiement» a encore enregistré le montant de 18,3 millions de dirhams, identique à celui observé à la fin de 1988.

Concours financiers à l'Etat

Les «Concours financiers à l'Etat» s'élèvent à 10.629,3 millions de dirhams en progression de 534,4 millions ou 5,3 % d'une fin d'exercice à l'autre.

Les avances conventionnelles allouées à l'Etat en application du paragraphe 4 de l'article 35 du dahir portant création de Bank Al-Maghrib, sont demeurées fixées à 5.500 millions de dirhams. Elles sont au nombre de six et datent successivement du 12 mars 1964, du 31 décembre 1967, du 7 mai 1970, du 13 mars 1974, du 13 octobre 1977 et du 9 avril 1980. Les deux plus anciennes portent chacune sur un montant de 250 millions de dirhams et les quatre autres suivantes respectivement sur 500 millions, 1.000 millions, 2.000 millions et 1.500 millions.

Fixé cette année à 4.266 millions de dirhams au lieu de 3.298 millions un an plus tôt, le montant autorisé de la facilité de caisse octroyée à l'Etat en application du paragraphe 3 de l'article 35 du dahir précité était utilisé en totalité à la fin de l'exercice 1989.

Les autres concours qui sont également demeurés inchangés sont représentés par deux bons du Trésor dont l'échéance a été reportée au 31 décembre 1990. Le premier de 100,4 millions de dirhams constitue le montant de l'avance consentie à l'Etat en vue d'assurer le retrait de la peseta en circulation en 1935 dans l'ex-Zone Nord du Pays ; le second de 38,4 millions de dirhams représente la contrepartie de la prise en charge par l'Institut d'émission des monnaies en circulation au 30 juin 1959.

Les avances indirectes garanties par la mobilisation de traites douanières et d'obligations cautionnées souscrites au profit du Trésor ressortent, avec un total de 724,5 millions de dirhams, en baisse de 433,6 millions de dirhams par rapport à leur niveau de fin 1988.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Comptes courants postaux

Les «Comptes courants postaux» de Bank Al-Maghrib se sont élevés à 27,8 millions de dirhams et apparaissent en contraction de 3,3 millions de dirhams, d'un exercice à l'autre.

Opérations de crédit

Les «Opérations de crédit» se chiffrent à 19.825,7 millions de dirhams en augmentation de 4.955,4 millions ou de plus d'un tiers d'une fin d'année à l'autre.

Cette progression notable résulte tant de l'élargissement substantiel de 5.151,9 millions de la rubrique «Avances» passée en un an de 10.156 millions à 15.307,9 millions que du renforcement de 181,4 millions de dirhams du montant du «Portefeuille d'effets sur le Maroc».

En revanche, les rubriques «Portefeuille d'effets sur l'Etranger» et «Effets en cours de recouvrement» ont accusé des baisses respectives de 315,5 millions de dirhams et 62,4 millions.

Emploi du capital
et des réserves

Le poste «Emploi du capital et des réserves» s'est établi, après déduction des amortissements opérés au titre de l'exercice 1989, à 861,2 millions de dirhams en accroissement de 121,3 millions ou 16,3 %.

Divers

Le total de la rubrique «Divers-Actif» ressort pour 204,7 millions de dirhams et apparaît en augmentation de 17 millions d'une fin d'exercice à l'autre.

Passif

Billets en circulation

Le montant des billets en circulation s'est élevé, à l'arrêté du bilan, à 25.423,1 millions de dirhams, marquant une extension de 2.854,5 millions ou 12,6 % au lieu de 1.976,4 millions et 9,6 % en 1988.

A fin décembre 1989, les billets se répartissent selon les coupures comme suit : (1)

5.987.235	billets de	5 dirhams	DH	29.936.175
87.454.036	billets et demi-billets de	10 dirhams	DH	874.540.365
50.459.674	billets et demi-billets de	50 dirhams	DH	2.522.983.725
219.956.263	billets et demi-billets de	100 dirhams	DH	21.995.626.350
		Total	DH	25.423.086.615

Circulation métallique

En s'établissant à 396,9 millions de dirhams, le montant des monnaies métalliques en circulation a progressé de 39,2 millions de dirhams ou 11 %.

Au 29 décembre 1989, les monnaies en circulation se décomposent comme suit :

a) Or

7.438	pièces de 250 dirhams commémoratives	DH	1.859.500,00
1.716	pièces de 500 dirhams commémoratives	DH	858.000,00

b) Argent

6.377.796	pièces de 1 dirham	DH	6.377.796,00
651.737	pièces de 5 dirhams	DH	3.258.685,00
26.725	pièces de 50 dirhams commémoratives	DH	1.336.250,00
9.004	pièces de 100 dirhams commémoratives	DH	900.400,00
3.804	pièces de 150 dirhams commémoratives	DH	570.600,00
4.592	pièces de 200 dirhams commémoratives	DH	918.400,00

c) Nickel

103.598.341	pièces de 50 centimes	DH	51.799.170,50
164.742.793	pièces de 1 dirham	DH	164.742.793,00
22.656.997	pièces de 5 dirhams	DH	113.284.985,00

d) Bronze d'aluminium

162.231.813	pièces de 5 centimes	DH	8.111.590,65
168.556.607	pièces de 10 centimes	DH	16.855.660,70
129.288.838	pièces de 20 centimes	DH	25.857.767,60

e) Aluminium

17.182.983	pièces de 1 centime	DH	171.829,83
	Total	DH	396.903.428,28

Engagements envers l'extérieur
en or et devises convertibles

Le total de ce chapitre qui ressort à 549,2 millions de dirhams se révèle en recul de 185,3 millions de dirhams. En effet, les «Engagements en devises convertibles» ont régressé de 181,6 millions, les «Engagements en dirhams convertibles» de 1,5 million et le compte des «Organismes internationaux» de 2,2 millions.

Accords de paiement

Le chapitre «Accords de paiement» figure encore pour 0,3 million de dirhams et demeure d'ailleurs sans changement.

Dépôts et autres engagements

Le poste «Dépôts et autres engagements» a enregistré un total de 5.534,7 millions de dirhams en expansion de 1.623,1 millions. Alors que les «comptes de réserves des banques» et les «Autres comptes» se sont accrus respectivement de 1.686,6 millions et 158,9 millions, les «Comptes d'opérations des banques» et les «Autres engagements» ont subi des baisses de 171,4 millions et 51 millions.

Allocations de droits de
tirage spéciaux

Aucune variation n'a affecté ce chapitre qui continue de totaliser un montant de 433,6 millions de dirhams.

Capital et réserves

Le poste «Capital et réserves» figure pour 1.882,7 millions de dirhams en augmentation de plus d'un cinquième par rapport à son niveau d'il y a une année.

Divers

Le solde des «Divers-Passif» a atteint 1.829 millions de dirhams et marqué une hausse de 447,7 millions de dirhams.

(1) Il convient de noter que les billets mutilés repris dans le bilan n'y figurent pas pour leur valeur faciale mais pour celle de leur remboursement.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

BILAN A FIN DECEMBRE 1989 *

ACTIF

		(en dirhams)
Avoirs en or, droits de tirage spéciaux et devises convertibles		4.482.523.401,92
Avoirs en or	124.737.746,10	
Souscription F.M.I– Tranche de réserve	389.404.377,19	
Avoirs en droits de tirage spéciaux	3.720.438,14	
Avoirs en devises convertibles	3.744.523.202,99	
Souscription au Fonds monétaire arabe	220.137.637,50	
Accords de paiement		18.274.092,74
Concours financiers à l'Etat		10.629.392.635,85
Bon du Trésor «Echange monétaire» (1)	100.439.060,00	
Bon du Trésor «Monnaie métallique» (2)	38.419.235,10	
Avances à l'Etat (Article 35, par.4 des Statuts)	5.500.000.000,00	
Avances à l'Etat (Article 35, par.3 des Statuts)	4.266.000.000,00	
Mobilisation de traites douanières et d'obligations cautionnées	724.534.340,75	
Comptes courants postaux		27.812.786,81
Operations de crédit		19.825.663.755,14
Portefeuille d'effets sur le Maroc	582.101.330,64	
Portefeuille d'effets sur l'étranger	3.366.112.818,28	
Avances	15.307.879.354,35	
Effets en cours de recouvrement	569.570.251,87	
Emploi du capital et des réserves (3)		861.160.737,95
Divers		204.701.962,33
Total de l'Actif		36.049.529.372,74

PASSIF

		(en dirhams)
Billets et monnaies en circulation		25.819.990.043,28
Billets	25.423.086.515,00	
Monnaies	396.903.428,28	
Engagements envers l'extérieur en or et en devises convertibles		549.221.418,25
Engagements en or		
Engagements en devises convertibles	342.989.188,32	
Engagements en dirhams convertibles	4.303.690,37	
Organismes internationaux	201.928.539,56	
Accords de paiement		233.956,32
Dépôts et autres		5.534.714.649,76
Compte courant du Trésor public	1.080.437,07	
Banques - comptes opérations	138.815.289,00	
Banques - comptes de réserves	4.269.733.700,00	
Autres comptes	1.008.994.331,80	
Autres engagements	116.090.891,89	
Allocations de droits de tirage spéciaux		433.628.327,61
Capital et réserves		1.882.733.450,32
Capital	30.000.000,00	
Réserves	1.852.733.450,32	
Divers		1.829.007.527,20
Total du Passif		36.049.529.372,74

(*) Après répartition des bénéfices
(1) Article 35, par.1 du dahir du 23 hija 1378 (30 juin 1959).
(2) Article 70 du dahir du 23 hija 1378 (30 juin 1959).
(3) Amortissements déduits.

COMPTE DE PERTES ET PROFITS
DE L'EXERCICE 1989

DEBIT

	(en dirhams)
Dépenses de fonctionnement	251.136.721,10
Charges diverses	83.942.504,56
Dotations aux amortissements	48.008.285,07
Provisions pour investissements	265.500.000,00
	648.587.510,73
Bénéfice net de l'exercice	1.012.792.456,06
	1.661.379.966,79

CREDIT

	(en dirhams)
Produits d'escompte	434.555.309,38
Intérêts	1.083.941.069,85
Commissions	122.482.643,47
Produits divers	20.400.944,09
	1.661.379.966,79

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

ANNEXES

A. 1 - Evolution du produit intérieur brut
(Prix du marché de l'année 1980)

En millions de dirhams	1985	1986 *	1987 *	1988 *	1989**
Activités primaires	**14.482**	**19.801**	**15.219**	**19.872**	**20.075**
Agriculture,sylviculture et pêche	14.482	19.801	15.219	19.872	20.075
Activités secondaires	**26.279**	**26.549**	**26.813**	**29.285**	**29.325**
Industrie extractive	3.624	3.521	3.475	3.834	3.010
Energie et eau(1)	2.749	2.912	3.131	3.377	3.546
Industrie manufacturière	15.504	15.713	16.025	17.302	17.305
Bâtiment et travaux publics	4.402	4.403	4.182	4.772	5.464
Activités tertiaires	**33.061**	**33.906**	**34.993**	**37.070**	**38.315**
Transports et communications	4.862	4.862	5.116	5.373	5.540
Autres services (2)	10.641	11.100	11.507	11.922	12.340
Commerce(3)	17.558	17.944	18.370	19.775	20.435
Production intérieure brute	**73.822**	**80.256**	**77.025**	**86.227**	**87.715**
Administrations publiques	**13.297**	**14.169**	**14.916**	**15.292**	**15.995**
Produit intérieur brut	**87.119**	**94.425**	**91.941**	**101.519**	**103.710**

(1) Combustibles solides, pétrole brut, raffinage de pétrole, électricité et eau.
(2) Hébergement et restauration, autres services marchands non financiers, institutions financières, services bancaires imputés.
(3) Commerce et droits et taxes sur importations nets des subventions.
(*) Chiffres rectifiés.
(**) Chiffres estimes.

Source : Ministère du plan

A.2 - Variations du produit intérieur brut
(Prix du marché de l'année 1980)

Variations en pourcentage par rapport à l'année précédente	1985	1986 *	1987 *	1988 *	1989 **
Activités primaires	**18,5**	**36,7**	**– 23,1**	**30,6**	**1**
Agriculture, sylviculture et pêche	18,5	36,7	– 23,1	30,6	1
Activités secondaires	**5,8**	**1**	**1**	**9,2**	**0,1**
Industrie extractive	– 0,5	– 2,8	– 1,3	10,3	– 21,5
Energie et eau (1)	4,8	5,9	7,5	7,9	5
Industrie manufacturière	7,1	1,3	2	8	–
Bâtiment et travaux publics	7,4	–	– 5	14,1	14,5
Activités tertiaires	**3**	**2,6**	**3,2**	**5,9**	**3,4**
Transports et communications	4,2	–	5,2	5	3,1
Autres services (2)	3,7	4,3	3,7	3,6	3,5
Commerce (3)	2,3	2,2	2,4	7,6	3,3
Production intérieure brute	**6,7**	**8,7**	**– 4**	**11,9**	**1,7**
Administrations publiques	**4,1**	**6,6**	**5,3**	**2,5**	**4,6**
Produit intérieur brut	**6,3**	**8,7**	**– 2,6**	**10,4**	**2,2**

(1) Combustibles solides, pétrole brut, raffinage de pétrole, électricité et eau.
(2) Hébergement et restauration, autres services marchands non financiers, institutions financières, services bancaires imputés.
(3) Commerce et droits et taxes sur importations nets des subventions.
(*) Chiffres rectifiés.
(**) Chiffres estimés.

Source : Ministère du plan

A.3 - Evolution du produit intérieur brut
(Prix courants)

En millions de dirhams	1985	1986*	1987*	1988*	1989**
Activités primaires	**21.498**	**29.526**	**23.992**	**30.949**	**32.046**
Agriculture, sylviculture et pêche	21.498	29.526	23.992	30,949	32.046
Activités secondaires	**43.238**	**49.944**	**51.321**	**61,506**	**66.376**
Industrie extractive	5.629	4.548	3.992	5.128	4.630
Energie et eau (1)	6.190	11.140	11.527	14.122	15.274
Industrie manufacturière	24.032	26.588	28.408	33.119	35.278
Bâtiment et travaux publics	7.387	7.668	7.394	9.137	11.194
Activités tertiaires	**49.934**	**58.709**	**64.854**	**68.439**	**73.546**
Transports et communications	8.323	9.005	10.510	12.030	12.900
Autres services (2)	16.680	18.936	20.243	21.622	23.486
Commerce (3)	24.931	30.768	34.101	37.787	37.160
Production intérieure brute	**114.670**	**138.179**	**140.167**	**160.894**	**171.968**
Administrations publiques	**14.837**	**16.157**	**17.667**	**19.592**	**22.132**
Produit intérieur brut	**129.507**	**154.336**	**157.834**	**180.486**	**194.100**

1) Combustibles solides, pétrole brut, raffinage de pétrole, électricité et eau.
2) Hébergement et restauration, autres services marchands non financiers, institutions financières, services bancaires imputés.
3) Commerce et droits et taxes sur importations nets des subventions.
(*) Chiffres rectifiés
(**) Chiffres estimés.

Source : Ministère du plan

A.4 - Variations du produit intérieur brut
(Prix courants)

Variations en pourcentage par rapport à l'année précédente	1985	1986*	1987*	1988*	1989**
Activités primaires	**27,6**	**37,3**	**– 18,7**	**29**	**3,5**
Agriculture, sylviculture et pêche	27,6	37,3	– 18,7	29	3,5
Activités secondaires	**15,7**	**15,5**	**2,8**	**19,8**	**7,9**
Industrie extractive	6,1	– 19,2	–12,2	28,5	– 9,7
Energie et eau (1)	24,9	80	3,5	22,5	8,2
Industrie manufacturière	15,9	10,6	6,8	16,6	6,5
Bâtiment et travaux publics	15,8	3,8	– 3,6	23,6	22,5
Activités tertiaires	**13,2**	**17,6**	**10,5**	**5,5**	**7,5**
Transports et communications	18,5	8,2	16,7	14,5	7,2
Autres services (2)	14,6	13,5	6,9	6,8	8,6
Commerce (3)	12,6	23,4	10,8	2	6,8
Production intérieure brute	**16,6**	**20,5**	**1,4**	**14,8**	**6,9**
Administrations publiques	**5,9**	**8,9**	**9,3**	**10,9**	**13**
Produit intérieur brut	**15,3**	**19,2**	**2,3**	**14,4**	**7,5**

(1) Combustibles solides, pétrole brut, raffinage de pétrole, électricité et eau.
(2) Hébergement et restauration, autres services marchands non financiers, institutions financières, services bancaires imputés.
(3) Commerce et droits et taxes sur importations nets des subventions.
(*) Chiffres rectifiés
(**) Chiffres estimés.

Source : Ministère du plan

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A.5 - Evolution du produit national brut
(Prix courants)

En millions de dirhams	1985	1986*	1987*	1988*	1989**
Produit intérieur brut	**129.507**	**154.336**	**157.834**	**180.486**	**194.100**
Revenus nets de l'extérieur	2.558	7.604	8.038	5.031	3.700
Revenu national brut disponible	**132.065**	**161.940**	**165.872**	**185.517**	**197.800**
Consommation finale nationale	**104.992**	**125.477**	**128.179**	**142.356**	**152.700**
dont :					
- Ménages résidents	84.475	101.725	103.690	116.027	124.400
- Administrations publiques	20.517	23.752	24.489	26.329	28.300
Epargne nationale brute	**27.073**	**36.463**	**37.693**	**43.161**	**45.100**
Affectation du revenu national brut disponible	**132.065**	**161.940**	**165.872**	**185.517**	**197.800**

(*) Chiffres rectifiés.
(**) Chiffres estimés.
Source : Ministère du plan

A.6 - Compte de biens et services
(Prix courants)

En millions de dirhams	1985	1986*	1987*	1988*	1989**
RESSOURCES					
Revenu national brut disponible	**132.065**	**161.940**	**165.872**	**185.517**	**197.800**
(-) Revenus nets de l'extérieur	2.558	7.604	8.038	5.031	3.700
Produit intérieur brut	**129.507**	**154.336**	**157.834**	**180.486**	**194.100**
Déficit en ressources	**10.608**	**8.924**	**6.063**	**4.542**	**9.600**
Importations de biens et services non facteurs	42.806	41.942	41.582	48.320	53.800
Exportations de biens et services non facteurs	32.198	33.018	35.519	43.778	44.200
Total des ressources disponibles	**140.115**	**163.260**	**163.897**	**185.028**	**203.700**
EMPLOIS					
Consommation totale	**104.992**	**125.477**	**128.179**	**142.356**	**152.700**
Consommation finale privée	84.475	101.725	103.690	116.027	124.400
Consommation publique	**20.517**	**23.752**	**24.489**	**26.329**	**28.300**
Investissements	**35.123**	**37.783**	**35.718**	**42.672**	**51.000**
Formation brute de capital fixe	29.928	32.991	31.632	36.803	44.000
Variation des stocks	+ 5.129	+ 4.792	+ 4.086	+ 5.869	+ 7.000
Total des emplois	**140.115**	**163.260**	**163.897**	**185.028**	**203.700**

(*) Chiffres rectifiés.
(**) Chiffres estimés
Source : Ministère du plan

A.7 - Investissements et épargne
(Prix courants)

En millions de dirhams	1985	1986*	1987*	1988*	1989**
Epargne nationale brute	27.073	36.463	37.693	43.161	45.100
Transferts nets en capital reçus du reste du monde	220	198	128	130	140
Besoin de financement	7.830	1.122	—	—	5.760
Total des ressources	**35.123**	**37.783**	**37.821**	**43.291**	**51.000**
Formation brute de capital fixe	29.928	32.991	31.632	36.803	44.000
Variation des stocks	+ 5.195	+ 4.792	+ 4.086	+ 5.869	+ 7.000
Capacité de financement	—	—	2.103	619	—
Total des emplois	**35.123**	**37.783**	**37.821**	**43.291**	**51.000**

(*) Chiffres rectifiés
(**) Chiffres estimés.
Source : Ministère du plan

A. 8 - Evolution des superficies, des récoltes et des rendements des céréales principales

En milliers d'hectares, en milliers de quintaux et en quintaux à l'hectare	1987 - 1988			1988 - 1989		
	Superficie	Production	Rendement	Superficie	Production	Rendement
Blé tendre	1.212	22.534	18,6	1.460	21.604	14,8
Blé dur	1.105	17.659	16	1.170	17.665	15,1
Orge	2.499	34.540	13,8	2.400	29.986	12,5
Maïs	396	3.580	9	405	4.028	9,9
Total	5.212	78.313	15	5.435	73.283	13,5

Source : Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire

A. 9 - Commercialisation officielle des céréales

En milliers de quintaux	Juin 1987 à mai 1988	Juin 1988 à mai 1989	Juin à décembre 1989
Blé tendre	5.404	9.295	9.695
Blé dur	411	383	330
Orge	866	753	609
Maïs	682	740	910
Total	7.363	11.171	11.544

Source : Office national interprofessionnel des céréales et des légumineuses

A. 10 - Evolution des superficies, des recoltes et des rendements des légumineuses

En milliers d'hectares, en milliers de quintaux et en quintaux à l'hectare	1987 - 1988			1988 - 1989		
	Superficie	Production	Rendement	Superficie	Production	Rendement
Fèves	207	2.320	11,2	212	1.662	7,8
Pois chiches	73	556	7,6	62	437	7
Petits pois	46	387	8,4	51	388	7,6
Lentilles	65	509	7,8	58	223	3,8
Divers	93	731	7,9	106	746	7
Total	484	4.503	9,3	489	3.456	7,1

Source : Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire

A. 11 - Exportations de primeurs

En milliers de tonnes	Oct. 86 - Sept. 87		Oct. 87 - Sept. 88		Oct. 88 - Sept. 89	
	France	Total	France	Total	France	Total
Tomates	71	95	79	89	79	105
Pommes de terre	46	52	46	47	80	99
Autres légumes	6	8	7	8	8	9
Total	123	155	132	144	167	213

Source : Etablissement autonome de contrôle et de coordination des exportations.

A. 12 - Production et exportations d'agrumes

En milliers de tonnes	Oct.86 à Juil.87			Oct 87 à Juil.88			Oct.88 à Juil.89		
	Production*	Exportations		Production*	Exportations		Production	Exportations	
		CEE	Total*		CEE	Total		CEE	Total
Oranges	650	204	315	893	335	440	1.018	354	452
Clementines	290	93	149	300	77	136	420	110	184
Divers	20	4	5	60	3	5	30	5	7
Total	960	301	469	1.253	415	581	1.468	469	643

* Chiffres rectifiés.
Source : Etablissement autonome de contrôle et de coordination des exportations.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 13 - Evolution des cultures de la betterave sucrière et de la production de sucre correspondante

	Superficies récoltées (hectares)	Recolte (tonnes)	Rendement (tonnes/ha)	Production de sucre (tonnes)
1987 - 1988 *				
Gharb	22.560	963.370	42,7	130.400
Tadla	20.150	981.500	48,7	132.300
Doukkala	14.420	893.790	62	117.800
Moulouya	4.110	151.530	36,6	16.600
Total	**61.270**	**2.990 190**	**48,8**	**397.100**
1988 - 1989				
Gharb	24.970	958.630	38,4	131.000
Tadla	20.130	882.500	43,8	116.500
Doukkala	14.300	915.030	64	123.100
Moulouya	3.690	129.020	35	14.500
Total	**63.090**	**2.885.200**	**45,7**	**384.900**

(*) Chiffres rectifiés.

Source : Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire

A.14 - Evolution des cultures de la canne à sucre et de la production de sucre correspondante

	Superf. (hectares)		Rendement	Production	Production de sucre
	Plantée	Récoltée	(tonnes/ha)	(tonnes)	(tonnes)
1987*					
Gharb	15.940	11.980	65,7	787.380	68.800
Moulouya	1.140	960	52,5	50.410	4.500
Total	**17.080**	**12.940**	**64,7**	**837.790**	**73.300**
1988*					
Gharb	15.720	13.980	74,3	1.038.180	103.100
Moulouya	1.230	980	57,3	56.140	8.300
Total	**16.950**	**14.960**	**73,1**	**1.094.320**	**111.400**
1989					
Gharb	15.310	14.200	66	936.680	87.400
Moulouya	1.280	1.020	48,3	49.250	6.400
Total	**16.590**	**15.220**	**64,8**	**985.930**	**93.800**

(*) Chiffres rectifiés.

Source : Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire

A.15 - Evolution des superficies, des recoltes et des rendements de coton brut

En hectares, en quintaux et en quintaux à l'hectare	1987 - 1988			1988 - 1989		
	Superficie	Production	Rendement	Superficie	Production	Rendement
Tadla	12.800	192.400	15	[illegible]	[illegible]	17,2
Doukkala	1.100	17.000	15,5	[illegible]	16.000	17,8
Gharb	2.300	49.000	21,3	[illegible]	75.000	23,4
Haouz	1.300	29.600	22,8	[illegible]	41.300	26,2
Moulouya	200	3.600	18	200	3.000	15
Total	17.700	291.600	16,5	14.900	282.000	18,9

(1) Il s'agit de la production qui a commencé à la fin de la deuxième année citée.

Source : Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire

A.16 - Oléiculture

En tonnes	1986 - 1987	1987 - 1988	1988 - 1989 (1)
Production d'olives	450.000	345.000*	470.000**
Production d'huile	35.000	30.000	47.000

(*) Chiffre rectifié.
(**) Chiffres provisoires.
(1) Il s'agit de la production qui a commencé à la fin de la deuxième année citée.

Source : Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire.

A.17 - Evolution des superficies, des recoltes et des rendements des oléagineux

En milliers d'hectares, en milliers de quintaux et en quintaux à l'hectare	1987 - 1988*			1988 - 1989		
	Superficie	Production	Rendement	Superficie	Production	Rendement
Tournesol	90	870	9,7	114	1.030	9
Arachide	34	650	19,1	–	–	–
Total	124	1.520	12,3			

(*) Chiffres rectifiés

SOURCE : Ministère de l'agriculture et de la reforme agraire.

A. 18 - Production de vins

En milliers d'hectolitres	1987	1988*	1989
Meknès	277	201	368
Kénitra	27	67	43
Casablanca	51	57	60
Oujda	37	29	31
Total	392	354	502

(*) Chiffres rectifiés.

Source : Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire.

A.19 - Elevage - Recensement du cheptel - (1)

En milliers de têtes	1987*	1988*	1989
Bovins	2.912	3.137	3.500
Ovins	12.727	12.733	13.800
Caprins	5.104	5.030	5.100
Total	20.743	20.900	22.400

(*) Chiffres rectifiés.

(1) Il s'agit du recensement effectue en octobre – novembre.

- Abattages contrôlés -

En milliers de têtes et en tonnes	Bovins		Ovins		Caprins		Total	
	Nombre	Poids	Nombre	Poids	Nombre	Poids	Nombre	Poids
1987	608	80.629	2.785	37.270	903	8.549	4.296	126.448
1988*	536	75.991	2.823	40.153	806	7.118	4.165	123.262
1989							ND	ND

(*) Chiffres rectifiés.

Source : Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire

A.20 - Pêches maritimes

En tonnes	1987	1988	1989
Production	**489.700**	**550.100**	**516.600**
- pêche côtière	367.900	423.100	416.200
- pêche hauturière	121.800	127.000	100.400
Consommation locale	**143.400**	**154.000**	151.000
Exportations	**186.100**	**187.000**	**175.800**
- Poisson frais et congelé	57.700	49.000	50.500
- Crustacés et mollusques	69.200	70.900	62.400
- Conserves	52.400	59.200	59.700
- Sous-produits	6.800	7.900	3.200

Source : Ministère des pêches maritimes et de la marine marchande

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 21 - Evolution de la production et des exportations des principaux produits miniers

En milliers de tonnes	Production				Exportations			
	1986	1987	1988*	1989**	1986	1987	1988*	1989**
Anthracite	775	634,2	636,7	504,3	50	20,1	8,9	2,3
Pétrole brut	23,2	18,3	19,9	19,9	–	–	–	–
Indice d'extraction[1] (base 100 en 1982)	**115,7**	**115,1**	**133,3**	**101,5**	–	–	–	–
Phosphates secs	21.427	21.270	25.014	18.067	13.696	13.060	14.260	12.426
Barytine	179,8	126,8	321,6	370	258,1	254,5	391,5	382
Minerai de fer	195,6	279,4	156,4	175,6	117	108,2	88,2	84,7
Minerai de plomb	105,7	104,4	100	88,7	33,9	31,2	38,2	32,5
Manganèse chimique	40,3	42,5	30	32	51,1	43,7	47,7	42
Minerai de cuivre	54,7	41	38	41,6	55,7	45,7	38,4	41
Fluorine	83	78,5	100,5	110,7	76,4	89,8	89,6	110,5
Minerai de zinc	31,8	19,5	21,4	31,5	27,3	20,2	21,6	26,1
Minerai d'antimoine	1,4	1,1	0,6	0,1	1,5	2,5	0,5	–

(1) Cet indice ne concerne que les produits miniers. Les substances à usage énergétique telles que l'anthracite et le pétrole sont comprises dans l'indice de l'énergie.
(*) Chiffres rectifiés.
(**) Chiffres provisoires.

Source : Ministère de l'énergie et des mines

A. 22 - Evolution des valeurs des principales productions minières
(carreau-mine)[1]

En milliers de dirhams	1985	1986	1987	1988*	1989**	En % du total 1989
Phosphates	3.781.770	3.792.579	3.988.000	5.156.511	4.473.800	80,8
Minerai de plomb	347.772	252.761	335.179	326.530	345.200	6,2
Minerai de cuivre	154.449	138.424	95.974	226.403	187.360	3,4
Eaux minérales	93.062	101.536	113.101	120.996	121.680	2,2
Fluorine	66.927	62.665	54.872	78.893	102.430	1,8
Manganèse chimique	48.724	45.791	44.490	41.100	42.464	0,8
Barytine	67.180	20.396	17.500	88.440	88.900	1,6
Minerai de fer	16.195	16.626	19.320	12.669	22.000	0,4
Minerai de zinc	44.745	31.217	25.181	60.030	86.500	1,6
Divers[2]	63.738	72.497	91.332	90.539	67.143	1,2
Total	**4.684.562**	**4.534.492**	**4.784.949**	**6.202.111**	**5.537.477**	**100**

(1) Le prix carreau-mine est égal au prix F.O.B. de la tonne de minerai, diminué des frais de transport, de chargement et de déchargement occasionnés par le transfert du carreau de la mine jusqu'au port d'embarquement.
(2) A l'exclusion du plomb métal et de l'argent métal et non compris l'anthracite, le pétrole et le gaz naturel, ces substances étant comptabilisées dans la production du secteur "énergie".
(*) Chiffres rectifiés.
(**) Chiffres provisoires.

Source : Ministère de l'énergie et des mines

A. 23 - Evolution des indices de la production d'énergie

(Base 100 en 1982)	1986	1987	1988*	1989**	1989/1988 %
Indice général	**113,5**	**116,5**	**124,2**	**133**	**7,1**
- Charbon	105,4	86,3	86,6	65,6	– 20,8
- Pétrole raffiné	99,9	103,5	114,9	128,6	11,9
- Electricité	127	132,4	137,3	146,2	6,1

(*) Chiffres rectifiés.
(**) Chiffres estimés.

Source : Ministère du plan

A. 24 - Evolution de la production d'énergie

	Unités	1986	1987	1988*	1989**	1989/1988 %
Production d'anthracite	1.000 t	775	634,2	636,7	504,3	– 20,8
Production de pétrole brut	1.000 t	23,2	18,3	19,9	19,9	–
Production de gaz naturel	million m³	91	73,7	83,3	83,3	–
Production nette d'énergie électrique	Mkwh	7.105,5	7.463,6	8.326,2	9.034	8,5
- origine hydraulique	Mkwh	625	805,7	915,1	1.134	23,9
- origine thermique	Mkwh	6.480,5	6.657,9	7.411,1	7.900	6,6

(*) Chiffres rectifiés.
(**) Chiffres provisoires.

Source : Ministère de l'énergie et des mines
Office national de l'électricité

A. 25 - Evolution de la balance énergétique

En milliers de "tonnes équivalent pétrole" T.E.P.	1986		1987		1988*		1989**	
	Total	%	Total	%	Total	%	Total	%
Consommation								
- Charbon	900	16,9	1.049	19,3	1.029	17,8	1.129	18
- Produits pétroliers[1]	4.192	78,7	4.126	75,8	4.460	77	4.787	76,2
- Gaz naturel	69	1,3	56	1	63	1	63	1
- Electricité hydraulique	167	3,1	215	3,9	243	4,2	301	4,8
Total	5.328	100	5.446	100	5.795	100	6.280	100
Dont fournis localement:								
- Anthracite	360	58,3	373	56,4	324	50	268	41,2
- Pétrole et gaz naturel	91	14,7	73	11	82	12,6	82	12,6
- Electricité hydraulique	167	27	215	32,6	243	37,4	301	46,2
Total	618	100	661	100	649	100	651	100
Déficit énergétique	**4.710**		**4.785**		**5.146**		**5.629**	
- En pourcentage de la consommation globale		88,4		87,9		88,8		89,6

(*) Chiffres rectifiés.
(**) Chiffres provisoires.
(1) A l'exclusion des produits pétroliers non énergétiques (bitumes, lubrifiants).

Source : Ministère de l'énergie et des mines

A. 26 - Evolution de la consommation d'énergie

	1986	1987	1988*	1989**	1989/1988 %
Produits pétroliers					
- Produits blancs (1 000 m³)	2.320	2.420	2.609	2.697	3,4
. Essence ordinaire	142	139	135	131	– 3
. Essence super	319	340	363	381	5
. Pétrole lampant	62	62	63	59	– 6,3
. Carburéacteur	260	265	271	267	– 1,5
. Gazole	1.537	1.614	1.777	1.859	4,6
- Produits noirs (1.000 t)					
. Fuel-oil	1.866	1.702	1.820	2.045	12,4
- Gaz liquéfiés (1.000 t)	415	454	497	542	9,1
. Butane	391	424	459	497	8,3
. Propane	24	30	38	45	18,4
Electricité (millions kwh)	6.343	6.716	7.516	8.120	8
Charbon (1.000 t)[1]	1.461	1.681	1.647	1.783	8,3
. Anthracite	644	666	579	479	– 17,3
. Charbon importé	817	1.015	1.068	1.304	22,1

(*) Chiffres rectifiés.
(**) Chiffres provisoires.
(1) Y compris les besoins des centrales thermiques.

Sources : Ministère de l'énergie et des mines
Office national de l'électricité

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 27 - Evolution des indices de la production industrielle

(Base 100 en 1982)	Pondération	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1989/1988 %
Ensemble des industries de transformation (sauf bâtiment et travaux publics)	**1.000**	**106,9**	**106,7**	**113**	**117,5**	**121**	**131,3**	**130,8**	**– 0,4**
. Industries alimentaires	105	109,5	106,4	104,9	105,4	112,2	119,4	118	– 1,2
. Autres produits des industries alimentaires	95	110,2	120,3	125,7	130,9	129,9	140,7	150,8	+ 7,2
. Boissons et tabacs	65	108,8	113,6	115,8	112,1	112,7	122,5	123,5	+ 0,8
. Produits textiles et bonneterie	113	106,6	111,7	121,8	140,1	142,5	146,1	143,6	- 1,7
. Habillement à l'exclusion des chaussures	25	111,7	108,1	101,3	112,7	108,7	101	109,7	+ 8,6
. Cuir, articles et chaussures en cuir	28	112,5	101,2	98	94	74	79	81,7	+ 3,4
. Bois et articles en bois	34	102,8	101,2	98,7	98,6	103,5	105,7	112,5	+ 6,4
. Papier et carton	50	105,5	101,8	103	104,7	110,1	118,7	121,4	+ 2,3
. Transformation des minéraux des carrières	117	95,3	87,4	89,2	83,1	88	98,8	111,5	+ 12,9
. Produits de l'industrie métallique de base	18	103,4	97,5	227,2	220,9	228,9	285,5	346,4	+ 21,3
. Ouvrages en métaux	72	107,1	106,9	104,5	96,5	95,7	97,9	105,8	+ 8,1
. Machines et matériel d'équipement	18	94,7	88	109,1	123,9	121,2	107,7	91,5	- 15
. Matériel de transport	37	95,4	74,5	98,9	106,3	101,1	110,5	117,4	+ 6,2
. Matériel électrique et électronique	33	93,6	103,6	122	138,5	134,6	124,5	141,1	+ 13,3
. Matériel de bureau, de mesure, optique, horlogerie	2	84,2	90,9	123,9	117,2	113,3	89,1	134,4	+ 50,9
. Produits de la chimie et parachimie	154	119,4	122,8	126,5	140,9	154,8	184,5	145,2	– 21,3
. Articles en caoutchouc et plastique	32	101,6	103,1	103,7	103,6	113,9	124,1	140,2	+ 13
. Autres industries manufacturières	2	115,5	105,7	87,2	102,6	115,6	116,9	120,9	+ 3,4

Source : Ministère du plan

A. 28 - Evolution des entrées de touristes

	1985	1986	1987	1988*	1989	Variations en pourcentage 1989/1988 %
Tourisme de séjour	**2.180.106**	**2.128.219**	**2.247.809**	**2.841.211**	**3.468.429**	**22,1**
A. Touristes de nationalité étrangère	**1.536.563**	**1.470.637**	**1.566.254**	**1.978.420**	**2.515.251**	**27,1**
Europe	**1.149.329**	**1.223.584**	**1.355.805**	**1.335.196**	**1.267.330**	**– 5,1**
. Français	401.392	393.834	444.663	485.002	466.662	– 3,8
. Espagnols	198.102	286.128	367.153	329.531	292.849	– 11,1
. Britanniques	155.007	166.101	145.961	108.791	93.598	– 14
. Allemands	162.799	156.474	172.418	168.254	159.823	– 5
. Autres	232.029	221.047	225.610	243.618	254.398	4,4
Pays arabes	**202.556**	**130.656**	**68.525**	**492.561**	**1.065.216**	**116,3**
. Maghreb	149.877	81.588	24.155*	445.459	1.011.358	127
Pays d'Amérique	**137.188**	**67.614**	**84.358**	**91.074**	**116.456**	**27,9**
. Etats-Unis	100.735	38.749	58.629	66.564	84.560	27
Autres pays	**47.490**	**48.783**	**57.566**	**59.589**	**66.249**	**11,2**
B. Marocains résidant à l'étranger	**643.543**	**657.582**	**681.555**	**862.791**	**953.178**	**10,5**
Tourisme de croisière	**73.334**	**58.225**	**94.046**	**77.592**	**97.406**	**25,5**
Total	**2.253.440**	**2.186.444**	**2.341.855**	**2.918.803**	**3.565.835**	**22,2**

(*) Chiffres rectifiés.
Source : Ministère du tourisme

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 29 - Evolution de l'indice du cout de la vie (210 articles)
(Base 100 : mai 1972 - avril 1973)

	1988		1989												Variation en %	
	Moy. annuelle	Déc	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct	Nov.	Déc.	Moy. annuelle	Déc. 89 / Déc. 88	1989* / 1988*
Alimentation	396	388,8	391,1	394,3	393,8	396,9	395,2	394	397,1	411,2	418,8	420,7	419	416,2	404	+ 7	+ 2
Habillement	309,4	315,4	318,1	319,5	320	320	320,1	320,5	326,9	322,9	325,2	326,2	329,5	329,8	322,7	+ 4,6	+ 4,3
Habitation	321	327,6	329,5	330,1	331,4	332	332,6	333	333,2	335,5	336,1	336,6	338	339,5	334	+ 3,6	+ 4
Entretien, hygiène et soins	295,7	302,6	303	304,1	309,5	309,7	309,8	311	312,1	313,4	313,1	313,2	317,1	317,2	311,1	+ 4,8	+ 5,2
Transports, loisirs et divers	446,8	453,8	455,5	467,5	468,5	468,2	468,2	469,1	469,8	470,5	470,6	470,6	469,9	470,1	468,2	+ 3,6	+ 4,8
Indice général	**382,4**	**381,6**	**383,6**	**387,9**	**388,2**	**390**	**389,2**	**388,8**	**390,8**	**399,1**	**403,4**	**404,8**	**404,3**	**403**	**394,4**	**+ 5,6**	**+ 3,1**

Variation en pourcentage par rapport à l'année précédente*	1984	1985	1986	1987	1988	1989
Alimentation	+ 13,1	+ 7,6	– 9,3	+ 0,7	+ 0,4	– 2
Habillement	+ 9	+ 6,9	– 5	+ 4,6	+ 5,1	– 4,3
Habitation	+ 10,2	+ 7	– 7,4	+ 4,1	+ 3,7	– 4
Entretien, hygiène et soins	+ 10	+ 7,9	– 7,5	+ 5,6	+ 3,9	– 5,2
Transports, loisirs et divers	+ 14	+ 8,7	– 9,4	+ 6,6	+ 5,4	– 4,8
Indice général	**+ 12,5**	**+ 7,7**	**– 8,8**	**+ 2,8**	**+ 2,3**	**– 3,1**

(*) Moyenne annuelle.

Source : Ministère du plan

A. 30 - Evolution de l'indice des prix de gros (231 articles)
(Base 100 – 1977)

	1988		1989												Variation en %	
	Moy. annuelle	Déc	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Moy annuelle	Déc. 89 / Déc. 88	1989** / 1988**
Secteur agricole	**250,3**	**247,6**	**252,6**	**251**	**254**	**259,7**	**254,7**	**251,6**	**256,8**	**263,5**	**258,5**	**256,5**	**251**	**252**	**255,2**	**+ 1,8**	**+ 2**
Céréales et légumineuses sèches	225,4	225,5	229,5	233,7	235,7	231,9	229,7	227,4	229	229,1	230,8	232,1	233	236,1	231,5	+ 4,7	+ 2,7
Cultures industrielles et oléagineuses	233,2	232,6	234,9	235	238,3	238,7	239,3	238,6	237,8	235,9	236,1	236	224,5	218,2	234,5	– 6,2	+ 0,6
Cultures maraichères	272,1	263,5	263,6	253,6	242,9	242,4	239,2	243	246	250,9	255,9	259,8	269,5	275,6	253,5	+ 4,6	– 6,8
Produits de l'arboriculture et viticulture	325,1	301	304,1	307	315,9	325	329,7	338,5	346,7	367,8	345,2	320,7	239,9	259,3	316,7	– 13,9	– 2,6
Produits de l'élevage	190,9	199,9	192,8	190,1	186,6	208	202,5	192,4	187,9	210,7	208,6	202,2	201	202	198,7	+ 1,1	+ 4,1
Produits de la sylviculture	273	281,3	287,8	289,9	291,6	292	299,1	299,4	299,5	299,6	299,6	299,8	319,2	318,7	299,7	+ 13,3	+ 9,8
Produits de la pêche	342,9	327,2	378,8	365,8	399,1	402,6	357	337,3	389,8	374	343	362,5	401,2	380,5	374,3	+ 16,3	+ 9,2
Secteur industriel	**260 ***	**264,4***	**266,3**	**267**	**268**	**269,5**	**269,8**	**271,5**	**272,5**	**276,1**	**278,7**	**279,3**	**277,6**	**277,8**	**292,9**	**+ 5,1**	**+ 5**
Energie	336	345,1	345,1	345,1	345,1	345,1	345,1	345,3	347	347	347	347	347	347	346,1	+ 0,6	+ 3
Industries alimentaires	228,5	230	232,6	234	235,4	237,3	237,6	240,5	242,1	250,3	254,2	253,3	252,6	252,6	243,6	+ 9,8	+ 6,6
Habillement et textiles	213,2	218,1	218,1	218,1	218,1	218,1	218,1	218,1	218,1	218,1	219,5	219,5	207,9	207,9	216,6	– 2,5	+ 1,6
Industries métallurgiques	312,7	319,8	324	324	326,7	328,2	328,5	331,6	332,2	333,2	332,2	337,3	337,2	337,9	331	+ 5,7	+ 5,9
Autres industries légères	270 *	275,4*	276,1	276,4	276,5	278,8	279	278,9	279,4	280,3	284,8	285	285	285,3	280,5	+ 3,6	+ 3,9
Ensemble	**256,1***	**257,8***	**260,9**	**260,7**	**262,5**	**265,6**	**263,8**	**263,6**	**266,3**	**271,1**	**270,7**	**270,3**	**267,1**	**267,6**	**265,9**	**+ 3,8**	**+ 3,8**

(*) Chiffres rectifiés.
(**) Moyenne annuelle.
Source : Ministère du plan

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 31 - Balance du commerce extérieur

En milliers de tonnes et en millions de dirhams	1987		1988		1989*	
	Tonnage	Valeur	Tonnage	Valeur	Tonnage	Valeur
Importations C.A.F.	13.641	35.271	14.657	39.133	13.848	46.594
Exportations F.O.B.	18.015	23.390	21.254	29.751	18.135	28.271
Solde	+ 4.374	– 11.881	+ 6.597	– 9.382	+ 4.287	– 18.323
Couverture en %	–	66,3	–	76	–	60,7

(*) Chiffres provisoires.

Source : Office des changes

A. 32 - Importations C.A.F.

En milliers de tonnes et en millions de dirhams	1988			1989		
	Tonnage	Valeur	%	Tonnage	Valeur	%
Alimentation, boissons et tabacs	**1.974**	**4.175**	**10,7**	**1.761**	**4.992**	**10,7**
Energie et lubrifiants	**6.263**	**5.156**	**13,2**	**7.216**	**7.157**	**15,4**
. Huile brute de pétrole	5.001	4.380	11,2	5.645	6.094	13,1
Produits bruts	**4.097**	**6.408**	**16,4**	**2.257**	**5.332**	**11,4**
. d'origine animale et végétale	1.030	2.998	7,7	983	3.462	7,4
. d'origine minérale	3.067	3.410	8,7	1.274	1.870	4
Demi-produits	**2.091**	**10.323**	**26,4**	**2.353**	**12.135**	**26**
Produits finis	**232**	**13.071**	**33,3**	**261**	**16.978**	**36,5**
. biens d'équipement	150	8.752	22,3	167	11.960	25,7
- agricoles	(11)	(409)	(1)	(12)	(462)	(1)
- industriels	(139)	(8.343)	(21,3)	(155)	(11.498)	(24,7)
. biens de consommation	82	4.319	11	94	5.018	10,8
Total	**14.657**	**39.133**	**100**	**13.848**	**46.594**	**100**

(*) Chiffres provisoires.

Source : Office des changes

A. 33 - Importations par principaux produits

En millions de dirhams	1985	1986	1987	1988	1989*
Alimentation, boissons et tabacs	**5.106**	**4.329,4**	**3.980**	**4.175,4**	**4.992**
Blé	2.579	1.485,7	1.446,4	1.414,6	1.817,9
Sucre	398,2	411,9	376,5	558,3	672,6
Produits laitiers	292,5	341,9	292,7	350,3	564,3
Thé	551,7	467,8	476,9	586,9	619,4
Café	203,8	297,2	244,3	250	211,4
Tabacs	323,6	442,4	392,5	324,2	460,4
Autres produits	757,2	882,5	750,7	691,1	646
Energie et lubrifiants	**10.809,7**	**5.429,4**	**6.169,6**	**5.155,7**	**7.156,8**
Huile brute de pétrole	9.931,3	4.587,4	5.331,5	4.379,8	6.093,8
Autres produits	878,4	842	838,1	775,9	1.063

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

En millions de dirhams	1985	1986	1987	1988	1989*
Produits bruts	**6.046,6**	**5.604,5**	**5.453,8**	**6.407,5**	**5.332**
Huiles et graines oléagineuses	1.532,4	1.063	665,2	663,4	900,5
Bois bruts	718,4	724,5	916,2	1.145,1	1.234,3
Fibres textiles artificielles et synthétiques	488,9	518	529,7	534,1	605,3
Soufre brut	2.268,2	2.259,1	2.085,4	2.748,2	1.046,7
Autres produits	1.038,7	1.039,9	1.257,3	1.316,7	1.545,2
Demi-produits	**7.422,3**	**7.527**	**8.194**	**10.323**	**12.135,3**
Fils, barres, palplanches profilés en fer ou en acier	390,7	310,9	331,5	397,6	503
Plât, tôles, feuillards en fer ou en acier	760,8	682,9	751,1	880,1	1.074,2
Produits chimiques, engrais, matières colorantes, désinfectants	1.979	2.140,3	2.161,1	2.861,5	2.903,1
Matières plastiques artificielles	634,8	683	794,8	1.053,8	1.132,3
Fils de fibres synthétiques et artificiels pour tissage	443,2	466,8	437,8	483,3	606,8
Papier et cartons	428,1	461,1	551,2	676,7	759,7
Accessoires de tuyauterie	82,8	83,3	90,7	94,2	113,1
Autres produits	2.703,1	2.698,7	3.075,8	3.875,8	5.043,1
Biens d'équipement	**6.532,5**	**8.248,1**	**7.363,3**	**8.751,6**	**11.960,1**
Agricoles	382,1	628,2	494,6	408,9	461,9
Industriels	6.150,4	7.619,9	6.868,7	8.342,7	11.498,2
Biens de consommation	**2.757,8**	**3.469,5**	**4.110**	**4.319,3**	**5.018,2**
Voitures de tourisme(C.K.D. et importations directes)	373,7	533,1	534,8	464	624,2
Parties et pièces détachées pour voitures de tourisme	152,3	189	219,6	254,2	284,2
Appareils récepteurs de radio et de télévision	192,7	283,8	308,2	280,3	286,6
Médicaments	279,6	360,6	365,6	387,8	452,1
Autres produits	1.759,5	2.103	2.681,8	2.933	3.371,1
Total	**38.675,1**	**34.607,9**	**35.270,7**	**39.132,5**	**46.594,4**

(*) Chiffres provisoires.

Source : Office des changes

A. 34 - Exportations F.O.B.

En milliers de tonnes et en millions de dirhams	1988			1989*		
	Tonnage	Valeur	%	Tonnage	Valeur	%
Alimentation,boissons et tabacs	**1.446**	**7.528**	**25,3**	**1.228**	**7.261**	**25,7**
Energie et lubrifiants	**442**	**613**	**2,1**	**456**	**733**	**2,6**
Produits bruts	**15.747**	**6.266**	**21,1**	**13.942**	**6.575**	**23,2**
. d'origine animale et végétale	164	1.130	3,8	166	1.323	4,7
. d'origine minérale	15.583	5.136	17,3	13.776	5.252	18,5
Demi-produits	**3.547**	**8.642**	**29**	**2.410**	**5.940**	**21**
Produits finis	**72**	**6.702**	**22,5**	**99**	**7.762**	**27,5**
. biens d'équipement	9	359	1,2	26	986	3,5
. biens de consommation	63	6.343	21,3	73	6.776	24
Total	**21.254**	**29.751**	**100**	**18.135**	**28.271**	**100**

(*) Chiffres provisoires.

Source : Office des changes

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 35 - Exportations par principaux produits

En millions de dirhams	1985	1986	1987	1988	1989*
Alimentation, boissons et tabacs	**5.494,8**	**6.525,9**	**6.345,7**	**7.527,8**	**7.260,6**
Agrumes	1.492,7	1.725,4	1.454,1	1.609,7	1.168,3
Primeurs	605,1	795,7	867,1	779,1	731,9
Poissons en conserve	722,3	874,4	784,6	904,4	1.002,2
Poissons frais	513,6	869	904,4	881,8	1.018
Crustacés,mollusques et coquillages	982,5	1.047,7	1.288,3	1.612,2	1.563,1
Conserves de légumes et de fruits	561,3	606,2	616,9	666,6	817,5
Jus de fruits et de légumes	251,3	143,5	84	367,9	401
Autres produits	366	464	346,3	706,1	558,6
Energie et lubrifiants	**845,1**	**563,8**	**641,7**	**612,9**	**732,7**
Produits bruts d'origine animale et végétale	**573,7**	**688,5**	**823,5**	**1.129,9**	**1.323,1**
Pâte à papier	145,7	247,2	333,5	505,7	499,8
Plantes et parties de plantes	84,8	100,4	108,7	91,8	95,1
Agar-agar	54,6	54,7	61,8	78,8	95,1
Autres produits	288,6	286,2	319,5	453,6	633,1
Produits d'origine minérale	**5.687,4**	**4.424,1**	**3.783,1**	**5.135,7**	**5.252,3**
Phosphates	4.816	3.747,9	3.080,3	4.154,1	4.148
Minerai de plomb	159,5	96,1	122,6	159,8	125,2
Minerai de cuivre	210	189	206,5	287,1	284,7
Sulfate de barium	157,4	79,1	65,8	112	114
Autres produits	344,5	312	307,9	422,7	580,4
Demi-produits	**5.286,2**	**4.969,3**	**5.601,7**	**8.642,2**	**5.940,4**
Acide phosphorique	3.132,3	3.028	3.583,9	4.672,2	1.454
Engrais naturels et chimiques	1.202,1	914,4	890	2.637,5	2.653,2
Plomb métal	221,4	207,9	251,9	321,2	351
Fils de coton	176,7	233,8	252,8	209,9	214,4
Autres produits	553,7	585,2	623,1	801,4	1.267,8
Produits finis	**3.852,9**	**4.931,9**	**6.194,3**	**6.702**	**7.761,5**
Vêtements confectionnés	1.302,4	1.701,3	2.346,5	2.443,3	2.557,4
Tapis	394,5	473,3	542,1	556	517
Articles de bonneterie	469,1	756,7	1.088,7	1.190,2	1.387,1
Chaussures	324,8	348,5	367,1	475,7	530,8
Autres produits	1.362,1	1.652,1	1.849,9	2.036,8	2.769,2
Total	**21.740,1**	**22.103,5**	**23.390**	**29.750,5**	**28.270,6**

(*) Chiffres provisoires.

Source : Office des changes

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 36 - Répartition des échanges par zones géographiques

En millions de dirhams	Importations C.A.F.		Exportations F.O.B		Soldes	
	1988	1989*	1988	1989*	1988	1989*
Communauté économique européenne	**20.517**	**25.665**	**16.838**	**18.276**	**– 3.679**	**– 7.389**
France	8.681	11.378	7.742	8.283	– 939	– 3.095
Espagne	3.063	4.060	2.130	2.350	– 933	– 1.710
Allemagne fédérale	2.762	2.911	1.677	1.492	– 1.085	– 1.419
Italie	2.163	2.917	1.673	1.789	– 490	– 1.128
Grande-Bretagne	1.155	1.209	870	1.089	– 285	– 120
Pays-Bas	956	1.114	897	952	– 59	– 162
U.E. Belgo-luxembourgeoise	1.196	1.303	1.114	1.609	– 82	+ 306
Portugal	184	257	251	314	+ 67	+ 57
Autres pays de la C.E.E.	357	516	484	398	+ 127	– 118
Autres principaux pays partenaires	**10.914**	**12.920**	**7.100**	**4.917**	**– 3.814**	**– 8.003**
Pays Arabes	4.456	5.992	2.163	2.239	– 2.293	– 3.753
Etats-Unis	2.722	3.165	632	616	– 2.090	– 2.549
Union Soviétique	950	1.639	63	97	– 887	– 1.542
Japon	613	702	1.359	1.301	+ 746	+ 599
Inde	147	95	2.736	555	+ 2.589	+ 460
Canada	2.026	1.327	147	109	– 1.879	– 1.218
Divers	**7.702**	**8.009**	**5.813**	**5.078**	**– 1.889**	**– 2.931**
Total	**39.133**	**46.594**	**29.751**	**28.271**	**– 9.382**	**– 18.323**

(*) Chiffres provisoires.

Source : Office des changes

A. 37 - Balance des paiements avec l'étranger

En millions de dirhams	1988*			1989**		
	Recettes	Dépenses	Soldes	Recettes	Dépenses	Soldes
A. Biens et services	**45.089,3**	**54.433,3**	**– 9.344,0**	**45.030**	**63.550**	**– 18.520**
Marchandises FOB	29.626,0	35.790,9	– 6.164,9	28.270	42.400	– 14.130
Frais de transport et d'assurance sur expéditions internationales	2.373,1	3.560,0	– 1.186,9	2.260	4.190	– 1.930
Autres transports	475,3	574,3	– 99,0	450	550	– 100
Voyages	9.045,0	1.345,0	+ 7.700,0	9.200	1.200	+ 8.000
Revenus des investissements	150,1	8.661,7	– 8.511,6	160	10.360	– 10.200
Transactions gouvernementales	1.138,7	3.315,0	– 2.176,3	1.850	3.650	– 1.800
Autres services	2.281,1	1.186,4	+ 1.094,7	2.840	1.200	+ 1.640
B. Paiements de transferts	**13.656,4**	**556,4**	**+ 13.100,0**	**13.590**	**550**	**+ 13.040**
Privés	11.884,2	201,3	+ 11.682,9	12.240	200	+ 12.040
Publics	1.772,2	355,1	+ 1.417,1	1.350	350	+ 1.000

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

En millions de dirhams	1988*			1989**		
	Recettes	Dépenses	Soldes	Recettes	Dépenses	Soldes
Compte courant (A+B)	**58.745,7**	**54.989,7**	**+ 3.756,0**	**58.620**	**64.100**	**– 5.480**
C. Capitaux non monétaires	**11.242,9**	**12.694,9**	– 1.452,0	**12.660**	**6.576**	**+ 6.084**
Privés	1.077,6	5.768,3	– 4.690,7	2.420	–	+ 2.420
Publics	10.165,3	6.926,6	+ 3.238,7	10.240	6.576	+ 3.664
D. Facilités du FMI.	**1.214,8**	**1.867,6**	**– 652,8**	**1.520**	**2.100**	**– 580**
Total	**71.203,4**	**69.552,2**	**+ 1.651,2**	**72.800**	**72.776**	**+ 24**

(*) Chiffres rectifiés.
(**) Chiffres estimés.

Source : Office des changes

A. 38 - Prévisions de dépenses du budget général

En millions de dirhams	Loi de finances 1988	Loi de finances 1989
Dépenses de fonctionnement	**25.134**	**28.830**
Pouvoirs publics	250	251
Personnel des ministères	16.351	18.866
Matériel des ministères	6.161	5.764
Charges communes	2.032	2.699
Dépenses imprévues et dotations provisionnelles	340	1.250
Dépenses de la dette	**17.301**	**19.946**
Dépenses d'investissement	**16.051**	**13.932**
Budget général	**58.486**	**62.708**

Source : Ministère des finances
Division du budget

A. 39 - Prévisions de recettes du budget général

En millions de dirhams	Loi de finances 1988	Loi de finances 1989
Impôts directs	8.480	11.005
Droits de douane	7.360	8.170
Impôts indirects	13.286	16.383
Enregistrement et timbre	1.620	1.930
Domaines	95	100
Monopoles et exploitations	857	980
Produits divers	1.105	1.861
Recettes en atténuation de dépenses	25	19
Recettes exceptionnelles	-	-
Recettes d'emprunt	18.270	17.830
Fonds de concours	-	-
Recettes d'ordre	50	50
Total	**51.148**	**58.328**

Source : Ministère des finances
Division du budget

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 40 - Evolution des ressources et des charges du Trésor

En millions de dirhams	Situation à fin 1988*	Situation à fin 1989**
I. Ressources ordinaires	**41.624**	**44.086**
Impôts directs	8.982	10.358
Droits de douane	7.289	8.496
Impôts indirects	13.406	14.882
Enregistrement et timbre	1.897	2.022
Monopoles et exploitations	1.264	1.346
Domaines	107	94
Autres recettes	1.718	1.743
Contributions O.C.P.	740	–
Produits pétroliers	6.221	5.145
II. Charges	**47.577**	**54.285**
Dépenses ordinaires	35.895	43.358
Intérêts de la dette publique	9.178	10.847
. intérieure	(4.175)	(4.454)
. extérieure (après rééchelonnement)	(5.003)	(6.393)
Fonctionnement	25.440	27.315
Subventions des prix à la consommation	1.277	1.696
Solde ordinaire	**+ 5.729**	**+ 4.228**
Dépenses d'investissement	**11.682**	**14.427**
Déficit budgétaire	**– 5.953**	**– 10.199**
III. Variation des arriérés	**– 2.220**	**+ 1.982**
Besoin de financement (I-II + III)	**– 8.173**	**– 8.217**
Financement net	**8.173**	**8.217**
Financement extérieur	**3.177**	**2.450**
Dons	–	–
Emprunts extérieurs nets (après rééchelonnement)	3.177	2.450
F.M.I.	**– 653**	**– 594**
Financement intérieur	**5.649**	**6.361**
Emprunts intérieurs	– 896	684
Financement monétaire	6.545	5.677
Dont : (Bank Al-Maghrib)	(1.461)	(605)
(Banques)	(3.517)	(4.264)
(Dépôts au Trésor et au C.C.P)	(1.567)	(808)

(*) Chiffres rectifiés.
(**) Chiffres provisoires.

Source : Ministère des finances
Division du Trésor

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A.41 -Evolution de la masse monétaire et de ses composantes

En millions de dirhams	Fin décembre 1988			Fin décembre 1989		
	Montants	Variations annuelles		Montants	Variations annuelles	
	M.DH	M.DH	%	M.DH	M.DH	%
Monnaie fiduciaire	**21.914**	**1.910**	**9,5**	**24.814**	**2.900**	**13,2**
Monnaie scripturale	**46.278**	**7.070**	**18,0**	**51.210**	**4.932**	**10,7**
Dépôts :						
- à Bank Al-Maghrib	861	327	61,2	1.017	156	18,1
- dans les banques	40.742	5.176	14,6	44.710	3.968	9,7
- au C.C.P. et au Trésor ...	4.675	1.567	50,4	5.483	808	17,3
A. Disponibilités monétaires	**68.192**	**8.980**	**15,2**	**76.024**	**7.832**	**11,5**
B. Quasi-*monnaie*	**18.467**	**2.133**	**13,1**	**20.829**	**2.362**	**12,8**
Masse monétaire (A+B)	**86.659**	**11.113**	**14,7**	**96.853**	**10.194**	**11,8**

A. 42 - Evolution des contreparties de la masse monétaire

En millions de dirhams	Fin décembre 1988			Fin décembre 1989		
	Montants	Variations annuelles		Montants	Variations annuelles	
	M.DH	M.DH	%	M.DH	M.DH	%
Avoirs extérieurs nets	7.519	1.655	28,2	7.542	23	0,3
. Bank Al-Maghrib	4.293	1.308	43,8	3.951	– 342	– 8,0
. Banques de dépôts	3.226	347	12,1	3.591	365	11,3
Creances sur le trésor	44.508	6.545	17,2	50.185	5.677	12,8
. Créances propres de Bank Al-Maghrib	9.644	1.461	17,9	10.249	605	6,3
. Banques (portefeuille d'effets publics)	30.158	3.553	13,4	34.417	4.259	14,1
. Dépôts auprès des comptables publics	4.706	1.531	48,2	5.519	813	17,3
(dont banques)	(31)	(– 36)	(– 53,7)	(36)	(5)	(16,1)
Crédits à l'économie	35.520	3.002	9,2	39.422	3.902	11,0
. Bank Al-Maghrib	8.472	– 52	– 0,6	9.623	1.151	13,6
. Banques de dépôts	27.048	3.054	12,7	29.799	2.751	10,2
Total des contreparties	87.547	11.202	14,7	97.149	9.602	11,0
Divers (*ajustement*)	– 888			– 296		

En pourcentage de la masse monétaire	1987	1988	1989
Monnaie fiduciaire	26,5	25,3	25,6
Monnaie scripturale	51,9	53,4	52,9
Quasi-monnaie	21,6	21,3	21,5

Source : Bank Al-Maghrib.

En pourcentage du total des contreparties	1987	1988	1989
Avoirs extérieurs nets	7,7	8,6	7,8
Créances sur le Trésor	49,7	50,8	51,6
Crédits à l'économie	42,6	40,6	40,6

Source : Bank Al-Maghrib.

A. 43 - Evolution des disponibilités monétaires et quasi-monétaires des entreprises et des particuliers

En millions de dirhams	1988	1989											
	Déc.	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Monnaie fiduciaire	21.914	21.901	21.869	22.137	22.692	22.433	23.229	24.851	25.144	24.460	24.370	24.249	24.814
Monnaie scripturale	46.278	46.890	47.087	47.957	47.765	48.442	48.298	49.541	49.863	48.600	49.153	50.266	51.210
Total des disponibilités monétaires	**68.192**	**68.791**	**68.956**	**70.094**	**70.457**	**70.875**	**71.527**	**74.392**	**75.007**	**73.060**	**73.523**	**74.515**	**76.024**
Quasi-monnaie	18.467	19.128	19.401	19.546	19.424	19.680	19.627	19.256	19.515	20.140	20.444	20.675	20.829
Total des disponibilités monétaires et quasi-monétaires	**86.659**	**87.919**	**88.357**	**89.640**	**89.881**	**90.555**	**91.154**	**93.648**	**94.522**	**93.200**	**93.967**	**95.190**	**96.853**

Source : Bank Al-Maghrib

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 44 - Evolution de la circulation fiduciaire

En millions de dirhams	1988	1989										
	Déc.	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Billets en circulation	22.569	22.527	22.468	22.771	23.369	23.131	23.819	25.723	25.939	25.263	25.068	24.854	25.423
Monnaies divisionnaires	358	358	360	363	367	370	373	378	387	392	395	395	397
Total	**22.927**	**22.885**	**22.828**	**23.134**	**23.736**	**23.501**	**24.192**	**26.101**	**26.326**	**25.655**	**25.463**	**25.249**	**25.820**
à déduire : Encaisses des banques et des comptables publics	−1.013	984	− 959	− 997	− 1.044	− 1.068	− 963	− 1.250	− 1.182	− 1.195	− 1.093	1.000	− 1.006
Total	**21.914**	**21.901**	**21.869**	**22.137**	**22.692**	**22.433**	**23.229**	**24.851**	**25.144**	**24.460**	**24.370**	**24.249**	**24.814**

Source : Bank Al-Maghrib.

A. 45 - Evolution de la monnaie scripturale et de la quasi-monnaie

En millions de dirhams	1988	1989										
	Déc.	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Monnaie scripturale													
Dépôts à vue à l'Institut d'émission	861	941	1.462	1.373	1.555	1.371	1.285	1.157	1.166	1.183	1.094	1.121	1.017
Dépôts à vue dans les banques de dépôts	40.742	40.873	40.715	41.659	41.329	41.907	41.793	43.039	43.270	41.961	42.649	43.603	44.710
Total des dépôts à vue du système bancaire	**41.603**	**41.814**	**42.177**	**43.032**	**42.884**	**43.278**	**43.078**	**44.196**	**44.436**	**43.144**	**43.743**	**44.724**	**45.727**
Dépôts aux Chèques postaux	1.207	1.242	1.201	1.257	1.290	1.321	1.280	1.303	1.365	1.368	1.245	1.285	1.406
Dépôts au Trésor	3.468	3.834	3.709	3.668	3.591	3.843	3.940	4.042	4.062	4.088	4.165	4.257	4.077
Total	**4.675**	**5.076**	**4.910**	**4.925**	**4.881**	**5.164**	**5.220**	**5.345**	**5.427**	**5.456**	**5.410**	**5.542**	**5.483**
Quasi-monnaie													
Dépôts à terme	18.467	19.128	19.401	19.546	19.424	19.680	19.627	19.256	19.515	20.140	20.444	20.675	20.829
Total	**18.467**	**19.128**	**19.401**	**19.546**	**19.424**	**19.680**	**19.627**	**19.256**	**19.515**	**20.140**	**20.444**	**20.675**	**20.829**
Total général	**64.745**	**66.018**	**66.488**	**67.503**	**67.189**	**68.122**	**67.925**	**68.797**	**69.378**	**68.740**	**69.597**	**70.941**	**72.039**

Source : Bank Al-Maghrib.

A. 46 - Evolution des dépôts à vue dans les banques de dépôts

En millions de dirhams	1988	1989										
	Déc.	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Comptes de chèques	21.063	21.018	21.371	21.628	22.118	22.507	23.048	23.697	22.848	22.343	22.458	22.908	23.329
Comptes courants	11.065	10.974	10.335	10.642	10.051	10.225	9.691	9.962	10.452	10.065	10.401	10.485	11.403
Comptes sur carnets	6.160	6.412	6.574	6.631	6.751	6.854	6.877	7.087	7.202	7.278	7.430	7.568	7.629
Autres dépôts	2.454	2.469	2.435	2.758	2.409	2.321	2.177	2.293	2.768	2.275	2.360	2.642	2.349
Total	**40.742**	**40.873**	**40.715**	**41.659**	**41.329**	**41.907**	**41.793**	**43.039**	**43.270**	**41.961**	**42.649**	**43.603**	**44.710**

Source : Bank Al-Maghrib.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 47 - Evolution des contreparties des disponibilités monétaires et quasi-monétaires

En millions de dirhams	1988	1989											
	Déc.	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Avoirs extérieurs nets													
Institut d'Emission	4.293	4.619	4.667	2.621	3.607	3.469	2.761	2.895	3.189	5.092	3.196	3.788	3.951
Banques de dépôts (1)	3.226	3.001	3.043	2.367	3.054	2.985	2.937	3.386	3.457	3.315	3.366	3.224	3.591
Total	**7.519**	**7.620**	**7.710**	**4.988**	**6.661**	**6.454**	**5.698**	**6.281**	**6.646**	**8.407**	**6.562**	**7.012**	**7.542**
Créances sur le Trésor													
Créances nettes de l'Institut d'Emission	9.644	9.544	10.983	10.817	10.947	10.728	10.640	11.131	10.744	5.232	6.579	6.671	10.249
Portefeuille d'effets publics du système bancaire	30.158	31.196	30.100	31.643	30.635	30.440	31.877	33.365	34.109	36.281	37.885	38.025	34.417
Dépôts des banques au Trésor	31	48	43	49	49	49	35	100	74	67	44	28	36
Créances des entreprises et des particuliers	4.675	5.076	4.910	4.925	4.881	5.164	5.220	5.345	5.427	5.456	5.410	5.542	5.483
Total	**44.508**	**45.864**	**46.036**	**47.434**	**46.512**	**46.381**	**47.772**	**49.941**	**50.354**	**47.036**	**49.918**	**50.266**	**50.185**
Crédits à l'économie													
Institut d'Emission	8.472	8.320	8.005	9.908	8.255	8.406	8.285	8.462	8.743	9.021	9.079	8.891	9.623
Banques de dépôts (2)	27.048	27.204	27.655	28.445	28.700	29.409	29.381	29.544	29.364	28.618	28.889	29.506	29.799
Total	**35.520**	**35.524**	**35.660**	**38.353**	**36.955**	**37.815**	**37.666**	**38.006**	**38.107**	**37.639**	**37.968**	**38.397**	**39.422**
Total	**87.547**	**89.008**	**89.406**	**90.775**	**90.128**	**90.650**	**91.136**	**94.228**	**95.107**	**93.082**	**94.448**	**95.675**	**97.149**
Balance des élèments divers	– 888	–1.089	–1.049	–1.135	– 247	– 95	+ 18	– 580	– 585	+ 118	– 481	– 485	– 296
Total des contreparties des disponibilités monétaires et quasi-monétaires	**86.659**	**87.919**	**88.357**	**89.640**	**89.881**	**90.555**	**91.154**	**93.648**	**94.522**	**93.200**	**93.967**	**95.190**	**96.853**

(1) Y compris les créances nées sur l'étranger.
(2) Non compris les créances nées sur l'étranger.

Source : Bank Al-Maghrib.

A. 48 - Evolution des avoirs extérieurs (1)

En millions de dirhams	1988	1989											
	Déc.	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Réserves internationales													
Avoirs en or de l'Institut d'émission	125	125	125	125	125	125	125	125	125	125	125	125	125
Avoirs en devises convertibles de l'Institut d'Emission	4.264	4.459	4.575	2.760	3.430	3.380	2.670	2.782	2.964	4.980	3.265	3.829	3.744
Disponibilités en D.T.S	3	88	7	1	78	2	3	3	81	4	4	4	4
Souscription tranche de réserve F.M.I.	390	390	390	390	390	390	390	390	390	390	390	390	390
Souscription F.M.A.	228	227	227	226	225	225	224	224	223	223	222	221	220
Total	**5.010**	**5.289**	**5.324**	**3.502**	**4.248**	**4.122**	**3.412**	**3.524**	**3.783**	**5.722**	**4.006**	**4.569**	**4.483**

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

En millions de dirhams	1988	1989										
	Déc.	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept	Oct.	Nov.	Déc.
Autres avoirs extérieurs													
Devises inconvertibles de l'Institut d'Emission	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18
Avoirs extérieurs bruts des banques de dépôts	4.068	3.823	3.910	3.343	4.007	3.890	3.802	4.249	4.346	4.357	4.335	4.230	4.618
Total	**4.086**	**3.841**	**3.928**	**3.361**	**4.025**	**3.908**	**3.820**	**4.267**	**4.364**	**4.375**	**4.353**	**4.248**	**4.636**
Total des avoirs bruts	**9.096**	**9.130**	**9.252**	**6.863**	**8.273**	**8.030**	**7.232**	**7.791**	**8.147**	**10.097**	**8.359**	**8.817**	**9.119**
Engagements extérieurs													
Recours au crédit FMI	204	204	204	204	204	204	202	202	202	202	202	202	202
Autres engagements de l'Institut d'Emission	531	484	471	695	455	467	467	445	410	446	626	597	347
Dont :													
(en devises inconvertibles)	(-)	(-)	(-)	(-)	(-)	(-)	(-)	(-)	(-)	(-)	(-)	(-)	(-)
Engagements des banques de dépôts	842	822	867	976	953	905	865	863	839	1.042	969	1.006	1.028
Total	**1.577**	**1.510**	**1.542**	**1.875**	**1.612**	**1.576**	**1.534**	**1.510**	**1.501**	**1.690**	**1.797**	**1.805**	**1.577**
Total des avoirs extérieurs nets	**7.519**	**7.620**	**7.710**	**4.988**	**6.661**	**6.454**	**5.698**	**6.281**	**6.646**	**8.407**	**6.562**	**7.012**	**7.542**

(1) Y compris les créances nées sur l'étranger.

Source : Bank Al-Maghrib

A. 49 - Evolution des créances sur le Trésor

En millions de dirhams	1988	1989										
	Déc.	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Créances propres de l'Institut d'Emission													
- Avances à l'Etat	8.798	8.798	9.766	9.766	9.766	9.766	9.766	9.766	9.766	5.500	5.500	5.500	9.766
- Bons du Trésor (échange monétaire et monnaies divisionnaires)	139	139	139	139	139	139	139	139	139	139	139	139	139
- Traites douanières et obligations cautionnées	1.158	1.062	1.492	1.316	1.471	1.231	1.156	1.608	1.258	–	1.345	1.423	724
- Avances sur bons C.N.C.A.	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
- C.C.P. de Bank Al-Maghrib	31	27	28	37	27	27	27	27	27	27	27	27	28
Total brut	**10.126**	**10.026**	**11.425**	**11.258**	**11.403**	**11.163**	**11.088**	**11.540**	**11.190**	**5.666**	**7.011**	**7.089**	**10.657**
- à déduire : Compte courant du Trésor et encaisses des comptables publics	– 482	– 482	– 442	– 441	– 456	– 435	– 448	– 409	– 446	– 434	– 432	– 418	– 408
Total net	**9.644**	**9.544**	**10.983**	**10.817**	**10.947**	**10.728**	**10.640**	**11.131**	**10.744**	**5.232**	**6.579**	**6.671**	**10.249**

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

En millions de dirhams	1988	1989										
	Déc.	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Effets publics													
- Institut d'Emission	4.123	4.150	3.120	4.845	5.721	6.347	7.919	9.625	9.925	12.204	12.335	12.300	8.593
- Banques de dépôts	26.035	27.046	26.980	26.798	24.914	24.093	23.958	23.740	24.184	24.077	25.550	25.725	25.824
Total	**30.158**	**31.196**	**30.100**	**31.643**	**30.635**	**30.440**	**31.877**	**33.365**	**34.109**	**36.281**	**37.885**	**38.025**	**34.417**
Dépôts des banques au Trésor	**31**	**48**	**43**	**49**	**49**	**49**	**35**	**100**	**74**	**67**	**44**	**28**	**36**
Créances des entreprises et des particuliers - (Contrevaleur des dépôts aux chèques postaux et au Trésor)	**4.675**	**5.076**	**4.910**	**4.925**	**4.881**	**5.164**	**5.220**	**5.345**	**5.427**	**5.456**	**5.410**	**5.542**	**5.483**
Total des créances nettes sur le Trésor	**44.508**	**45.864**	**46.036**	**47.434**	**46.512**	**46.381**	**47.772**	**49.941**	**50.354**	**47.036**	**49.918**	**50.266**	**50.185**

Source : Bank Al-Maghrib.

A. 50 - Crédits à l'économie financés sur ressources monétaires (1)

En millions de dirhams	1988	1989										
	Déc.	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Institut d'Emission													
Escompte	1.807	1.500	1.611	1.808	1.584	1.557	1.479	1.781	1.890	1.903	1.947	1.795	2.355
Avances	6.033	6.292	6.068	6.168	6.247	6.237	6.276	6.349	6.488	6.546	6.630	6.666	6.699
Effets en cours de recouvrement	632	528	326	1.932	424	612	530	332	365	572	502	430	569
Total	**8.472**	**8.320**	**8.005**	**9.908**	**8.255**	**8.406**	**8.285**	**8.462**	**8.743**	**9.021**	**9.079**	**8.891**	**9.623**
Banques de dépôts													
Crédits à court terme	21.880	21.977	22.381	23.059	23.218	23.821	23.628	23.632	23.235	22.353	22.505	22.957	22.984
Crédits à moyen terme	3.702	3.741	3.773	3.874	3.964	4.059	4.205	4.352	4.534	4.608	4.712	4.847	5.065
Crédits à long terme	1.466	1.486	1.501	1.512	1.518	1.529	1.548	1.560	1.595	1.657	1.672	1.702	1.750
Total	**27.048**	**27.204**	**27.655**	**28.445**	**28.700**	**29.409**	**29.381**	**29.544**	**29.364**	**28.618**	**28.889**	**29.506**	**29.799**
Total des crédits à l'économie	**35.520**	**35.524**	**35.660**	**38.353**	**36.955**	**37.815**	**37.666**	**38.006**	**38.107**	**37.639**	**37.968**	**38.397**	**39.422**

(1) Non compris les créances nées sur l'étranger, incluses dans les avoirs extérieurs.

Source : Bank Al-Maghrib.

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 51 - Emplois et ressources des banques de dépôts
(Banques inscrites et Crédit populaire)

En millions de dirhams	Fin déc. 87	Fin juin 88	Fin déc. 88	Fin juin 89	Fin déc. 89
EMPLOIS					
1. Avoirs liquides	**2.174***	**2.741***	**3.593***	**4.299**	**5.233**
Valeurs en caisse	623	505	628	616	825
Bank Al-Maghrib	76	121	379	104	136
Réserve monétaire et comptes bloqués	1.475	2.115	2.586	3.579	4.272
2. Créances sur le Trésor	**26.672**	**34.043**	**30.189**	**31.912**	**34.308**
Dépôts et assimilés	67	54	31	35	36
Bons du Trésor	26.605	33.989	30.158	31.877	34.272
3. Crédits à l'économie	**28.261**	**29.543**	**31.542**	**33.485**	**35.563**
Court terme (1)	24.252	25.193	26.374	27.732	28.748
Moyen terme	2.719	3.026	3.702	4.205	5.065
Long terme	1.290	1.324	1.466	1.548	1.750
4. Concours aux organismes financiers spécialisés	**436**	**419**	**484**	**350**	**377**
5. Titres en portefeuille	**6.298**	**6.203**	**6.925**	**7.986**	**8.564**
Participations	623	774	717	1.165	1.297
Autres titres	5.675	5.429	6.208	6.821	7.267
6. Avoirs extérieurs (2)	**754**	**1.106**	**955**	**871**	**912**
Monnaies	168	151	162	191	185
Banques et correspondants à l'étranger	586	955	793	680	727
7. Immobilisations	**1.849**	**1.862**	**2.143**	**2.217**	**2.618**
Total	**66.444***	**75.917***	**75.831***	**81.120**	**87.575**
RESSOURCES					
1. Capital et réserves	**3.513**	**4.080**	**4.477**	**5.012**	**5.449**
2. Provisions	**782**	**730**	**641**	**775**	**580**
3. Dépôts à vue	**35.566**	**38.225**	**40.742**	**41.793**	**44.710**
Comptes de chèques	18.729	21.201	21.063	23.048	23.329
Comptes courants	9.661	9.379	11.065	9.691	11.403
Comptes sur carnets	4.722	5.421	6.160	6.877	7.629
Autres dépôts	2.454	2.224	2.454	2.177	2.349
4. Dépôts à échéance	**16.334**	**16.894**	**18.467**	**19.627**	**20.829**
Comptes et bons à échéance fixe	16.334	16.894	18.467	19.627	20.829
5. Engagements extérieurs	**549**	**872**	**842**	**865**	**1.027**
Comptes en devises (à vue et à terme)	318	350	436	521	645
Banques et correspondants à l'étranger	231	522	406	344	382
6. Concours de l'Institut d'Emission	**7.682**	**12.447**	**8.244**	**11.700**	**12.492**
Sur effets publics	3.554	9.149	4.123	7.919	8.448
Sur effets privés	4.128	3.298	4.121	3.781	4.044
7. Concours des organismes financiers spécialisés	**7**	**177**	**19**	**44**	**–**
8. Ressources diverses nettes	**2.011***	**2.492***	**2.399***	**1.304**	**2.488**
Total	**66.444***	**75.917***	**75.831***	**81.120**	**87.575**
(1) Y compris les créances nées sur l'étranger	2.673	2.714	3.113	2.931	3.786

(2) A l'exclusion des créances nourries par les banques ou réescomptées.
(*) Chiffres rectifiés.

Source : Bank Al-Maghrib

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

consolidés des organismes financiers spécialisés

	Fin* Déc.1987	Fin* Déc.1988	Fin Déc.1989
EMPLOIS			
1. Encaisses et valeurs à recevoir	**89**	**154**	**117**
2. Créances sur le Trésor	**2.662**	**3.545**	**5.421**
Dépôts à vue et assimilés	435	176	282
Bons et obligations d'Etat	2.227	3.369	5.139
3. Créances sur les banques	**375**	**555**	**357**
Dépôts à vue	138	250	133
Dépôts à terme et prêts	237	305	224
4. Crédits à l'économie	**18.210**	**20.682**	**23.117**
Court terme	2.887	3.662	3.754
dont : Billets de Trésor	(619)	(1.034)	(825)
Moyen et long terme	15.323	17.020	19.363
5. Crédits aux caisses de crédit populaire	**204**	**261**	**162**
6. Titres en portefeuille	**3.071**	**3.105**	**3.291**
Participation	554	574	825
Autres titres	2.517	2.531	2.466
7. Immobilisations	**519**	**650**	**796**
8. Emplois divers nets	**2.314**	**2.076**	**1.731**
Total	**27.444**	**31.028**	**34.992**
RESSOURCES			
1. Fonds propres	**2.715**	**3.256**	**4.064**
Dont :			
Dotations de l'Etat	(94)	(94)	(94)
Provisions pour dépréciation	(621)	(379)	(656)
2. Concours de l'Etat	**602**	**610**	**617**
3. Emprunts extérieurs et prêts	**9.116**	**9.486**	**9.641**
4. Emprunts intérieurs	**5.717**	**6.786**	**7.853**
- Obligations et bons	5.281	6.302	7.476
Obligations	1.618	1.811	2.166
Bons	3.663	4.491	5.310
- Prêts et avances d'actionnaires	436	484	377
5. Dépôts à court terme	**9.294**	**10.890**	**12.817**
Dont dépôts collectés (1)	(1.051)	(1.575)	(2.441)
6. Ressources diverses nettes	–	–	–
Total	**27.444**	**31.028**	**34.992**

(*) Chiffres rectifiés.
(1) Dépôts collectés par la Caisse Nationale de Crédit Agricole.
Source : Bank Al Maghrib.

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com (non officielle). Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 53 - Crédits à l'économie distribués par les banques de dépôts

En millions de dirhams	1988	1989											
	Déc.	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Crédits de trésorerie	**17.656**	**17.795**	**18.184**	**18.408**	**18.843**	**19.379**	**18.886**	**19.281**	**18.895**	**18.126**	**18.278**	**18.362**	**18.741**
Facilités de caisse	9.750	10.365	10.990	11.206	11.883	12.517	11.511	11.711	11.231	10.623	10.684	10.805	10.578
Créances commerciales sur le Maroc	3.462	3.082	2.965	3.116	2.884	2.889	3.377	3.229	3.212	3.169	3.323	3.335	3.906
Avances sur marchandises et warrants	2.439	2.513	2.444	2.516	2.453	2.309	2.271	2.714	2.734	2.624	2.537	2.609	2.570
Escompte de chèques	721	614	636	427	358	420	376	314	321	316	292	300	244
Divers	1.284	1.221	1.149	1.143	1.265	1.244	1.351	1.313	1.397	1.394	1.442	1.313	1.443
Autres crédits	**14.370**	**13.990**	**14.145**	**14.904**	**14.640**	**14.620**	**14.949**	**15.349**	**15.728**	**15.867**	**16.065**	**16.330**	**17.199**
Crédits à l'équipement	2.606	2.649	2.680	2.785	2.890	2.992	3.092	3.240	3.373	3.458	3.530	3.644	3.876
Crédits à l'exportation	4.818	4.569	4.633	4.990	4.708	4.615	4.694	4.928	5.106	5.197	5.306	5.374	5.920
Crédits à l'habitat	2.449	2.444	2.459	2.481	2.480	2.492	2.570	2.586	2.683	2.699	2.738	2.774	2.803
Crédits à la consommation	1.162	1.221	1.156	1.192	1.212	1.206	1.260	1.288	1.277	1.264	1.301	1.317	1.341
Concours aux établissements financiers spécialisés	484	408	488	361	374	365	350	374	355	381	363	377	377
Créances douteuses et contentieuses	1.671	1.705	1.715	1.920	1.939	1.942	1.923	1.855	1.880	1.830	1.795	1.840	1.801
Divers	1.180	994	1.014	1.175	1.037	1.008	1.060	1.078	1.054	1.038	1.032	1.004	1.081
Total*	**32.026**	**31.785**	**32.329**	**33.312**	**33.483**	**33.999**	**33.835**	**34.630**	**34.623**	**33.993**	**34.343**	**34.692**	**35.940**
*dont													
Crédits à court terme	26.858	26.558	27.055	27.926	28.001	28.411	28.082	28.718	28.494	27.728	28.056	28.143	29.125
Crédits à moyen terme	3.702	3.741	3.773	3.874	3.964	4.059	4.205	4.352	4.534	4.608	4.615	4.847	5.065
Crédits à long terme	1.466	1.486	1.501	1.512	1.518	1.529	1.548	1.560	1.595	1.657	1.672	1.702	1.750

Source : Bank Al-Maghrib.

A. 54 - Evolution des recours des banques à l'Institut d'Emission

En millions de dirhams	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
1987												
- Recours sur effets publics	4.219	3.650	3.378	3.470	4.665	4.099	5.029	5.313	4.640	7.150	7.093	3.554
- Recours sur effets privés	3.926	3.872	4.005	3.765	3.634	3.488	3.924	3.709	3.788	3.940	3.754	4.128
- Recours sur effets à moyen terme	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total(1)	**8.145**	**7.522**	**7.383**	**7.235**	**8.299**	**7.587**	**8.953**	**9.022**	**8.428**	**11.090**	**10.847**	**7.682**
Moyenne quotidienne des recours	7.521	7.571	7.088	7.076	7.349	7.746	8.277	9.209	8.824	10.026	11.028	9.909
1988												
- Recours sur effets publics	4.092	5.036	5.077	4.747	5.440	9.149	7.811	7.220	6.641	6.401	9.608	4.123
- Recours sur effets privés	3.704	3.667	3.511	3.391	3.161	3.298	3.283	3.720	3.656	3.433	3.839	4.121
- Recours sur effets à moyen terme	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total(1)	**7.796**	**8.703**	**8.588**	**8.138**	**8.601**	**12.447**	**11.094**	**10.940**	**10.297**	**9.834**	**13.447**	**8.244**
Moyenne quotidienne des recours	7.554	8.422	8.425	8.468	8.482	11.293	11.076	10.726	10.801	9.978	12.165	10.003

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

En millions de dirhams	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
1989												
- Recours sur effets publics	4.150	3.120	4.845	5.721	6.347	7.919	9.608	9.925	12.203	12.317	12.300	8.448
- Recours sur effets privés	3.818	3.948	4.165	3.801	3.665	3.713	4.052	4.314	4.336	3.462	3.212	3.900
- Recours sur effets à moyen terme	–	–	–	–	60	68	80	95	114	141	98	144
Total(1)	**7.968**	**7.068**	**9.010**	**9.522**	**10.072**	**11.700**	**13.740**	**14.334**	**16.653**	**15.920**	**15.610**	**12.492**
Moyenne quotidienne des recours	8.168	7.853	8.189	8.790	9.784	10.834	12.643	14.455	13.952	16.015	15.880	12.065

(1) Recours en fin de mois.

Source : Bank Al-Maghrib.

A. 55 - Structure des taux d'intérêt créditeurs
(taux annuels en pourcentage)

	Taux en vigueur Au 31.12.89
1. Banques de dépôts .	
A. Comptes à vue :	
Comptes ordinaires	Non rénumérés
Compagnies d'assurances, réassurances, organismes de prévoyance	5
B. Comptes sur carnets	8,5 (min)
C. Dépôts en dirhams convertibles	Taux libre
D. Comptes à terme et bons de caisse	
à 3 mois	8,5 (min)
à 6 mois	10,5 (min)
au-delà de 6 mois	Taux libre
2. Caisse d'épargne nationale	9
3. Organismes financiers spécialisés	
A. Crédit immobilier et hôtelier :	
Bons à 5 ans souscrits par les banques	9
Obligations 15 ans	11
B. Banque nationale pour le développement économique :	
Bons à 5 ans souscrits par les banques	9
Obligations à 15 ans	11
C. Caisse nationale de crédit agricole	
Dépôts à vue	5 (max)
Comptes sur carnets	9 (max)
Bons à un an souscrits par les banques	4,25
4. Billets de trésorerie	Taux libre

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 55 (suite) - Structure des taux d'intérêt créditeurs
(taux annuels en pourcentage)

	Taux en vigueur Au 31.12.89
5. Trésor	
A. Bons sur formules émis dans le public	
- à 6 mois	9,5
- à 2 ans	11
- à 3 ans	12
- à 5 ans	12 - 13
B- Bons en compte courant (réservés aux banques et aux organismes financiers)	
Marché monétaire	
- Emissions permanentes	Taux variable
- Emissions par adjudications	Taux du marché
Plancher d'effets publics	
. à 6 mois	4,25
. à 1 ans	4,25
. à 5 ans	9,75 - 10
C. Bons au porteur émis en emploi des comptes capital de non-résidents :	
. 5 ans	7,5
D. Bons émis en emploi de la "réserve d'investissement"	
. à 10 ans nominatifs	8
E. Obligations d'Etat, ou garanties par l'Etat:	
.10 ans	10,5 (1)
.15 ans	11,5

(1) Aucune émission n'a été effectuée depuis 1985

A. 56 - Structure des taux de refinancement de Bank Al-Maghrib
(Taux annuels en pourcentage)

	Taux en vigueur Au 31.12.89
A. Facilités aux banques de dépôts	
a) Escompte d'effets privés :	
Créances nées et crédits de préfinancement des exportations	7
Papier représentatif d'avances sur marchandises accordées aux organismes coopératifs agricoles	6
b) Avances sur le marché monétaire (effets publics ou privés)	Taux variable
c) Avances spéciales accordées aux banques	18
d) Moyen terme bancaire (avec ou sans garantie de l'Etat ou de la Caisse Centrale de Garantie)	7
B. Concours à l'Etat	
En dehors des avances conventionnelles et statutaire, Bank Al-Maghrib accorde au Trésor d'autres concours aux conditions suivantes :	
Avances sur bons C.N.C.A.	8,5
Mobilisation de traites douanières	8,5
Avances sur obligations cautionnées	8,5

A. 57 - Structure des taux d'intérêt débiteurs
(Taux annuels en pourcentage)

	Taux en vigueur Au 31.12.1989	
	Maximum	Unique
1. Banques de dépôts		
A. Crédits à court terme		
- Mobilisables		
Créances nées sur l'étranger	9	
Crédits de préfinancement des exportations	9	
Crédits avalisés par la Caisse marocaine des marchés	11 (1)	
Warrants céréales (SCAM-CMA)	8	
Autres crédits mobilisables (2)	12	
- Non mobilisables		
Tous crédits	13	
B. Crédits à moyen terme		
- Mobilisables		
Prêts conjoints octroyés à certains promoteurs	9	
Autres crédits mobilisables (2)	12	
- Non mobilisables		
Habitat (VIT jusqu'à 500.000 DH) (durée n'excédant pas 7 ans)	12	
Autres	13,5	
C. Crédits à long terme		
Tous crédits	14	
D. Encaissement avec crédit immédiat		
(escompte de chèques)	13 (3)	
2. Banque nationale pour le développement économique		
A. Crédits à moyen terme (jusqu'à 7 ans)		12
B. Crédits à long terme		13
C. Leasing		13
D. Petite moyenne industrie		12

(1) Il s'agit des crédits comportant la signature de la Caisse marocaine des marchés. A ce taux unique s'ajoutent pour les "avals inconditionnels" les commissions perçues par la Caisse fixées à 2 % pour les opérations de préfinancement, 1,70 % pour les acceptations d'accompagnement 1,40 % pour les acceptations de mobilisation. Pour les crédits sous forme "d'avals conditionnels", les taux appliqués ne devront pas dépasser 10,5 % pour les crédits de préfinancement 10,20 % pour les crédits d'accompagnement et 9,90 % pour les crédits de mobilisation. A ces taux, s'ajoute une commission fixe de 0,50 % pour la couverture des frais de gestion des dossiers
(2) Le taux des crédits à moyen terme "exportation et "fournisseur" est fixé à 9 %.
(3) Avec un minimum de 2 dirhams par chèque déplacé, bancable ou non, et de 5 dirhams pour les chèques sur l'etranger.

A. 57 (suite) - Structure des taux d'intérêt débiteurs
(taux annuels en pourcentage)

3. Caisse nationale de crédit agricole (1)

	Taux en vigueur Au 31.12.89
A. Siège Central et Caisses Régionales	
1) Court terme	
Warrants	8
Céréales et légumineuses	10
Pêche côtière	9
Autres crédits	11
2) Moyen et long terme	
Investissements agricoles (jusqu'à 7 ans)	11
Investissements agricoles (au-delà de 7 ans)	12
Agro-industrie (jusqu'à 7 ans)	12
Agro-industrie (au-delà de 7 ans)	13
Pêche côtière (jusqu'à 7 ans)	9
Pêche côtière (au- delà de 7 ans)	10
Habitat rural	12 - 13
Acquisition de propriété	13
B. Caisses locales (2)	
1) Court terme	
Céréales et légumineuses	7
Prêts de moissons	3
Autres prêts	8,5
2) Moyen terme	
Investissements agricoles	10,5
Petite pêche côtière	8,5

(1) Taux uniques et exonérés de la T.V.A.
(2) Sont concernées par ce régime les personnes physiques ayant un revenu fiscal inférieur à 6.000 dirhams.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 57 (fin) - Structure des taux d'intérêt débiteurs
(Taux annuels en pourcentage)

4. Crédit immobilier et hôtelier (1)

	Valeur immobilière totale (V.I.T)	Taux en vigueur Au 31.12.89
I. Branche immobilière		
1. Régime général	- V.I.T	
- Construction et acquisition de logement pour habitation personnelle	jusqu'à 500.000 DH	12
	Supérieure à 500.000 DH	13
- Prêts à la construction de logements locatifs		12
2. Préfinancement des promoteurs		13,5
3. Prêts Habitation bon marché		12
4. Viabilisation de terrains		13,5
II. Branche hôtelière		
1. Crédit hôtelier		
- d'une durée n'excédant pas 15 ans		13,5
- d'une durée excédant 15 ans		14,5
2. Transport touristique		13,5
III. Crédit foncier		**13,5**

(1) Taux exonérés de la T.V.A.

A. 58 - Cours, exprimés en dirhams, des principales devises cotées par Bank Al-Maghrib (1)
- Cours du virement -

	Fin déc. 1988		Fin mars 1989		Fin juin 1989		Fin sept. 1989		Fin déc. 1989	
	Achat	Vente	Achat	Vente	Achat	Vente	Achat	Vente	Achat	Vente
1 franc français	1,35308	1,35714	1,32395	1,32793	1,30934	1,31328	1,33566	1,33968	1,40111	1,40531
1 dollar E.U.	8,1901	8,2311	8,4580	8,4994	8,6809	8,7228	8,4540	8,4956	8,1012	8,1424
1 livre sterling	14,805	14,874	14,294	14,361	13,442	13,507	13,722	13,788	13,040	13,105
1 mark allemand	4,6191	4,6417	4,4687	4,4907	4,4420	4,4638	4,5262	4,5485	4,7859	4,8093
1 florin hollandais ..	4,0899	4,1098	3,9635	3,9829	3,9417	3,9610	4,0087	4,0283	4,2379	4,2585
100 francs belges	22,029	22,134	21,350	21,452	21,220	21,321	21,554	21,657	22,761	22,869
1 franc suisse	5,4470	5,4738	5,0961	5,1216	5,1831	5,2087	5,2260	5,2519	5,2432	5,2696
1 000 lires italiennes	6,2712	6,3015	6,0938	6,1234	6,1451	6,1746	6,2012	6,2311	6,3873	6,4183
100 shillings autrichiens.	65,678	65,984	63,536	63,834	63,188	63,484	64,338	64,640	68,079	68,396
100 pesetas espagnoles..	7,2293	7,2635	7,1763	7,2101	6,9865	7,0196	7,1189	7,1527	7,3774	7,4124
100 yens japonais	6,5505	6,5805	6,3889	6,4183	6,0287	6,0568	6,0695	6,0980	5,6285	5,6561

(1) Bank Al-Maghrib cote également, chaque jour ouvrable, les cours des monnaies suivantes : dollar canadien, couronne norvégienne, couronne suédoise, couronne danoise, escudo portugais, mark finlandais, dinar tunisien, dinar koweitien, rial saoudien et dirham des Emirats Arabes Unis, Ouguiya mauritanienne et Unité Monétaire Européenne (E.C.U).

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Décret n° 2-90-831 du 19 rebia II 1411 (8 novembre 1990) accordant la garantie de l'Etat aux emprunts à émettre par le Fonds d'équipement communal à concurrence d'un montant nominal maximum de trois cent millions de dirhams (300.000.000 DH).

LE PREMIER MINISTRE,

Vu le dahir n° 1-59-169 du 6 hija 1378 (13 juin 1959) portant création d'un Fonds d'équipement communal, notamment son article 3 ;

Sur proposition du ministre des finances,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — Dans la limite d'un montant maximum de trois cent millions de dirhams (300.000.000 DH), la garantie de l'Etat est accordée aux emprunts du Fonds d'équipement communal à émettre avec l'autorisation du ministre des finances dans le but de procurer à cet établissement les ressources nécessaires au financement de ses opérations.

ART. 2. — Ces emprunts pourront être réalisés sous toutes formes et notamment sous forme d'avances mobilisables au moyen de billets et d'effets ou sous formes de bons et d'obligations. Ces divers titres étant placés ou non dans le public.

ART. 3. — L'intérêt et l'amortissement de ces emprunts seront garantis par l'Etat : la garantie étant attachée au titre et le suivant en quelques mains qu'il passe.

Mention de cette garantie figurera sur les titres.

ART. 4. — Les conditions et les modalités de ces emprunts seront fixées par arrêtés du ministre des finances.

ART. 5. — Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait à Rabat, le 19 rebia II 1411 (8 novembre 1990).

Dr AZZEDDINE LARAKI.

Pour contreseing :

Le ministre des finances,

MOHAMED BERRADA.

Le texte en langue arabe a été publié dans l'édition générale du *Bulletin officiel* n° 4072 du 25 rebia II 1411 (14 novembre 1990).

Décret n° 2-90-779 du 24 rebia II 1411 (13 novembre 1990) approuvant la convention de crédit acheteur de 4.996.330,90 $ US conclue le 18 moharrem 1411 (10 août 1990) entre le Royaume du Maroc et l'Union de banques arabes et françaises U.B.A.F., pour le financement de l'acquisition de deux avions de transport civil Beechcraft Super King Air 300.

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la loi de finances pour l'année 1990 n° 21-89 promulguée par le dahir n° 1-89-235 du 1er joumada II 1410 (30 décembre 1989) ;

Vu l'article 41 de la loi de finances pour l'année 1982 n° 26-81 promulguée par le dahir n° 1-81-425 du 5 rebia I 1402 (1er janvier 1982),

Sur proposition du ministre des finances,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — Est approuvée, telle qu'elle est annexée à l'original du présent décret, la convention de crédit acheteur de 4.996.330,90 dollars US conclue le 18 moharrem 1411 (10 août 1990) entre le Royaume du Maroc et l'Union de banques arabes [illegible] financement de l'acquisition de deux [illegible] Super King Air 300.

Art. [illegible] chargé de l'exécution du présent [illegible] officiel.

[illegible] (13 novembre 1990).

[illegible] LARAKI.

Pour [illegible]

Le ministre [illegible]

Mo[illegible]

Arrêté [illegible] l'industrie n° 1127-90 [illegible] portant homologation de [illegible]

[illegible] INDUSTRIE,

Vu [illegible] 1390 (30 juillet 1970) relatif [illegible] de la recherche de la qualité [illegible]

Vu [illegible] 1390 (8 octobre 1970) fixant [illegible] gaulismes chargés de la normalisation [illegible] de la qualité et de l'amélioration [illegible]

Vu [illegible] interministériel de la qualité [illegible] le 24 hija 1410 (17 juillet [illegible]

ART. [illegible] comme normes marocaines [illegible] arrêté.

ART. [illegible] premier ci-dessus, sont tenues [illegible] du commerce et de l'industrie [illegible] SNIMA).

ART. [illegible] au *Bulletin officiel*.

[illegible] (16 octobre 1990).

[illegible] ZAMANI.

05.1.[illegible] industrie des élastomères – [illegible] la chaleur.

05.1.[illegible] industrie des élastomères – [illegible] cendres.

05.1.[illegible] caoutchouc – Noir de [illegible] détermination de la masse [illegible]

05.1.[illegible] caoutchouc – Noir de [illegible] total.

05.1.[illegible] caoutchouc – Noir de [illegible] détermination de la teneur [illegible]

05.1.[illegible] carbone pour l'industrie des élastomères – [illegible] détermination du refus sur tamis.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

05.1.014 : noir de carbone livré en sacs pour l'industrie des élastomères – Échantillonnage.

05.1.020 : élastomères vulcanisés – Détermination de la résistance aux craquelures dues à l'ozone dans des conditions statiques.

05.1.021 : caoutchouc vulcanisé – Détermination de la masse volumique.

Arrêté du ministre des travaux publics, de la formation professionnelle et de la formation des cadres n° 833-87 du 2 rebia II 1411 (22 octobre 1990) portant approbation du cahier des prescriptions communes applicables aux marchés d'études relatives au calcul statique des tuyaux enterrés pour canalisations d'assainissement.

LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE LA FORMATION DES CADRES,

Vu le décret n° 2-76-479 du 19 chaoual 1396 (14 octobre 1976) relatif aux marchés de travaux, fournitures ou services au compte de l'Etat, notamment son article 4, paragraphe 2,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Est approuvé le cahier des prescriptions communes applicables aux marchés d'études relatives au calcul statique des tuyaux enterrés pour canalisations d'assainissement, exécutés pour le compte du ministère des travaux publics, de la formation professionnelle et de la formation des cadres, tel qu'il est annexé à l'original du présent arrêté.

ART. 2. — Il est prescrit aux services du ministère d'appliquer le cahier des prescriptions communes applicables aux marchés d'études relatives au calcul statique des tuyaux enterrés pour canalisations d'assainissement.

Les dérogations éventuelles aux dispositions de ce cahier doivent être obligatoirement précisées dans le cahier des prescriptions spéciales.

ART. 3. — Les services des marchés sont tenus de mettre à la disposition des personnes intéressées le cahier des prescriptions communes dans les bureaux des directions du ministère.

ART. 4. — Le cahier des prescriptions communes applicables aux marchés d'études relatives au calcul statique des tuyaux enterrés pour canalisations d'assainissement, entrera en vigueur trois mois après la publication au *Bulletin officiel* du présent arrêté. Toutefois, les marchés pour lesquels la consultation aura été lancée avant cette date resteront soumis aux dispositions antérieures.

Rabat, le 2 rebia II 1411 (22 octobre 1990).
MOHAMED KABBAJ.

Arrêté du ministre des travaux publics, de la formation professionnelle et de la formation des cadres n° 834-87 du 2 rebia II 1411 (22 octobre 1990) portant approbation du cahier des prescriptions communes applicables aux marchés d'études relatives au calcul des surcharges dues au vent.

LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE LA FORMATION DES CADRES,

Vu le décret n° 2-76-479 du 19 chaoual 1396 (14 octobre 1976) relatif aux marchés de travaux, fournitures ou services au compte de l'Etat, notamment son article 4, paragraphe 2,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Est approuvé le cahier des prescriptions communes applicables aux marchés d'études relatives au calcul des surcharges dues au vent, exécutés pour le compte du ministère des travaux publics, de la formation professionnelle et de la formation des cadres, tel qu'il est annexé à l'original du présent arrêté.

ART. 2. — Il est prescrit aux services du ministère d'appliquer le cahier des prescriptions communes applicables aux marchés d'études relatives au calcul des surcharges dues au vent.

Les dérogations éventuelles aux dispositions de ce cahier doivent être obligatoirement précisées dans le cahier des prescriptions spéciales.

ART. 3. — Les services des marchés sont tenus de mettre à la disposition des personnes intéressées le cahier des prescriptions communes dans les bureaux des directions du ministère.

ART. 4. — Le cahier des prescriptions communes applicables aux marchés d'études relatives au calcul des surcharges dues au vent, entrera en vigueur trois mois après la publication au *Bulletin officiel* du présent arrêté. Toutefois, les marchés pour lesquels la consultation aura été lancée avant cette date resteront soumis aux dispositions antérieures.

Rabat, le 2 rebia II 1411 (22 octobre 1990).
MOHAMED KABBAJ.

Arrêté du ministre de l'énergie et des mines n° 1183-90 du 6 rebia II 1411 (26 octobre 1990) modifiant l'arrêté n° 1192-84 du 15 safar 1405 (9 novembre 1984) relatif à la fixation des prix de vente des combustibles liquides et gazeux.

LE MINISTRE DE L'ÉNERGIE ET DES MINES,

Vu le décret n° 2-72-536 du 12 chaabane 1392 (21 septembre 1972) portant délégation de pouvoirs au ministre chargé des mines pour la fixation des prix des produits énergétiques ;

Vu le décret n° 2-86-662 du 9 safar 1407 (14 octobre 1986) portant délégation d'attributions et de pouvoirs au ministre délégué auprès du Premier ministre chargé des affaires économiques ;

Vu l'arrêté du ministre de l'énergie et des mines n° 1192-84 du 15 safar 1405 (9 novembre 1984) relatif à la fixation des prix de vente des combustibles liquides et gazeux, tel qu'il a été modifié ;

Vu l'arrêté du ministre de l'énergie et des mines n° 484-81 du 20 rejeb 1401 (25 mai 1981) relatif aux conditions d'utilisation de la marge spéciale pour le financement des stocks de sécurité en combustibles liquides et gazeux ;

Après avis de la commission centrale des prix,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — L'article premier de l'arrêté susvisé n° 1192-84 du 15 safar 1405 (9 novembre 1984) est modifié ainsi qu'il suit :

« *Article premier.* — Les prix de vente de base maxima, « au public, des combustibles liquides sont fixés comme suit :

« *Produits « blancs » :*

« Supercarburant	696 dirhams l'hectolitre ;
« Essence ordinaire	670 dirhams l'hectolitre ;
« Pétrole lampant	358 dirhams l'hectolitre ;
« Gasoil	397 dirhams l'hectolitre.

« *Produits « noirs » :*

(La suite de l'article sans changement.)

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

ART. 2. — Le présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel*, prend effet à compter du 9 rebia II 1411 (29 octobre 1990) à zéro heure.

Rabat, le 6 rebia II 1411 (26 octobre 1990).

DRISS ALAOUI M'DAGHRI.

Le ministre délégué auprès du Premier ministre chargé des affaires économiques,

MOULAY ZINE ZAHIDI.

Le texte en langue arabe a été publié dans l'édition générale du *Bulletin officiel* n° 4072 du 25 rebia II 1411 (14 novembre 1990).

Arrêté du ministre des finances n° 1246-90 du 11 rebia II 1411 (31 octobre 1990) relatif à l'émission d'emprunts du Trésor à trois ans auprès du public.

LE MINISTRE DES FINANCES,

Vu la loi de finances pour l'année 1990 n° 21-89 promulguée par le dahir n° 1-89-235 du 1er joumada II 1410 (30 décembre 1989), notamment son article 23 ;

Vu le décret n° 2-89-580 du 1er joumada II 1410 (30 décembre 1989) portant délégation de pouvoir, au ministre des finances, en matière d'émission d'emprunts intérieurs,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Sur l'autorisation donnée par la loi de finances pour l'année 1990 n° 21-89 promulguée par le dahir n° 1-89-235 du 1er joumada II 1410 (30 décembre 1989), le Trésor émettra trois emprunts auprès du public à trois (3) ans d'échéance selon le calendrier suivant :

Périodes de souscription	*Dates de jouissance*
– 29 au 30 octobre 1990	31 octobre 1990
– 27 au 29 novembre 1990	30 novembre 1990
– 25 au 27 décembre 1990	28 décembre 1990

ART. 2. — Les souscriptions à ces émissions sont ouvertes aux personnes physiques et morales résidentes et non résidentes au Maroc à l'exclusion des banques, de la Banque nationale pour le développement économique, du Crédit immobilier et hôtelier, de la Caisse nationale de crédit agricole, de la Caisse de dépôt et de gestion, de la Caisse centrale de garantie, de la Caisse marocaine des marchés, des sociétés d'investissement, des organismes de prévoyance sociale et des compagnies d'assurances, de réassurances et de capitalisation.

ART. 3. — Les souscriptions seront reçues en dirhams, en dirhams convertibles et en devises. Les bons seront libellés en dirhams.

Les bons souscrits en dirhams convertibles ou en devises porteront la mention « souscrit en dirhams convertibles ».

ART. 4. — L'emprunt sera représenté par des bons du Trésor de cinq mille dirhams (5.000 DH) et cinquante mille dirhams (50.000 DH) qui seront délivrés sous la forme « au porteur ». Ces bons sont cotés à la bourse des valeurs de Casablanca.

ART. 5. — Les bons produiront des intérêts au taux de 12% l'an, payables annuellement et à terme échu et seront remboursés à leur valeur nominale.

ART. 6. — L'amortissement des bons relatifs aux trois tranches d'émission visées à l'article premier ci-dessus s'effectuera, en totalité, comme suit :

Dates de jouissance	*Dates d'échéance*
– 31 octobre 1990	31 octobre 1993
– 30 novembre 1990	30 novembre 1993
– 28 décembre 1990	28 décembre 1993

ART. 7. — Bank Al-Maghrib est chargée du placement et du service financier de cet emprunt conformément aux dispositions qui seront arrêtées avec cet établissement.

ART. 8. — Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 11 rebia II 1411 (31 octobre 1990).

MOHAMED BERRADA.

Arrêté du ministre des finances n° 1247-90 du 11 rebia II 1411 (31 octobre 1990) relatif à l'émission d'emprunts du Trésor à un an auprès du public.

LE MINISTRE DES FINANCES,

Vu la loi de finances pour l'année 1990 n° 21-89 promulguée par le dahir n° 1-89-235 du 1er joumada II 1410 (30 décembre 1989), notamment son article 23 ;

Vu le décret n° 2-89-580 du 1er joumada II 1410 (30 décembre 1989) portant délégation de pouvoir, au ministre des finances, en matière d'émission d'emprunts intérieurs,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Sur l'autorisation donnée par la loi de finances pour l'année 1990 n° 21-89 promulguée par le dahir n° 1-89-235 du 1er joumada II 1410 (30 décembre 1989), le Trésor émettra trois emprunts auprès du public à un (1) an d'échéance selon le calendrier suivant :

Périodes de souscription	*Dates de jouissance*
– 29 au 30 octobre 1990	31 octobre 1990
– 27 au 29 novembre 1990	30 novembre 1990
– 25 au 27 décembre 1990	28 décembre 1990

ART. 2. — Les souscriptions à ces émissions sont ouvertes aux personnes physiques et morales résidentes et non résidentes au Maroc à l'exclusion des banques, de la Banque nationale pour le développement économique, du Crédit immobilier et hôtelier, de la Caisse nationale de crédit agricole, de la Caisse de dépôt et de gestion, de la Caisse centrale de garantie, de la Caisse marocaine des marchés, des sociétés d'investissement, des organismes de prévoyance sociale et des compagnies d'assurances, de réassurances et de capitalisation.

ART. 3. — Les souscriptions seront reçues en dirhams, en dirhams convertibles et en devises. Les bons seront libellés en dirhams.

Les bons souscrits en dirhams convertibles ou en devises porteront la mention « souscrit en dirhams convertibles ».

ART. 4. — L'emprunt sera représenté par des bons du Trésor de cinq mille dirhams (5.000 DH) et cinquante mille dirhams (50.000 DH) qui seront délivrés sous la forme « au porteur ». Ces bons sont cotés à la bourse des valeurs de Casablanca.

ART. 5. — Les bons produiront des intérêts au taux de 10,5% l'an, payables annuellement et à terme échu et seront remboursés à leur valeur nominale.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

ART. 6. — L'amortissement des bons relatifs aux trois tranches d'émission visées à l'article premier ci-dessus s'effectuera, en totalité, comme suit :

Dates de jouissance	*Dates d'échéance*
– 31 octobre 1990	31 octobre 1991
– 30 novembre 1990	30 novembre 1991
– 28 décembre 1990	28 décembre 1991

ART. 7. — Bank Al-Maghrib est chargée du placement et du service financier de cet emprunt conformément aux dispositions qui seront arrêtées avec cet établissement.

ART. 8. — Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 11 rebia II 1411 (31 octobre 1990).

MOHAMED BERRADA.

Arrêté du ministre des finances n° 1248-90 du 11 rebia II 1411 (31 octobre 1990) relatif à l'émission d'emprunts du Trésor à cinq ans auprès du public.

LE MINISTRE DES FINANCES,

Vu la loi de finances pour l'année 1990 n° 21-89 promulguée par le dahir n° 1-89-235 du 1er joumada II 1410 (30 décembre 1989), notamment son article 23 ;

Vu le décret n° 2-89-580 du 1er joumada II 1410 (30 décembre 1989) portant délégation de pouvoir, au ministre des finances, en matière d'émission d'emprunts intérieurs,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Sur l'autorisation donnée par la loi de finances pour l'année 1990 n° 21-89 promulguée par le dahir n° 1-89-235 du 1er joumada II 1410 (30 décembre 1989), le Trésor émettra trois emprunts auprès du public à cinq (5) ans d'échéance selon le calendrier suivant :

Périodes de souscription	*Dates de jouissance*
– 29 au 30 octobre 1990	31 octobre 1990
– 27 au 29 novembre 1990	30 novembre 1990
– 25 au 27 décembre 1990	28 décembre 1990

ART. 2. — Les souscriptions à ces émissions sont ouvertes aux personnes physiques et morales résidentes et non résidentes au Maroc à l'exclusion des banques, de la Banque nationale pour le développement économique, du Crédit immobilier et hôtelier, de la Caisse nationale de crédit agricole, de la Caisse de dépôt et de gestion, de la Caisse centrale de garantie, de la Caisse marocaine des marchés, des sociétés d'investissement, des organismes de prévoyance sociale et des compagnies d'assurances, de réassurances et de capitalisation.

ART. 3. — Les souscriptions seront reçues en dirhams, en dirhams convertibles et en devises. Les bons seront libellés en dirhams.

Les bons souscrits en dirhams convertibles ou en devises porteront la mention « souscrit en dirhams convertibles ».

ART. 4. — L'emprunt sera représenté par des bons du Trésor de cinq mille dirhams (5.000 DH) et cinquante mille dirhams (50.000 DH) qui seront délivrés sous la forme « au porteur ». Ces bons sont cotés à la bourse des valeurs de Casablanca.

ART. 5. — Les bons produiront des intérêts au taux de 13% l'an, payables annuellement et à terme échu et seront remboursés à leur valeur nominale.

ART. 6. — L'amortissement des bons relatifs aux trois tranches d'émission visées à l'article premier ci-dessus s'effectuera, en totalité, comme suit :

Dates de jouissance	*Dates d'échéance*
– 31 octobre 1990	31 octobre 1995
– 30 novembre 1990	30 novembre 1995
– 28 décembre 1990	28 décembre 1995

ART. 7. — Bank Al-Maghrib est chargée du placement et du service financier de cet emprunt conformément aux dispositions qui seront arrêtées avec cet établissement.

ART. 8. — Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 11 rebia II 1411 (31 octobre 1990).

MOHAMED BERRADA.

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

TEXTES PARTICULIERS

Arrêté du Premier ministre n° 3-43-90 du 2 joumada I 1411 (21 novembre 1990) autorisant la Société SOMACA à procéder au montage de la voiture particulière Fiat Tempra.

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la loi n° 10-81 réglementant les industries de montage de véhicules automobiles, promulguée par le dahir n° 1-81-306 du 11 rejeb 1402 (6 mai 1982), notamment son article 2 ;

Vu le décret n° 2-81-439 du 3 chaabane 1402 (27 mai 1982) pris pour l'application de la loi susvisée, notamment son article premier (2e alinéa) ;

Vu l'arrêté du Premier ministre n° 3-27-83 du 19 chaoual 1403 (30 juillet 1983) relatif au renouvellement de l'autorisation de montage de véhicules accordée à la Société SOMACA ;

Sur proposition du ministre du commerce et de l'industrie,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — La Société SOMACA, dont le siège social est à Casablanca, km 12, autoroute de Rabat, est autorisée à procéder au montage de la voiture particulière Fiat Tempra.

ART. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel.*

Rabat, le 2 joumada I 1411 (21 novembre 1990).

Dr AZZEDDINE LARAKI.

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.